

808^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 21 décembre 2017

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 28 SEPTEMBRE 2018 (N° 8.401)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018 :

1. Explications de vote (p. 2028).
2. Loi de Finances (p. 2042).

II. DISCUSSION DE TROIS PROPOSITIONS DE LOI :

1. Proposition de loi, n° 237, de M. T. POYET, cosignée par MM. J-C. ALLAVENA, T. CROVETTO, Mme C. ROUGAIGNON-VERNIN et M. C. STEINER, relative à la blockchain (p. 2044).
2. Proposition de loi, n° 235, de M. J-M. CUCCHI, portant suppression de l'acquisition de la nationalité par déclaration consécutive à un mariage (p. 2061).
3. Proposition de loi, n° 236, de M. T. POYET, cosignée par M. J-C. ALLAVENA, Mme N. AMORATTI-BLANC, MM. D. BOERI, P. CLERISSI, E. ELENA, Mmes V. ROSSI, C. ROUGAIGNON-VERNIN et M. P. SVARA modifiant les dispositions relatives au budget communal de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget et de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale (p. 2080).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNÉE 2017**

**Séance Publique
du jeudi 21 décembre 2017**

Sont présents : M. Christophe STEINER, Président du Conseil National ; M. Marc BURINI, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Jacques RIT, Mmes Valérie ROSSI et Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. Pierre. SVARA, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Économie ; M. Sébastien SICCARDI, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Camille BORGIA, Chef de Section ; Mme Anne DUBOS, Administrateur ; Mme Audrey VINCELOT, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures 07, sous la présidence de Monsieur Christophe STEINER.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de Monsieur Pierre SVARA.

Je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET
DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE
L'ETAT POUR L'EXERCICE 2018**

M. le Président.- Dans le cadre de l'examen du projet de Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2018, nous allons à présent écouter les explications de vote des Conseillers Nationaux, avant de procéder au vote de la loi de budget.

Chers collègues, je vous rappelle que chacun d'entre vous dispose de 3 minutes pour ses explications de vote. Je vous serais reconnaissant de respecter ce temps de parole et cette recommandation s'adresse plus particulièrement à notre Doyen.

Traditionnellement, c'est le rapporteur, au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, qui parle en premier.

Monsieur BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Merci.

Nous nous apprêtons à nous prononcer ce soir sur le projet de loi n° 971. Une loi pas tout à fait comme les autres, car la loi de budget selon l'article 38 de notre Constitution, je cite : « *exprime la politique économique et financière de la Principauté* ».

Une politique que nous n'avons pas choisie *a priori* mais pour laquelle nous devons cependant nous exprimer *a posteriori*. Nous n'avons, en effet pas un mandat de gestion discrétionnaire mais un mandat de conseil. Ce sont là deux mandats différents.

Car si nous sommes co-législateurs de la loi de budget, nous ne sommes pas co-rédacteurs de la politique économique du Pays.

Pour certains, cet état de fait, inhérent au fonctionnement même de nos Institutions, peut engendrer des frustrations faisant qu'une fois par an le Budget devient l'unique objet du ressentiment des élus.

Mais au-delà des textes, ce qui importe, ce sont les hommes qui les font vivre et les transcendent. Afin de cohabiter, Conseil National et Gouvernement se doivent sans cesse de maintenir une savante alchimie dont la pierre philosophale est l'échange permanent.

Si, comme dans toutes les assemblées, nous ne sommes pas élus pour mener une politique, en revanche, nous sommes élus pour l'influer et l'accompagner. Et pour l'accompagner, il faut la comprendre et pour la comprendre, l'Exécutif doit nous expliquer, nous écouter et ne jamais cesser de nous entendre.

C'est ce que vous avez fait, Monsieur le Ministre, dans votre réponse aux requêtes de la Commission des Finances :

Suppression du délai de 2 ans pour la domiciliation des sociétés au domicile du gérant,

- Baisse de 170 M€ du programme triennal du Stade Louis II ;

- Nouvelle opération intermédiaire de 55 appartements livrés en 2020 ;

- Versement d'une prime exceptionnelle de 300 € en fin d'année aux fonctionnaires, agents de l'Etat et retraités.

Mais tout cela demande des moyens.

Dans le rapport de la Commission des Finances, nous avons rappelé les 5,8 Mds € de notre PIB, indicateur économique de la richesse. Mais pour ma part, je préfère la prospérité à la richesse et Monaco est un Pays prospère. Au cours de ces dernières décennies, l'Etat a su traduire sa croissance économique en progrès social. Cela n'est pas le cas de tous les pays riches. Puissent à l'avenir les budgets permettre à la Principauté de continuer à être un Etat bienveillant pour sa population et pour ses résidents. Je sais que ceux qui ont vécu sous d'autres cieux sont bien conscients de leur privilège.

Mais afin de maintenir notre modèle de société et de créer des opportunités pour les Monégasques, la rente immobilière ne doit pas obérer la recherche constante de nouvelles recettes et l'indispensable maîtrise de nos dépenses publiques, notamment en matière d'investissements.

Je donnerai au Gouvernement les moyens de son action, en votant en faveur de ce Budget Primitif

2018. Je vous remercie.

(Sonnerie)

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BURINI.

Qui demande la parole ? Monsieur ELENA.

M. Eric ELENA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Monégasques. Ce soir, je tiens à remercier le Président du Conseil National pour son écoute et surtout pour avoir réintégré la notion de respect au sein de la Haute Assemblée. Je remercie également Monsieur Marc BURINI, le Vice-Président, et tous mes collègues pour l'immense travail accompli durant ces 5 années. Je remercie aussi les permanents pour leur excellent travail.

En cette fin de mandature, je souhaite faire un bilan.

Chez Renaissance, la politique ne se limite pas à la communication, nous, on dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit. Pour preuve, nous avons déposé une proposition de loi sur l'administrateur délégué élu, certains en avait rêvé, Renaissance l'a fait.

Nous avons déposé, comme nous l'avions promis il y a cinq ans, la proposition de loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

En ce qui concerne, la proposition sur la pénibilité du travail de nuit, je remercie personnellement Monsieur GAMERDINGER d'avoir pris la décision de la transformer en projet de loi, une grande victoire pour nous.

Pour faire plaisir à mon voisin de gauche, je vais parler patrimoine. Qui s'est positionné officiellement sur la destruction du Sporting d'hiver ? Et celle du Palais de la Plage ? C'est tout simplement, Renaissance.

Mais pour moi, le sujet le plus important reste la priorité nationale. D'ailleurs, je remercie aussi Monsieur Albert CROESI, même si nous avons eu souvent des divergences d'opinion. Il faut souligner son excellent travail et j'ai apprécié de me battre à ses côtés.

Seule déception, le combat perdu par Renaissance contre le statut unique à la S.B.M.. Comment avez-vous pu, chers Collègues, laisser supprimer 80 places d'employés de jeux réservées aux jeunes

Monégasques ? Je ne comprends toujours pas, c'est tout simplement incompréhensible.

Alors ce soir, je vais profiter de la présence des trois têtes de liste pour leur dire d'être honnêtes, de ne plus demander aux Monégasques de voter liste entière, le 11 février prochain, car ça fait 15 ans que le Conseil National se divise et se redivise, certains ont même abandonné les Monégasques en démissionnant, quelle honte ! Plus jamais ça pour Monaco.

En ce qui concerne le Budget Primitif 2018, Monsieur le Ministre, je suis à 100 % de l'avis de Monsieur PASQUIER, s'agissant des dépenses qui ne figurent pas au Budget Primitif. Mais comme je l'ai souvent dit, je suis un optimiste et je crois à l'avenir et je voterai donc en faveur de ce budget. Je vous fais confiance et Renaissance aussi.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ELENA et particulièrement pour les paroles que vous avez prononcées à l'égard de Monsieur BURINI et de moi-même et des permanents.

Qui demande la parole ?

M. le Président.- Madame ROSSI.

Mme Valérie ROSSI.- Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers Collègues.

Ce Budget Primitif – le dernier pour moi – je vais le voter. Si nous étions au milieu de mandat, je l'aurais voté simplement pour avoir accepté de revoir la réglementation relative à la domiciliation des activités professionnelles dans les locaux d'habitation, solution incontournable pour pallier le manque de bureaux, encore faudra-t-il que la mesure soit immédiatement appliquée.

Je vais le voter parce que j'ai confiance dans l'avenir de notre modèle économique et social et puis, aussi, pour ces deux dernières années qui nous ont permis, avec le Président Christophe STEINER, de faire évoluer notre arsenal législatif avec une dizaine de textes.

Pour autant, je voudrais quand même dire quelque chose de moins agréable. Je ne suis pas mécontente que ce mandat prenne fin car je ne puis plus entendre au niveau du Gouvernement, sur de trop nombreux sujets : « que c'est à l'étude » ou « qu'une réflexion est en cours ». Désolée, mais je le vois, ce décalage de plus en plus important entre le rythme

gouvernemental et la vraie vie.

Je voudrais aussi soulever que durant ces débats, j'ai été surprise du ton agacé, voire excédé de certains Conseillers de Gouvernement envers la représentation nationale. Il faudra sans doute relire la lettre et l'esprit de la Constitution pour remettre les choses à leur place. Nous avons toutes et tous, ici, choisi de défendre les intérêts des Monégasques en donnant de notre temps et en nous engageant pour eux, alors j'estime que, rien que pour cela, nous méritons du respect.

Je ne rentrerai pas dans les détails des dossiers mais certains me laissent pour le moins perplexe. Je n'ai, par exemple, absolument rien compris dans vos projets de restructuration du Stade Louis II, j'ai le sentiment qu'alors que Monaco a besoin d'un stade multisports ultra moderne dans lequel on pourrait aussi recevoir le Jumping ou des méga concerts, nous allons nous retrouver avec un stade patchwork rapiécé de toute part.

Soyons ambitieux ! Soyons modernes ! Soyons avant-gardistes dans nos projets, redevenons attractifs. Arrêtons avec cet immobilisme, cette lenteur qui dénote de plus en plus avec l'image que nous voulons donner de Monaco.

Pour finir, je suis fière de ce que j'ai pu apporter ici, avec un regard différent et sincère, non politicien, je l'ai fait avec tout mon cœur en essayant d'être juste dans mes choix, je veux dire à notre jeunesse, aux Enfants du Pays, que j'ai fait ce que j'ai pu et que je serai toujours auprès d'eux. Je veux remercier aussi, le personnel formidable du Conseil National mais aussi les services de Gouvernement concernés par tous nos échanges. Je remercie, enfin, tous mes collègues, nous avons partagé de bons moments ensemble, des moins bons aussi, on appelle cela l'expérience. Elle fût pour moi importante, parfois lourde, mais elle restera inoubliable.

Je vous remercie.

(Sonnerie)

M. le Président.- Merci, Madame ROSSI.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Pourquoi pas, Monsieur le Président.

J'aimerais bien, comme vous l'avez demandé la semaine dernière, respecter votre demande de parler du budget et de rien d'autre mais vous savez bien, de la même manière que Monaco est entouré par

l'Europe – n'en déplaît à certains – les séances budgétaires sont entourées, voire encerclées par la campagne électorale, je suis bien obligé d'en tenir compte.

Monsieur le Ministre, je pense que votre agenda chargé ne vous a pas permis d'assister aux réunions des différentes listes et notamment la liste Primo, je n'y étais pas non plus et, je dois dire pour d'autres raisons, mais ceux qui ont eu ce bonheur sont désormais convaincus que tout va désormais très, très, très mal à Monaco sur le plan économique, sur le plan social, à la S.B.M., quel décalage avec notre budget. Je ne vous parle même pas de la priorité nationale, foulée aux pieds, de la qualité de vie inacceptable, du logement en crise, et j'en oublie... heureusement, l'A.S.M. se remet à gagner !

Juste un aparté pour la priorité nationale, c'est quand même un peu étonnant parce qu'il me semble que les services chargés de la faire respecter – la Direction du Travail et l'Inspection du Travail – sont rattachés au Département que dirigeait le leader de la liste. Y-aurait-il une tache au milieu de l'océan de réussites ?

Tout ceci, c'est évidemment de la faute du Gouvernement et un peu aussi celle du Conseil National qui ne se fait pas respecter et bien sûr, il est temps que cela change.

Alors, Monsieur le Ministre, moi comme les Monégasques, je voudrais savoir pourquoi et comment, en moins de 6 mois, un Gouvernement qui semblait fonctionner correctement est devenu aussi mauvais du fait du seul départ d'un de ses membres ? Je voudrais savoir, pourquoi, si j'en crois Monsieur VALERI, votre Gouvernement fonctionne de manière cloisonnée, personne ne parle à personne, chacun traite ses sujets dans son coin, est-ce que c'est la vérité ? Est-ce que c'est possible ? Je voudrais savoir pourquoi vous n'avez jamais écouté Monsieur VALERI sur le logement ? Sur l'Europe ? Sur la S.B.M. ? Sur l'extension en mer ? Et pourquoi vous donnez l'impression d'avoir systématiquement fait le contraire de ce qu'il proposait ? Et accessoirement, je voudrais savoir pourquoi Monsieur VALERI n'a jamais rien dit de tout cela pendant 7 ans, y compris dans son explication de sortie en mai dernier, et nous raconte cela aujourd'hui ? Peut-on croire que la campagne électorale y soit pour quelque chose ? Bien-sûr, vous ne répondrez pas ce soir, Monsieur le Ministre, mais je crois que ce serait bien de vous entendre sur ces points, les Monégasques sont curieux, parce que comme beaucoup d'entre eux, j'aimerais bien voter Primo mais je me demande

comment quelqu'un qui n'a, donc, pas su se faire entendre en étant à l'intérieur du système, là où est le vrai pouvoir, comment le même homme peut nous faire croire qu'il réussira en traversant la rue ?

J'en terminerai là et je voterai ce budget 2018.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ALLAVENA.

Qui veut la parole ? Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Vous m'avez regardé avec une telle insistance, Monsieur le Président.

Disons le tout de suite, nous nous trouvons en face d'un budget qui, parfois, manque de visibilité. Pourtant, les discussions ont été constructives, le nier serait être intellectuellement malhonnête et d'ailleurs, la malhonnêteté intellectuelle n'est pas ma tasse de thé et elle ne le deviendra pas. J'ai toujours eu du mal avec les effets de tribunes gratuites et les postures faciles.

Sur ce budget 2018, je veux souligner les avancées, les déceptions et les manquements.

Tout d'abord, on ne peut que se féliciter qu'à Monaco, inutile de parler de déficit public, il n'y en a pas. Quand on se regarde, on peut se faire peur, quand on se compare à nos voisins, on peut se rassurer. Monaco, n'en déplaît à certains.

Alors, sur les avancées, d'abord, la remise à l'étude du projet de rénovation du Stade et du projet de l'Héliport est une bonne chose, nos demandes ont été entendues, oui nous devons remettre les dossiers à l'étude surtout eu égard au coût et à l'équilibre économique des projets. La précipitation n'est pas la bonne méthode.

Je me réjouis, ici, de la livraison de l'Engelin obtenue dès le début de notre mandature, même si je regrette les attitudes publiques de certaines parties prenantes au dossier. Pour ma part, je considère que l'Engelin est le bébé d'Horizon Monaco, qui a bien voulu l'autoriser et le mener à bien, et de personne d'autre.

Sur les déceptions et les manquements, concernant l'attribution des marchés publics, là où la priorité nationale est mise à mal, on ne peut se réjouir. C'est une ligne que l'on ne doit pas franchir, pas besoin de parler fort, juste dire « non » quand la priorité nationale n'est pas respectée et s'y tenir.

Je tiens également à souligner que les commerçants et les entrepreneurs monégasques sont les premiers

impactés par les décisions prises par le Gouvernement concernant le niveau des loyers proposés. J'engage, donc, le Gouvernement à maintenir un secteur public ouvert à nos compatriotes dans des conditions préférentielles qui respectent l'esprit fondateur du secteur domanial et qui est de permettre à nos compatriotes de vivre à Monaco et d'y travailler.

En matière de prestations, nous devons toujours veiller à ce que le régime des retraites de la Fonction Publique soit pérennisé et le niveau des prestations maintenu. Oui, il faudra à l'avenir mettre en place la création d'une caisse autonome pleinement financée par un transfert d'actifs du Fonds de Réserve Constitutionnel.

En ce qui concerne l'excellence et l'exemplarité en matière budgétaire, nous devons toujours veiller à l'amélioration de la lisibilité, de la transparence et de la constance de notre comptabilité publique. En effet, la présentation comme la gestion des comptes publics sont basées aujourd'hui sur un cadre largement non-écrit qui permet des interprétations et autres modifications de méthode.

Pour conclure, je pense aussi que ce budget préserve une dynamique économique, seule la dynamique économique permet la confiance des investisseurs et donc l'assurance de la prospérité. Sans prospérité, pas de pérennité de notre système social et de nos valeurs nationales. Les Monégasques ont besoin d'emplois pour eux et pour leurs enfants...

(Sonnerie)

...j'en ai presque terminé. Ils ont besoin de pouvoir se loger dans leur Pays, ils doivent pouvoir compter sur leur Pays comme le Pays doit pouvoir compter sur eux.

Pour toutes ces raisons et malgré les points négatifs que j'ai soulevés et comme je l'ai déjà dit en début d'intervention, j'ai toujours eu du mal avec « les effets tribunes gratuites » et « les postures faciles », je voterai pour ce budget.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues.

Pour l'ensemble de la politique menée en matière de commerces et de l'animation commerciale, pour le retard accumulé dans certaines décisions qui conduisent à un manque à gagner, à un déficit de recettes pour l'Etat, je ne voterai pas ce Budget Primitif 2018.

Les points de désaccord en la matière sont nombreux et j'ai la désagréable impression de parler dans le vide, voire de vous déranger.

En effet, j'ai dénoncé plusieurs fois, sans obtenir la moindre réponse, la rédaction des conventions domaniales des locaux commerciaux qui installent le titulaire dans la précarité, les hausses de loyers arbitraires et intempestives que vous pratiquez pour ces mêmes locaux, le traitement des dossiers réservés respectivement à la réaffectation des locaux de l'Office du Tourisme et à la rénovation de la Place des Moulins. Et enfin, le nouveau dispositif lié aux activités à domicile.

De manière beaucoup plus générale, et à l'instar de ce qu'il se passe pour le logement des Monégasques, je vous reproche un manque de vision globale en matière de commerce, de ne jamais avoir imaginé un urbanisme commercial qui était relativement aisé de mettre en place dans une ville-Etat.

Enfin, je voterai contre cette loi de budget pour dénoncer un climat délétère, un déficit de confiance entre nos deux Institutions, que vous serez sans doute à même de réfuter en prétextant telle ou telle avancée directement issue du fruit de notre collaboration. Qu'importe, moi, c'est comme cela que je le ressens. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

Qui demande la parole ? Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers Collègues.

C'est avec une certaine émotion que je prends la parole dans cette enceinte pour ce moment important que constitue une motivation de vote d'une loi de budget primitif.

En cinq ans, un certain nombre de points ont avancé, d'autres beaucoup moins, certains pas du tout, ce que je regrette. Les recettes de l'Etat sont passées de 958 M€ à 1,2 Md€, ce qui doit nous encourager, certes, mais ce qui oblige en même temps

l'Etat à accompagner cette croissance au niveau des structures qui sont les siennes.

Au bout de ce mandat que j'ai vécu avec passion et détermination pour les compatriotes qui m'avait permis de siéger ici, mon sentiment général est mitigé, mais je suis d'un naturel optimiste et, si je comprends pleinement ceux qui se concentrent pour ce qui doit être amélioré et revu pour les cinq prochaines années, je dois dire ici ma satisfaction globale de voir que notre système institutionnel, pilier de notre attractivité, tout comme notre modèle économique et social avancé, continuent de faire de leurs preuves.

Quelques efforts, avant de finir par un vote qui sera positif pour prouver ma confiance dans notre Pays :

Les accès à Monaco et la circulation ne doivent plus simplement être un dossier mais des actions concrètes doivent voir le jour au-delà des seuls parkings *intra-muros*. Il faut accélérer sur les projets structurants en provenance de La Turbie, de la sortie d'autoroute de Monaco, des bateaux vers Nice et vers l'Italie.

Je souhaite que les futures constructions soient systématiquement choisies après des concours d'architectes. Ces concours permettraient non seulement d'avoir un choix esthétique mais également de limiter les coûts. Car, je reste convaincue que nous payons trop cher.

Je souhaite qu'une réponse immédiate soit apportée à l'inquiétude grandissante autour du dossier de la retraite des fonctionnaires et celle du logement domanial évidemment.

Sur l'Europe, c'est le prochain Conseil National qui suivra et poursuivra peut-être la finalisation d'un accord et si j'ai vanté au début de mon intervention ce potentiel et prouvé l'efficacité de notre modèle économique et social avancé, il faut aussi souligner sa spécificité. Chacun, ici et ailleurs, devra en tenir compte. Il ne faudra pas se tromper.

Aussi, je veux le dire au Gouvernement, appuyez-vous sur cette Institution au lieu de la regarder comme un élément de bout de chaîne.

Je finirai avec une terminologie chère à Michel ROGER et à son successeur : la recherche permanente de l'attractivité. La sécurité, la stabilité, le climat, notre système politique, économique et social en sont les piliers, nous le savons, j'y ajouterai l'unité. Ne laissons pas les facteurs possibles de déséquilibre faire vaciller cet exemple pour beaucoup.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement ne peut se contenter d'études et de réflexions, le monde bouge vite, ne nous laissons pas distancer.

J'étais fière et honorée de servir mes compatriotes et mon Pays, je fais une pause, peut-être définitive, peut-être pas, qui sait. Je souhaite également bonne chance à nos successeurs ici et de très belles fêtes à l'ensemble des Monégasques et des résidents, tous unis derrière la famille Princière.

(Sonnerie)

M. le Président.- Merci, Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Qui demande la parole ? Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire une déclaration sur le siège, sans l'avoir préparée, parce que j'estime que cette dernière déclaration de vote doit revêtir probablement l'aspect le plus, on va dire, naturel qui puisse être, puisque c'est quand même un moment solennel pour un candidat qui est devenu, il y a cinq ans, un Conseiller National pour servir son Pays avec énormément de fierté et je pense que les 23 personnes qui sont autour, ici, resteront marquées d'un lien fort, quelles que soient les divergences que nous avons pu avoir, puisque pendant cinq ans nous avons servi notre Pays et ça, je pense que c'est quelque chose qui ne peut être compris que si on l'a vécu.

Donc, je suis très très fier aujourd'hui que presque 72 candidats se préparent aux suffrages des compatriotes, cela veut dire, qu'en dehors de l'économie et du social qui sont très prospères, il y a une forme de démocratie en Principauté qui, je trouve, mérite d'être soulignée ce soir.

Je reviens à ce qui nous anime, c'est-à-dire, le vote du budget. Je voterai en faveur de ce budget, tout simplement parce qu'il y a des prises en compte de lignes budgétaires qui sont importantes pour nos compatriotes, notamment les 237 familles des Jardins d'Apolline qui sont dans le désarroi et qui, je pense, attendent des Conseillers Nationaux que nous sommes un vote fort en faveur de ce budget, pour que les sommes qui leurs sont consacrées soient délivrées et que l'on puisse enfin les aider, parce qu'elles sont vraiment dans un désarroi très profond, c'est un scandale immobilier, il ne faut pas l'oublier et pour eux, malheureusement, c'est un désarroi au quotidien.

Je voterai également en faveur de ce budget puisque dans mon intervention de politique générale j'avais axé mon inquiétude sur la communication du Gouvernement et malheureusement les débats m'ont donné raison, on a en effet évoqué ensemble, Monsieur le Ministre, un élément qui prouve que cette communication doit être musclée, vous m'avez entendu, je vous remercie, vous avez partagé mon inquiétude et je trouve que c'est respectueux de votre part d'avoir été à l'écoute.

Je voulais également remercier le Gouvernement d'avoir pris en compte nos inquiétudes sur le Stade et une réduction des sommes investies en faveur de ce bâtiment sportif. Je voulais aussi remercier tous mes collègues, car j'ai partagé avec vous des moments vraiment plein de joies, de déchirements mais il restera quelque chose, on aura marqué l'histoire en tous les cas, on aura marqué l'histoire du Conseil National. Monsieur le Président, vous aurez bientôt votre photo dans la Salle des Pas Perdus, une de plus, donc félicitations pour vos deux ans...

(Intervention hors micro, inaudible)

...et même si je n'ai pas participé à votre réélection, en tous les cas, vous avez une stature de Président du Conseil National qu'il faut respecter et que je respecte.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Et enfin à tous les compatriotes, je voulais vous souhaiter un joyeux Noël puisque c'est quand même quelque chose d'important.

Je voterai en faveur de ce budget.

(Sonnerie)

M. le Président.- Monsieur POYET, je vous en prie

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues,

Les trois soirs de questions-réponses entre le Gouvernement et les élus viennent clôturer les Séances Publiques consacrées au Budget Primitif 2018.

Ce vote, le dernier de la mandature, signe pour

certains le début d'un nouvel espoir, pour d'autres, dont je fais partie, celui d'un bilan.

Si j'ai fait le choix en 2008, puis en 2013 de briguer un mandat pour les élections nationales, c'était pour apporter ma pierre à l'édifice, pour servir le Pays, parce que je pensais qu'à notre place, dans le respect de nos Institutions, je pouvais être utile. C'est ainsi que tout au long du mandat je me suis investi avec passion et avec méthode.

Une centaine de Commissions des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ont eu lieu, nous amenant à voter plus de 10 propositions et projets de lois. Je retiendrai plus particulièrement les deux lois sur le handicap, celle sur le télétravail ou encore celle sur le consentement médical. Merci à vous tous, chers Collègues, de votre participation active. Nous nous sommes enrichis mutuellement de nos savoirs, de nos sensibilités et de nos différences aussi.

Je tiens aussi à remercier, comme l'a fait tout à l'heure Monsieur ELENA, le Gouvernement de sa décision de transformer la proposition de loi sur le travail de nuit, c'est un geste important, je vous remercie, c'est le début de la modernisation de notre droit du travail, il en a tant besoin.

Concernant le Budget Primitif 2018, je retiendrai plus particulièrement la volonté du Gouvernement de favoriser la mobilité en instaurant une allocation spécifique, dont il reste à définir le périmètre et les modalités mais l'idée est bien là. Ensemble, nous avons permis de faire avancer la réflexion sur ce sujet.

Toujours dans le domaine du logement, il y a aussi à présent la possibilité d'affecter un logement refusé deux fois en bureau, et je voudrais encore une fois encourager le Gouvernement à développer, systématiquement, le parc de bureaux domaniaux.

Reste le domaine de la mobilité, pour les actifs, les touristes comme les résidents : c'est de la qualité de vie, de l'attractivité, du développement durable aussi. Et même si les bouchons sont principalement sur les communes limitrophes à présent, n'oublions pas que nous avons tous besoin de voir le nombre d'actifs croître de manière conséquente. Il est de notre responsabilité de résoudre très rapidement ce défi.

Des regrets tout même de n'avoir pas eu l'opportunité de travailler sur la dépendance et les retraites de la Fonction Publique. On y était presque, mais le temps est compté à présent, c'est dommage.

Enfin et pour finir, le domaine du numérique. Merci, Monsieur le Ministre, pour votre impulsion

dans la Smartcity. Les outils informatiques doivent considérablement évoluer pour moderniser l'Administration, pour qu'elle soit plus efficace. Il y a une conduite des changements à opérer, techniques et fonctionnels, revoir les processus, transformer la grande maison en libérant les énergies, en développant la transversalité dans l'action. Mais c'est aussi un changement de culture, de mentalité. Cela ne se décrète pas, cela s'encourage, cela s'accompagne...

Pour toutes ces raisons, même si les actions ne sont pas toutes encore traduites dans l'opérationnel, je voterai favorablement le projet de Budget Primitif 2018 car il permet de s'engager dans une bonne voie.

Avant de laisser la parole, permettez-moi Monsieur le Président, de remercier l'ensemble des personnels du Conseil National qui nous ont permis, tous à leurs niveaux, de travailler dans d'excellentes conditions. Merci, Monsieur le Secrétaire Général, d'être mon interprète auprès d'eux.

Je vous remercie.

(Sonnerie)

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers Collègues.

J'aurais voulu finir ce mandat de façon sereine, c'était un réel souhait. J'aurais voulu pouvoir vous dire tout le bien que je pense de la politique menée par le Gouvernement dans la grande majorité des domaines, j'aurais voulu que nous ayons des échanges qui mettent en perspective le rôle institutionnel de chacun et de chacune, chacun à sa place depuis la place qui est la sienne. J'aurais voulu que le Gouvernement ait une approche plus équilibrée et souvent plus juste dans certains domaines, qui me touchent plus particulièrement. Ainsi, quand je vois que les moyens alloués à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales dont la responsable n'a même pas un point de chute pour travailler dans de bonnes conditions, vous me dites que ce sera fait, mais j'attends, parce que jusqu'à présent j'ai toujours eu que des promesses donc, on verra. Tous ces moyens sont relégués très loin dans le rang des considérations d'un Département des Finances et de l'Economie qui fonctionne et appréhende les dossiers

comme un petit cabinet d'expertise-comptable.

Alors, je ne me sens pas capable de voter ce budget, si équilibré qu'il soit, beaucoup trop de dépenses publiques sont masquées dans des fourre-tout qui s'appellent « subventions diverses », « animations » ou je ne sais quoi d'autre. Il est vrai que toutes nos dépenses n'apparaissent pas dans tous nos budgets car, voyez-vous, pour moi l'équilibre, d'un Etat et d'un pays, ce ne sont pas que des chiffres et ce n'est pas du tout faire offense à notre Vice-Président et Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Marc BURINI, que de dire cela, je ne suis qu'une petite Monégasque mais qui représente les Monégasques. Il n'est pas indispensable d'avoir fait HEC ou de hautes études en finances pour savoir faire la différence entre le chiffre d'affaires et le bénéfice. Trop de questions sont éludées ou alors les réponses qui sont apportées sont loin de me convaincre voire de vous faire confiance.

Entendre depuis cinq ans, sur, par exemple, le sujet des addictions, – vous le croirez peut-être – c'est mon addiction de vous en parler à chaque fois, je cite « ce sujet est à l'étude » ou encore, « il est en cours de réflexion, mais nous travaillons dessus ». Alors, une telle organisation administrative, ce n'est plus possible, pour moi, d'entendre cela. Je n'ai plus de crédit à vous accorder.

Ce n'est pas parce que vous présentez un budget excédentaire de plus de 200 M€ environ que je vous donne ma confiance. Non, je ne voterai pas en faveur d'attitudes qui sont méprisantes, je ne peux le cautionner. Non, je ne cautionnerai pas non plus l'éviction de l'exécutif gouvernemental dans le contexte électoral telle que nous l'avons vécu ces dernières semaines.

Trop de dossiers sans réponse claire ou avec des *process* de communication qui foulent aux pieds nos rapports institutionnels. Souvenez-vous le port de Vintimille, je n'oublie pas non plus les dossiers de l'Héliport, du Stade Louis II, pour lesquels on doit vous rappeler l'importance...

(Sonnerie)

...des montants prévus, du téléphérique ou du parking du Portier. Je rappellerai aussi l'engagement rompu unilatéralement par le Gouvernement qui consistait alors en une promesse d'un parking aux Spélugues et également le dossier raté de la désaffectation du Sporting d'hiver. Sur tous ces dossiers, nous sommes face à un brouillard artificiel

entretenu, et je le crois, volontaire.

Sur l'Europe, pour finir, je ne parlerai pas de brouillard mais plutôt du flou artistique permanent au sujet de la négociation d'un accord d'association avec l'Union européenne.

Je regrette, en outre, de ne pas avoir eu de retour à temps dans cette mandature du texte sur la sauvegarde de justice, ce n'était pas, pourtant, un texte politique mais bien un texte attendu par les magistrats et les Monégasques. Il faut croire que les priorités étaient ailleurs. Pour moi, les choses ne vont pas assez vite, là, encore c'est regrettable. En revanche, quand il y a un texte d'origine financière, là on se met au garde à vous, il faut vite le faire passer et votre attitude concernant l'autorisation donnée à un Anglais de domicilier dans un cabinet monégasque, bravo là-encore pour la priorité nationale !

Je souhaite que ces études faites au sujet de l'octroi de cette gérance soient réellement profitables à la S.B.M. et redonnent une animation aussi exceptionnelle que le faisait le Mood's.

Pour conclure, je suis triste d'en arriver à ce constat désolant car en marge de nos débats, en dehors des considérations politiques, il y a des fonctionnaires qui travaillent avec sérieux dans nos deux Institutions et auxquels j'adresse mes sincères remerciements.

Vous l'aurez compris, je ne voterai pas ce budget.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame AMORATTI.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

L'étude du Budget Primitif est l'occasion de se mettre d'accord, Gouvernement-Conseil National, sur notre vision commune de notre Pays, pour l'année qui vient et les années à venir, puisque le programme triennal d'investissements est adopté en même temps.

C'est ainsi une façon de voir l'avenir de notre Principauté, le groupe Union Monégasque a voté contre les budgets de la mandature, non pas pour s'opposer au chiffre brut du budget mais pour faire part de son insatisfaction concernant, en particulier, le non-respect de la Constitution. Les chiffres que l'on nous présente ne sont pas l'ensemble des dépenses et des recettes de l'Etat, nous le disons depuis le début de la mandature, nous. Les engagements du Fonds

de Réserve Constitutionnel ne sont pas présentés ni votés par le Conseil National, le budget n'englobe pas les conséquences des lois de désaffectation et d'autres.

L'absence de prise en compte des demandes de notre groupe, en particulier, – et nous défendons ce problème depuis le début – : sur l'étude du rétablissement de l'amendement budgétaire qui n'est pas un changement de régime mais une façon de rendre adultes les rapports entre Gouvernement et Conseil National ;

Sur l'étude de la mise en chantier de la sécurisation financière de la retraite des fonctionnaires, qui a été refusée par le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales sortant et le Ministre d'Etat précédent ;

Sur la création d'une Commission d'enquête sur les responsabilités politiques exécutives dans le dossier des Jardins d'Apolline ;

Nous ne voulons pas pour notre Pays que le budget de l'Etat appointe des politiciens professionnels qui seraient rétribués par une activité de Conseiller National quel que ce soit leur poste de responsabilité au sein du Conseil National et qui constituerait, de fait, des opposants professionnels au Prince et à Son Gouvernement et ainsi ferait changer les principes de notre monarchie constitutionnelle.

Nous ne voulons pas que le budget de l'Etat couvre des personnes qui ne prennent aucune décision pendant leur activité gouvernementale dans le dossier calamiteux des Jardins d'Apolline, qui mettent en jeu le confort et la santé de 800 de nos compatriotes, malgré les alertes répétées des locataires et des fonctionnaires sous leurs ordres, noyauté le Collectif de Défense des Intérêts des Locataires et instrumentalise les responsables de cette Association de défense et enfin, réfute toute responsabilité dans ce dossier.

Je voterai donc, vous l'avez compris, contre ce Budget Primitif 2018. Mon vote n'est pas opportuniste, en pleine campagne électorale comme certains autres votes. Le Gouvernement doit écouter et entendre nos demandes.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ? Il n'y a plus d'interventions ?

Monsieur PASQUIER ?

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Pour ce dernier Budget Primitif de la législature, je voudrais d'abord remercier de tout mon cœur les Permanents du Conseil National, qu'elles et qu'ils le sachent, sans eux, rien de tout cela serait possible, donc merci, franchement de tout mon cœur.

A mes collègues élus, je dis aussi merci, merci pour m'avoir appris beaucoup, merci pour m'avoir fait rire parfois, suivez mon regard, car quel que soient nos différences d'opinion, nous avons tous un point commun, par notre amour de Monaco, nous avons tous décidé en 2013 d'aller, pour paraphraser le Président STEINER, au baston des élections. Cela demande une certaine forme de courage, voyez-vous, que l'on soit élu ou pas d'ailleurs. Mes remerciements les plus chaleureux reviennent à mes deux collègues qui sont devenus des compères, Jean-François ROBILLON et Jean-Louis GRINDA, notre solidarité n'a jamais failli pendant 5 ans, surtout pas quand les coups pleuvaient dur, c'est-à-dire la plupart du temps. Ces moments-là forgent une amitié, pour ceux qui aiment le football, je dirais : « *You will never walk alone* ».

Venons-en au budget, on va me dire de nouveau que je pinaille, que le budget est excédentaire, pourquoi aller chercher la petite bête ? Que nos réserves ne soient pas de 2 Mds d'euros mais plutôt de 500 M€ si on devait retirer les sommes que nous devons à nos fonctionnaires, ce n'est pas une petite bête pour moi. Que le Fonds de Réserve Constitutionnel finance directement des dépenses publiques, que les centaines de millions d'euros ne figurent ni en recettes ni en dépenses ni au budget ni au Fonds de Réserve Constitutionnel, ce n'est pas une petite bête pour moi. Que l'on vende notre bien le plus précieux, nos mètres carrés sans que la représentation nationale ne soit vraiment consultée, ce n'est pas une petite bête pour moi non plus. Vous en conviendrez ces arguments ne sont pas nouveaux, on les rabâche à peu près tous les ans depuis 5 ans.

Monaco est presque seule au monde à ne pas être membre du Fonds Monétaire International. Demandez-vous pourquoi ? Et je ne ferais pas l'injure de nommer ici les quelques pays qui sont dans le même cas que Monaco, ça vous donnerait froid dans le dos.

Vous avez compris, je voterai contre ce budget, surtout pour ce qui n'y figure pas. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur PASQUIER.

Qui demande la parole ? Monsieur BOERI, vous

vous lancez ?

M. Daniel BOERI.- Je ne vais pas me précipiter !

M. le Président.- Mais si, pour une fois !

M. Daniel BOERI.- C'est pour vous faire plaisir, Monsieur le Président !

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI. C'est la dernière fois, rassurez-vous.

M. Daniel BOERI.- Sait-on jamais !

Je vais vous raconter une histoire, rassurez-vous...

M. le Président.- Pas trop longue.

M. Daniel BOERI.- ... précisément, elle est courte !

C'est l'histoire d'un basculement. Dans un premier temps, je m'étais résolu à voter en faveur du Budget Primitif comme je l'ai dit lors de mon discours de politique générale, il concernera avant tout nos successeurs et peut-être moi-même je l'espère.

Ah, mes feuilles se sont mélangées ! Excusez-moi...

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Non, je vous ai pressé Monsieur BOERI !

M. Daniel BOERI.- Voilà, on va y arriver ! Excusez-moi.

Donc je reprends. J'avais voulu voter le budget 2018 et finalement ce que nous savons faire, c'est de projeter sur la population des chiffres, des statistiques et c'est tout. Car la population n'est pas le fruit d'une politique publique, c'est le résultat d'un projet de vie de famille alors...

(Rires dans l'hémicycle)

...vous m'avez pris au dépourvu et on m'a changé les pages, je suis obligé de revenir.

M. le Président.- Allez-y, Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Monsieur le Président, je m'excuse. Mes chers Collègues, mes chers Compatriotes. Donc, j'ai voulu voter ce Budget Primitif puis, lors d'une étude de près de 200 pages budgétaires, je me suis glissé progressivement vers le déplaisir.

En fait, les explications du Gouvernement sont pour le moins incomplètes sinon insatisfaisantes sur de nombreux points. Le budget comme je l'ai dit, se contente très souvent de suivre et poursuivre, je pencherai donc pour l'abstention.

Enfin, les trois nuits de Séances Publiques ont arrêté ma décision. Mon impression initiale, à savoir « circulez, il n'y a rien à voir ! » s'est renforcée au fil des séances. La méthode de travail du Gouvernement ne s'est pas améliorée, hélas, mais aussi la place du Conseil National n'est pas reconnue dans le cadre constitutionnel qui représente un pas vers l'autre ou l'accord de volonté.

2018, c'est demain mais pour autant, nous ne sommes pas myopes, dotons-nous d'une vision 2030, 2040, 2050, cela suppose une méthode nouvelle, une méthode à laquelle je ne sens pas le Gouvernement prêt. Une nouvelle méthode que, seul le binôme, Conseil National-Gouvernement peut inventer.

Alors, après avoir été ballotté par le Gouvernement, ma décision est arrêtée et je voterai contre ce budget, je vous remercie.

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ?

Mardi dernier, j'essayais de vous faire parler, et ce soir, c'est pareil. Vous allez faire campagne quand même !

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Doyen pour ce bon moment !

M. Daniel BOERI.- Je vous remercie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Et c'est sincère.

Je commencerai en disant qu'après le merci à Monsieur le Doyen, je ne peux pas m'empêcher de dire avec un peu d'émotion que vraiment, Bernard PASQUIER est un type formidable. C'est vrai, c'est vraiment un ami que je me suis fait ici et j'en suis bien content.

Mais néanmoins, il faut commencer cette déclaration.

J'avais débuté ma déclaration de politique générale par de multiples remerciements puisque cette mandature arrivait à son terme. Le Gouvernement n'était pas absent, ce n'est pas un oubli, puisque je gardais cette heureuse tâche pour cette soirée un peu spéciale.

J'aimerais vous remercier, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement, pour la qualité de ce que nous avons pu faire ensemble, j'ajoute à ces remerciements, des félicitations que vous ne manquerez pas de transmettre à ceux qui travaillent au quotidien avec vous. J'en viens maintenant, aux propos plus profonds.

Il est dommage que le Conseil National soit systématiquement vu comme un empêcheur de tourner en rond, un mal obligé, un alibi démocratique en quelque sorte. Il est tout aussi regrettable que les élus se méfient quasi systématiquement du Gouvernement cherchant ce qui pourrait leur être caché. Dans les deux cas, personne n'a vraiment tort et c'est bien là que le bât blesse. Je forme le vœu que cette future législature soit celle du changement radical d'attitude des deux côtés de l'hémicycle. Cela ne pourra se faire qu'avec un esprit d'ouverture et de respect mutuel. Voilà un comportement sans doute qui ne pourra se faire avec des hommes du passé. On ne fera pas du neuf avec du vieux, on ne réussira pas à penser le devenir de notre Pays avec de vieilles recettes.

Aujourd'hui, l'imagination doit prendre le pouvoir, cette imagination n'est pas une question d'âge mais une question d'état d'esprit. C'est cette imagination qui nous permettra de sortir de notre territoire de 2 km². C'est cette imagination qui nous permettra de penser grand et de voir loin. C'est cette imagination qui nous donnera la force d'affronter avec succès les grands défis qui sont les nôtres aujourd'hui.

L'action gouvernementale sur la transition énergétique, la négociation et la création de MONACOTECH, l'épopée du YERSIN, les négociations avec l'Europe, l'investissement dans l'aéroport de Nice, j'en oublie... autant de dossiers qui montrent que notre Pays ne se résume pas à son étroitesse territoriale mais qu'il doit plutôt se penser comme l'Etat en pleine expansion, fier de ce qu'il a réussi sans être complaisant avec ses propres échecs. Un Etat lucide et courageux, un Etat ouvert sur le monde qui prend soin des siens, jeunes ou anciens, sans laisser personne sur le côté. La voilà cette certaine idée de la Principauté que j'ai défendue et que je défendrai avec conviction et confiance au sein du groupe Union Monégasque. Je n'ai voté aucun

budget depuis mon élection puisque je considérais et je considère toujours...

(Sonnerie)

...aujourd'hui que l'absence d'amendements budgétaires fait peser sur l'élu une contrainte inacceptable. Je ne l'ai pas voté aussi parce que la Constitution n'était pas respectée. Ces successions de votes négatifs écrits pour l'histoire dans les Annales du Conseil National, étaient un signal d'alarme, l'unique moyen de faire entendre une voix discordante et pourtant utile à tous, quel dommage que la majorité, la grande majorité de nos collègues n'ait pas cru en cette méthode. Comme je le disais dans la première intervention pour le Budget 2014 : « *Pour vivre heureux, vivons couchés* ».

Aujourd'hui, c'est la fin d'un cycle, j'aimerais bien ouvrir une nouvelle page mais je ne peux renoncer, je ne dois renoncer à mes convictions librement exprimées et sans aucun opportunisme et fidèle à moi-même, je voterai contre.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur BOISSON ? Monsieur FICINI ?

(Intervention hors micro, inaudible)

Avant de procéder au vote, je vais parler et j'espère que je ne vais pas parler pour tout le monde, mais comme je suis le dernier après il n'y aura plus de tour de parole... Ah, Monsieur RIT ! Vous pouvez y aller.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

S'expliquer au sujet de son vote est finalement l'occasion d'une brève réflexion sur le sens du vote individuel dans notre Institution lors de la séance de clôture du Budget.

Il est assez courant en politique de distinguer le vote de conviction et le vote stratégique. Cette distinction classique a d'ailleurs tendance à s'estomper lorsque notre vote découle d'une véritable délibération intérieure. Dans ce cas, le vote stratégique peut, en effet, reposer sur des convictions et le vote de conviction peut parfaitement être rationnel. De plus, l'élu appelé à voter sur un budget peut se trouver dans deux positions bien distinctes : il peut appartenir à la majorité ou bien se trouver dans l'opposition, qu'il est plus exact de nommer « minorité » dans le cadre

de notre Institution.

Appartenir à la minorité ouvre au moins un privilège, celui de pouvoir procéder à un vote de conviction sans grand risque, en cas de vote négatif, d'avoir à assumer la responsabilité directe d'un conflit institutionnel. Ce type de prise de responsabilité est en principe du ressort de la majorité. Un membre de la minorité peut donc se servir de son vote comme d'un mode d'expression à trois termes : l'approbation, la réprobation ou l'indifférence exprimée par l'abstention. A titre d'exemple, les élus du groupe Union Monégasque en votant régulièrement contre le budget font usage de ce moyen d'expression. Un élu appartenant à la majorité sera plus enclin à un vote stratégique, coordonné avec les autres élus majoritaires. Et, une majorité organisée aura quelques moyens d'exprimer son éventuelle réprobation au sujet d'un budget, sans pour cela avoir à le rejeter. De sa part, un refus du budget aura des conséquences institutionnelles nettement plus lourdes encore que l'article 73 de notre Constitution qui atténue nettement les effets immédiats d'un budget non voté, et cet éventuel refus de voter un budget serait heureusement bien loin du terme « *arme mononucléaire* » qui fut utilisé à ce sujet pour un ancien Président du Conseil National, il y a trois législatures de cela.

Ce soir, un vote de conviction aurait pu me conduire à voter contre ce budget, et cela uniquement au titre de la réprobation que j'exprime à propos du retrait récent par le Gouvernement d'un projet de loi d'importance majeure, celui qui concerne la publication des décisions de justice. Mais les limites devenues imprécises de la majorité qui est en face de moi et les effets parfois imprévisibles d'une atmosphère de campagne électorale, me poussent à faire rentrer dans ce choix de conviction des éléments rationnels pour essayer d'en faire un vote simplement responsable.

Je voterai donc en faveur de ce Budget Primitif 2018.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Malgré nos divergences, malgré les défauts de communication qu'il y a eu entre le Gouvernement et le Conseil National, je pense que ce document est l'illustration de notre travail et je le considère comme un passage de relais à ceux qui vont nous succéder.

Je crois que c'est l'outil indispensable, utile, bien fait, qui reflète bien la réalité de notre Principauté, pour la continuité et l'économie prospère et sociale. Je pense avoir respecté au mieux mes engagements, j'ai dû faire quelques erreurs, j'ai même suscité des incompréhensions le jour où, deux ans plus tôt, à la même période, j'ai mis un bonnet rouge et blanc, il y en a qui ont cru que je voulais jouer au Père Noël mais ils n'ont pas compris, j'arborai les couleurs de notre *pavayün*. Je rappelais l'attachement à nos Institutions et à notre monarchie constitutionnelle héréditaire. Ce rouge et blanc, j'incite tous les Monégasques à continuer à le respecter.

Si certains n'étaient pas revenus sur le sujet encore et encore à l'égard de Monsieur NOUVION, je ne dirais pas ce que je vais dire mais trop c'est trop. Et je voudrais tout simplement préciser à ces fossoyeurs quelques paroles historiques qu'ils se rappellent : « *l'œil était dans la tombe et regardait Caïn* ».

Je veux poursuivre sur une note positive, je garde vraiment comme beaucoup un grand respect et une sympathie pour tous les élus et d'ailleurs, on le partage tous. Tiens, je vois Monsieur GRINDA sourire. Je sais Monsieur GRINDA, on s'est affronté n'est-ce pas ? On garde le respect et la sympathie parce que justement les gens qui ont du courage, l'honneur et qui sont sincères savent se reconnaître comme tel.

Mais au-delà des élections, c'est un moment difficile où il va y avoir de grandes tensions, au-delà des vœux, des félicitations que je partage de la part de tous les élus, je ne peux que souhaiter qu'après nous retrouvions l'apaisement. Vous savez c'est comme une entreprise, comme dans une famille, on n'est pas obligé de s'aimer, on a simplement le devoir de se respecter. Continuons à se respecter et à garder cette solidarité qu'il y a entre Monégasques pour continuer à bien vivre dans ce Pays.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est donc le dernier budget de cette mandature, en tous les cas pour nous, pour le moment et je voudrais en profiter pour exprimer tous mes remerciements et toute ma gratitude envers les membres des permanents du Conseil National qui ont travaillé à nos côtés et qui nous ont aidé à découvrir ce milieu, ce fonctionnement qui, pour certains, était très obscur et pour lequel on n'a pas

forcément de guide.

Je voudrais également remercier Christophe STEINER qui a présidé sur ces dernières années le Conseil National et qui nous a permis de retrouver une certaine efficacité de fonctionnement avec notamment la possibilité de quasiment éclipser le retard législatif qui avait été pris auparavant.

Je voudrais également féliciter Jacques RIT de son intervention puisqu'il a bien précisé, effectivement, que l'on faisait partie d'une majorité et que l'on était engagé dans le vote ou non d'un budget, qu'il fallait prendre en considération toutes nos responsabilités, que ce soit vis-à-vis du Gouvernement ou des Monégasques, et que l'on était tenu, quelque part, d'assurer le bon fonctionnement et le bon déroulement de la politique inscrite dans ce budget.

Alors ce soir, la plupart des élus se sont exprimés et ont émis un avis positif concernant le vote de ce budget et j'ai très souvent voté en faveur du budget, mais ce soir, je voterai contre ce budget. Je voterai contre ce budget non pas tant sur, finalement, la bonne santé de ce budget, bonne santé qui nous permet d'assurer notre modèle social entre autre, qui nous permet d'assurer notre avenir mais je voterai contre ce budget parce que je regrette un certain nombre de points parmi lesquels l'absence de réponses à de nombreuses questions qui ont été posées pendant ces séances, je citerai : la surévaluation, parfois de façon un peu légère, de certains projets de construction, de rénovation, la remise en question peut-être du pouvoir d'achat des fonctionnaires, le manque de prévoyance quant au statut de leur retraite, la décision, à mon sens, un peu arbitraire d'augmenter le loyer des commerçants sans véritable concertation, alors je ne vais pas passer la soirée...

(Sonnerie)

...- J'atteins la limite de temps – à rappeler les points de divergence. Quoi qu'il en soit, je marquerai la fin du mandat par un vote négatif.

M. le Président.- Merci Docteur.

Juste une question, si vous le permettez, quand vous avez parlé de « ces dernières années », c'était un pronom démonstratif ou possessif ?

(Intervention hors micro, inaudible)

M. le Président.- C.Q.F.D., vous me rassurez,

merci. Quand un médecin me parle comme ça, je m'inquiète.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions ?

S'il n'y en a plus, je vais prendre la parole.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.

Même si beaucoup d'entre nous ne seront plus dans cet hémicycle pour la législature 2018-2023, le budget sur lequel vous vous prononcez ce soir aura un impact sur toute la première année de cette législature. Avec certains collègues, et contrairement à d'autres, j'ai un avantage indéniable, je sais que je ne siégerai plus et c'est mon choix. J'ai donc pu me concentrer sur ce budget, et non sur des querelles électoralistes, sur des interventions qui ne relèvent en rien de nos compétences ou sur des recherches en paternité de bilan électoral.

Le Vice-Président et Président de la Commission des Finances nous a rappelé, avec la précision qui le caractérise, le rôle du Conseil National ainsi que les engagements que le Gouvernement a pris envers nous et que je sais qu'il tiendra.

Ne pas voter ce budget, c'est rejeter ses engagements. Ne pas voter ce budget c'est :

Dans le domaine du logement : pas de travaux aux Jardins d'Apolline (26 M€), pas de nouvelles opérations intermédiaires, 55 logements à échéance 2020, pas de nouvelles préemptions.

Dans le domaine de l'éducation : pas d'ouverture de l'Ecole Stella à la Condamine, chapitre créé au budget 2018, pas de travaux pour le collège, interruption de la passation des marchés sur l'îlot Pasteur.

Dans celui de la culture et du patrimoine, Monsieur BOERI : pas de mise en place de l'Institut du Patrimoine, chapitre créé au Budget Primitif 2018.

Dans la Fonction Publique, pas de recrutement de personnels notamment dans l'informatique, pas de recrutement de personnels dans la Sûreté Publique et pour la gestion du patrimoine immobilier, pas de personnels non plus, pas de surélévation de la Sûreté Publique, pas de parking du Portier.

Dans la sécurité : pas de crédits supplémentaires pour la sécurité nationale.

Dans le domaine social : pas d'abondement du

Fonds de dépendance (2 M€), pas de hausse de l'Office de Protection Sociale (1,5 M€). Enfin, pas de crédits de campagne électorale. Ça, je sais que ça en embêterait certains et finalement, pas de Larvotto donc pas de compensation sur l'extension en mer.

Comme vous le voyez, le vote d'un budget a des impacts sur notre vie de tous les jours, celles des nationaux mais également celles des résidents. Et si la justification d'un non-vote est la bonne conscience, il est souvent douloureux de constater que cette dernière est souvent l'occasion de violentes migraines. Etant migraineux de nature, vous comprendrez, je voterai ce budget.

Nous devons tous avoir conscience que les lois que nous votons, la loi de budget en fait partie, ne s'adressent pas forcément aux Monégasques. A quelques exceptions, qui leur sont plus spécifiquement dédiées, elles sont faites pour tous et nous engagent tous. Dans le prolongement de ce raisonnement, j'ajouterais que les Monégasques, lorsqu'ils déposent leur bulletin dans l'urne, confient à leurs élus des prérogatives législatives qui leur permettent de devenir co-législateurs. C'est un grand pouvoir, malgré ce que certains peuvent penser, auquel s'associent de grandes responsabilités. En exerçant ce droit de vote, qu'ils le veuillent ou non, consciemment ou pas, les électeurs, nos électeurs endossent une responsabilité qui dépasse leur propre personne mais qui s'adresse à tous sans considération de fortune ou de nationalité.

C'est dans le même objectif que les Conseillers Nationaux se doivent d'exercer leur mandat, car ce sont les conséquences de leur vote, que ce soit à l'intérieur ou l'extérieur de Monaco qui doivent constituer la base de tout jugement de cette action. Ainsi, dans le monde de l'action publique donc de la politique, nous devons privilégier dans les motivations de nos choix, les conséquences qu'ils entraînent. C'est ce que l'on appelle : le conséquentialisme. C'est dans cette même lignée que doivent s'inscrire les candidats aux élections nationales, car nous devons le réaliser, le monde a changé et ce changement, que nous le voulions ou non, nous affecte. Que nous le conjurions par de vaines paroles ou des immolations en place publique ne fera qu'enflammer les passions et réduira en cendres la sérénité et la hauteur nécessaire aux prises de décisions à venir.

C'est à ce titre que certains doivent réaliser que l'opposition mène à tout, à condition d'en sortir. Ainsi, toute la politique pourrait changer, si « le fait de promettre et de prédire était par tout le monde considéré comme insupportable et inconvenant ».

Nos compatriotes doivent le comprendre, comme ils doivent comprendre qu'ils ne peuvent exiger tout et son contraire, pester contre des travaux nécessaires et pourtant indispensables aux recettes de l'Etat et exiger des logements domaniaux.

Nous clamons haut et fort nos particularismes et nous ne cessons de vouloir importer dans notre Pays des idées du moment en évoquant l'ère du temps. Pour moi, ce dernier n'est qu'un parfum subtil mais qui ne m'envoûte pas. Nous sommes bénis des Dieux et ayons la sagesse de le reconnaître en regardant ce qu'il se passe autour de nous et évitons de les réveiller, ils pourraient se rappeler à nous. Nos grands-parents ont connu un Monaco pauvre, aucune époque n'a été aussi prospère que la nôtre, pourtant jamais les opinions et les comportements n'ont été à ce point bornés par les préjugés et l'envie de voir ce qu'il se passe dans l'assiette du voisin.

Nous sommes en plein dans le paradoxe de Tocqueville qui constatait que plus une situation s'améliore – liberté et revenus – plus l'écart avec la situation idéale – inégalités, pauvreté – est ressenti subjectivement comme intolérable par ceux qui bénéficient de cette amélioration. Ce qui contribue à cette demande du « toujours plus » des électeurs et à ces promesses des politiques qui réchauffent le cœur et les esprits avant de finir en fumée.

Je vous invite donc à lire ou à relire ce très beau texte d'Hélie DE SAINT MARC, « Conseil à un jeune de 20 ans ». Il nous rappelle que dans notre époque, il est toujours question de droit et jamais de devoir, que la responsabilité qui est l'once de tout destin, tend à être occultée. Or,

Il faut savoir enseigner « que rien n'est sûr, que rien n'est facile, que rien n'est donné et que surtout rien n'est gratuit ».

Monsieur le Ministre, je voudrais publiquement vous remercier. Tout au long de ces presque deux ans, nous avons appris à nous connaître, à s'apprécier, à travailler ensemble comme il se doit. Dialogue, écoute et respect de la parole donnée. Je dois le souligner ici, vous avez tenu tous les engagements que vous aviez pris avec nous et je suis sûr que ce sentiment est partagé par Marc BURINI ainsi que par de nombreux élus.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, je vous adresse les mêmes remerciements dans la méthode que j'avais souhaité mettre en place, nous avons trouvé un Gouvernement à l'écoute, partageant nos attentes et nos interrogations et cherchant à solutionner les

problèmes dans la droite ligne souhaitée par le Souverain, celle du pas vers l'autre.

Mes chers Collègues, c'est la dernière séance et il y a un peu de nostalgie comme chez Eddy MITCHELL et je tiens à vous remercier tous et toutes pour le travail et votre soutien quel qu'il soit dans cette législature.

Enfin, je voudrais remercier tout particulièrement les permanents du Conseil National, j'aimerais pouvoir vous citer tous, mais nous sommes tenus par le temps, sachez que je vous suis extrêmement reconnaissant du travail que vous avez accompli avec les élus, de votre disponibilité, de votre gentillesse et j'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je ne le dirai jamais assez, vous êtes l'âme et la cheville ouvrière du Conseil National. Merci.

Nous allons maintenant passer au vote.

Monsieur le Secrétaire Général, comme on disait à l'époque, faites votre office.

M. le Secrétaire Général.-

ARTICLE PREMIER

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2018 sont évaluées à la somme globale de 1.217.584.000 € (Etat «A»).

M. le Président.- Je mets aux voix l'article premier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

L'article premier est adopté.

(Adopté ;
*(M. Jean-Charles ALLAVENA,
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
 MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
 Claude BOISSON, Marc BURINI,
 Philippe CLERISSI, Jean-Michel CUCCHI,
 Eric ELENA, Alain FICINI,
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 M. Jean-Louis GRINDA,
 Mme Sophie LAVAGNA,
 MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
 Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
 Christophe ROBINO,
 Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
 et M. Christophe STEINER
 votent pour ;
 M. Thierry CROVETTO
 s'abstient)*

M. le Secrétaire Général.-ART. 2

Les crédits ouverts pour les dépenses du budget de l'exercice 2018 sont fixés globalement à la somme maximum de 1.215.633.500 €, se répartissant en 840.324.800 € pour les dépenses ordinaires (Etat «B») et 375.308.700 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat «C»).

M. le Président.- Je mets aux voix l'article 2.

Avis contraires ? Quatre avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 2 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,
MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
et M. Christophe STEINER
votent pour ;
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI,
Thierry CROVETTO et Christophe ROBINO,
votent contre)

M. le Secrétaire Général.-ART. 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont évaluées à la somme globale de 45.820.300 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets aux voix l'article 3.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

L'article 3 est adopté.

(Adopté ;

(M. Jean-Charles ALLAVENA,
MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Sophie LAVAGNA,

MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,

Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,

Christophe ROBINO

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

et M. Christophe STEINER

votent pour ;

M. Daniel BOERI

votent contre ;

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

M. Thierry CROVETTO,

s'abstiennent)

M. le Secrétaire Général.-ART. 4

Les crédits ouverts au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2018 sont fixés globalement à la somme maximum de 88.192.000 € (Etat «D»).

M. le Président.- Je mets aux voix l'article 4.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 4 est adopté.

(Adopté ;

(M. Jean-Charles ALLAVENA,
MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,
Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
Christophe ROBINO
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
et M. Christophe STEINER
votent pour ;
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Thierry CROVETTO
et Daniel BOERI,
votent contre)

M. le Secrétaire Général.-ART. 5

Est adopté le programme d'équipement public annexé au document du Budget, arrêtant les opérations en capital à réaliser au cours des trois années à venir.

M. le Président.- Je mets aux voix l'article 5.
Avis contraires ? Trois avis contraires.
Abstentions ? Pas d'abstention.
L'article 5 est adopté.

(Adopté ;

(M. Jean-Charles ALLAVENA,
MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA,
MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jacques RIT, Jean-François ROBILLON,
Christophe ROBINO
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
et M. Christophe STEINER,
votent pour ;
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Thierry CROVETTO
et Daniel BOERI,
votent contre)

M. le Président.- Je mets à présent l'ensemble de la loi de Budget aux voix.

Avis contraires ? Huit avis contraires.
Abstentions ? Pas d'abstention.
La loi de Budget est adoptée à 14 voix.
Je vous remercie.

(Adopté ;

(M. Jean-Charles ALLAVENA,
MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON,
Marc BURINI, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,
Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Sophie
LAVAGNA, MM., Thierry POYET, Jacques RIT,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
et M. Christophe STEINER,
votent pour ;
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Daniel BOERI, Jean-Louis GRINDA,
Bernard PASQUIER, Jean-François ROBILLON et
Christophe ROBINO,
votent contre)

II.

DISCUSSION DE TROIS PROPOSITIONS DE LOI

Chers collègues, le deuxième point de notre ordre du jour appelle la discussion de trois propositions de loi.

Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, il ne sera donné lecture que des dispositions générales de l'exposé des motifs sachant, bien évidemment, que cet exposé sera publié en intégralité au Journal de Monaco dans la cadre du compte-rendu *in extenso* de notre Séance Publique.

S'agissant du rapport afférent aux textes législatifs, dès lors que les articles amendés seront lus par le Secrétaire Général au moment du vote, article par article, je vous propose, par souci d'efficacité, qu'ils ne soient pas lus par le rapporteur lors de la lecture intégrale de son rapport.

Enfin, s'agissant du vote, je vous rappelle qu'on ne peut bien évidemment prendre en considération que les votes des Conseillers Nationaux présents dans l'hémicycle.

Nous débutons nos travaux par l'examen de la :

1. Proposition de loi, n° 237, de M. Thierry POYET, cosignée par MM. Jean-Charles ALLAVENA, Thierry CROVETTO, Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Christophe STEINER, relative à la blockchain.

Je demande à Monsieur Thierry CROVETTO, cosignataire de cette proposition de loi, de procéder à la lecture de l'exposé des motifs.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Technologie encore relativement récente, la blockchain est en passe de devenir un outil majeur du développement informatique, certains n'hésitant pas à considérer que son apport sera comparable à celui de l'Internet. A ce titre, il faut reconnaître que les développements consacrés à la blockchain prennent une ampleur considérable et que les potentialités offertes paraissent illimitées.

La blockchain reste néanmoins perçue comme quelque chose de complexe et de difficilement accessible, ce qui est vrai si l'on s'intéresse à la technique, mais qui l'est un peu moins si l'on se focalise sur ses atouts et ses utilisations potentielles. En outre, et à l'instar de toute innovation technologique majeure, elle suscite des craintes et soulève des interrogations, au demeurant fort légitimes. Ceci est accentué, tant par la philosophie même de la blockchain qui se présente comme une technologie disruptive, donc, littéralement, qui a la volonté de provoquer une rupture par rapport à divers modes de fonctionnement existant, que par certains événements qui ont pu affecter son image.

Pour autant, il faut bien avoir à l'esprit qu'une technologie est par principe neutre et que c'est l'utilisation qui en est faite qui peut, ou non, être sujette à discussion et nécessiter de poser des garde-fous. En toute hypothèse, la volonté clairement affichée de la présente proposition de loi est précisément d'ouvrir la discussion et de permettre l'expérimentation, de manière à poser les jalons d'une régulation à venir.

C'est pourquoi, sans prétendre donner une parfaite définition de ce qu'est la blockchain, une brève description de son fonctionnement semble utile pour introduire la présente proposition de loi.

Ainsi, on commencera par rappeler que la blockchain n'est, en réalité, pas une complète nouveauté, si l'on observe les technologies sur lesquelles elle repose, et notamment le système de partage « pair-à-pair » ou encore le recours à des clés cryptographiques asymétriques, c'est-à-dire clé publique et clé privée. L'innovation majeure réside donc dans la combinaison de ces diverses technologies, afin de créer un registre décentralisé, partagé et sécurisé.

On pourrait ainsi dire que la blockchain est un registre retraçant et collectant les transactions de ses utilisateurs. Une transaction est ainsi inscrite de manière cryptée par ces derniers au moyen d'une clé publique et d'une clé privée. Elle ne peut donc être effacée ou modifiée. Cette transaction figure au sein d'un « bloc » qui doit pouvoir être relié aux autres qui précèdent. Pour être reliée, ce qui va conduire à son horodatage et à l'attribution de son caractère infalsifiable, la transaction doit être validée par un système de consensus, lequel sera réalisé par les différents ordinateurs connectés en réseau « pair-à-pair ».

On s'aperçoit ainsi que, plus la blockchain comporte de membres, plus elle sera sécurisée, dans la mesure où le processus de certification – décentralisé – repose sur la validation majoritaire et qu'il est complexe de pouvoir contrôler autant d'utilisateurs. Il faut ici bien comprendre que la transaction est publique : la clé publique permettant d'accéder à la blockchain étant précisément connue de tous. En revanche, la clé privée, laquelle permet en quelque sorte de signer la transaction, est personnelle et confidentielle, de sorte que les membres de la blockchain ne connaîtront pas les auteurs de la transaction.

Ceci met en exergue les caractéristiques de la blockchain : une organisation partagée par chaque utilisateur, sécurisée par eux et décentralisée. La fiabilité de la blockchain repose donc, d'une certaine manière, sur le nombre et la transparence.

Du moins est-ce l'hypothèse d'une blockchain dite publique, laquelle, pour les puristes, correspond à la seule

et véritable blockchain. Il existe cependant des modèles intermédiaires, lesquels semblent avoir la préférence du tissu économique, ou au moins du secteur bancaire, en ce qu'elles permettent de réintroduire une forme d'instance centralisée à même de réguler les échanges et qui va, par les conditions générales qu'elle pose, restreindre l'accès à cette blockchain.

La blockchain la plus connue est sans nul doute celle qui a conduit à la création du Bitcoin. Historiquement, elle semble d'ailleurs être la première et son apparition semble déjà relever d'une certaine forme de mythologie, puisque créée par un certain Satoshi Nakamoto, dont chacun s'accorde sur le fait qu'il s'agit d'un pseudonyme, et qui aurait enregistré la première transaction en janvier 2009. Cette dernière n'a eu de cesse de se développer depuis et la valeur attribuée au Bitcoin a connu une évolution exponentielle, ce dernier faisant désormais l'objet d'une spéculation importante.

Pour autant, réduire la blockchain au Bitcoin reviendrait, à peu de chose près, à réduire tous les écrits sur support informatique à un logiciel de traitement de texte : ce serait donc confondre l'outil avec la création, le moyen avec l'utilisation. Depuis l'avènement du Bitcoin, la technologie blockchain s'est continuellement développée et ses utilisations vont bien au-delà de la seule crypto-monnaie, laquelle ne révèle aucunement toutes les possibilités de la blockchain.

A ce titre, la doctrine juridique et les professionnels recensent généralement trois grands types de fonctionnalités :

- la transmission dématérialisée ;
- la conservation ;
- la mise en place de « *smart contract* ».

La transmission dématérialisée est la première à avoir été développée, en ce qu'elle correspond au transfert de Bitcoin et, plus généralement, des crypto-monnaies. Pour autant, cela ne se limite nullement à cela et la transmission peut concerner tout titre susceptible de représenter un droit (actions, droit d'auteurs ou même un vote). Ce n'est toutefois pas le point sur lequel il convient d'insister prioritairement.

La fonction de conservation, par la sécurité apportée et par l'existence d'une date certaine (horodatage), dispose d'un potentiel de développement important, susceptible d'avoir des retombées perceptibles pour chacun d'entre nous. C'est d'ailleurs en ce domaine que la blockchain peut marquer une rupture très conséquente, puisque, par la certification ou l'authentification qu'elle confère, elle pourrait être amenée à redéfinir le rôle actuellement joué par les « tiers de confiance ».

On recense ainsi, de par le monde, plusieurs développements possibles, notamment dans les domaines financier, médical, environnemental, juridique ou encore dans la relation entre l'Administration et l'administré :

- la blockchain pourrait accueillir le dossier médical des patients et, simultanément permettre le paiement automatique et instantané des professionnels de santé par les patients, les organismes sociaux et les mutuelles ;

- elle pourrait permettre d'intégrer différents éléments obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des vérifications opérées préalablement à l'entrée en relation d'affaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ;

- elle permettrait d'assurer la traçabilité de l'approvisionnement en « énergie verte », par exemple pour la fourniture d'électricité ;

- elle pourrait servir d'instrument probatoire, dans la mesure où elle s'apparente à un écrit électronique ;

- elle permettrait la constitution d'un dossier administratif permanent contenant les éléments de l'état civil de la personne et autres pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de formalités administratives, à l'instar d'inscriptions scolaires, de demande de logement ou d'aides sociales ;

- elle peut tenir la fonction d'enregistreur des sociétés, du dépôt du capital social puis de tous changements ultérieurs, le cas échéant après contrôle des autorités, sans autre formalité.

En ce qui concerne les « *smart contracts* », leur développement est plus récent. Si le Bitcoin personifie presque l'aspect de transaction économique, la blockchain Ethereum est sans nul doute celle qui a permis le développement des « *smart contracts* » et des applications décentralisées. Autant le dire immédiatement, la traduction littérale du « *smart contract* » est en réalité trompeuse. En effet, juridiquement, il ne s'agit pas d'un contrat, mais davantage d'une modalité ou d'un aspect de son exécution. En d'autres termes, le « *smart contract* » va servir de support d'exécution à un contrat bien réel.

Son potentiel n'en demeure pas moins particulièrement conséquent. Il repose sur une logique bien connue qui se traduit sous la forme « *if... then...* ». Selon les cas, le juriste y reconnaîtra un terme ou une condition.

Les exemples d'utilisation généralement cités sont ceux relatifs au transport. Ainsi, on peut imaginer que l'opérateur entre dans la blockchain que le retard ou l'annulation d'un vol ou celui d'un train déclenchera automatiquement le

paiement d'une indemnité. On pourrait imaginer que le paiement d'un service par un achat en ligne générerait l'envoi de la TVA aux Services Fiscaux, dès la validation de la transaction. De la même manière, en présence d'un événement climatique causant d'importants dégâts, l'indemnisation pourrait être effectuée via la blockchain. Certes, dira-t-on, encore faut-il que l'élément réel, par exemple le retard ou l'événement climatique, puisse être considéré comme établi avec certitude. Aussi la mise en œuvre d'un « *smart contract* » nécessite-t-elle la présence de systèmes d'informations chargés d'intégrer la donnée extérieure à l'intérieur de la blockchain, potentiellement par consensus. On appelle ces systèmes les oracles.

Il ne s'agit en l'espèce que d'un bref échantillon des potentialités de la blockchain. On ne niera pas que ces dernières doivent encore être articulées avec le droit existant et que le chantier est conséquent. Néanmoins, pour quelles raisons cela ne serait-il pas possible ?

Ce qui sera donc déterminant est la manière avec laquelle la Principauté choisira d'appréhender la blockchain. Trois attitudes sont concevables en théorie, mais une seule est en adéquation avec les valeurs de Monaco : sécurité, transparence, modernité, avant-gardisme, entrepreneuriat...

La première consisterait surtout à ne rien faire. On retrouve fréquemment ce positionnement par la formule « il est urgent d'attendre ». La Principauté perdrait alors toute possibilité de faire partie du peloton de tête des Etats pionniers et avant-gardistes. La course a d'ores et déjà commencé, que l'on songe au Canton suisse de Zoug, à Dubaï, à l'Estonie, à Singapour qui n'hésitent pas à lancer des projets d'envergure et à se montrer « *blockchain friendly* ». Il s'agit d'un enjeu économique, mais aussi de souveraineté numérique. Dès lors, Monaco ne doit pas rester en retrait, cette option serait en contradiction avec la volonté de Monaco d'être un acteur des services numériques, alors que nous venons de lancer l'incubateur monégasque MonacoTech.

La deuxième consisterait à envisager dès à présent la régulation, à partir des premiers exemples de développements étrangers. Cette attitude est rationnelle, mais excessivement prudente et limitée, car faisant fi des particularismes de la Principauté et de la nécessité d'établir un système sur-mesure. En effet, les projets liés à la blockchain à Monaco ne peuvent être les mêmes que ceux d'autres Etats aux dimensions et moyens financiers qui n'ont pas de commune mesure avec les siens. Cela conduirait, en outre, à une perte de temps considérable et à dissenter sur des problématiques qui ne concerneront que peu, ou pas du tout, la Principauté, dans un environnement juridique qui est encore bien flou. Cette option serait celle de la volonté de faire, sans se donner l'autorisation ou les moyens d'y aller. Au surplus, la plupart des Etats étrangers adoptent un point de vue pointilliste dans l'élaboration de

la réglementation. Pour l'essentiel, ces Etats se focalisent sur les seules activités financières et perdent de vue les potentialités des applications des blockchains.

La troisième et dernière approche serait de favoriser l'expérimentation en sélectionnant des projets à fort potentiel pour la Principauté et à construire la régulation au fur et à mesure de ladite expérimentation, en procédant aussi en parallèle à une veille réglementaire mondiale, et notamment européenne. Il faut citer l'exemple de la France, qui est en train de procéder à la mise en place d'ordonnances, pour réglementer certaines activités financières effectuées au moyen de blockchains. Les enjeux spécifiques à Monaco, pour lesquels les blockchains devraient être source de progrès substantiels, comme le développement durable ou la gestion des flux routiers et des parkings, ou encore le yachting, méritent que Monaco soit à l'origine de la première réglementation de portée générale.

Enfin, un argument de stratégie économique internationale milite fortement en faveur de l'adoption d'un cadre juridique large, ouvert à toutes les blockchains, financières et non-financières. La Principauté, si elle était le premier Etat au monde à promouvoir et à sécuriser l'activité des blockchains, ne manquerait pas d'attirer vers son territoire une activité économique prometteuse et à très haute valeur ajoutée. D'après un article récent, la blockchain « *va transformer les transactions commerciales de la même manière qu'Internet a transformé les communications* », prédit Brigid McDermott, vice-présidente chargée du développement de la blockchain chez IBM. Aux Etats-Unis et ailleurs, de nombreuses entreprises testent cette technologie. Leurs domaines d'activité sont variés : la banque, l'assurance, la santé, la logistique, l'industrie, le transport aérien ou encore la gestion des contrats. D'après une étude menée par Juniper Research, 57 % des entreprises de plus de 20 000 employés déploient ou étudient le déploiement de la technologie. « *Les sociétés ont une bien meilleure compréhension de la blockchain par rapport à l'an passé* », indique le cabinet de recherche dans son rapport. Cela s'explique par une augmentation de la recherche et développement en interne et avec des partenaires extérieurs (Le Monde ; Conçue pour le Bitcoin, la blockchain intéresse des secteurs de l'économie ; 23 novembre 2017).

Ainsi, en devenant le premier Etat au monde à réguler totalement les blockchains et à agir en faveur de leur usage sur le territoire, Monaco pourrait s'assurer sans coup férir un leadership réel dans une activité économique déterminante.

Monaco ne peut ni ne doit rater la formidable opportunité que représente l'économie des blockchains. Ce troisième scénario revêt une approche entrepreneuriale, pragmatique et empirique qui a, chacun le comprendra, la

préférence des auteurs de la présente proposition de loi.

Tout l'objet de la proposition de loi est de permettre à Monaco de saisir cette chance de devenir un leader mondial.

Pour ce faire, la proposition de loi instaure une période d'expérimentation, au cours de laquelle il n'y aura aucune contrainte réglementaire. Parce que la blockchain peut concerner de nombreux secteurs d'activité, parce qu'elle est aussi une technologie disruptive, ce cadre ouvert a pour objectif de laisser libre cours à l'imagination de concepteurs de solution, sans définir et a priori un carcan administratif ou réglementaire. Pour autant, cela ne veut pas dire non plus que tout sera permis, sans limite : il semble évident aux auteurs de cette proposition qu'il faudra s'assurer d'une certaine éthique et de l'adéquation de l'activité à la « bonne moralité ». Cette période servira d'accélérateur afin d'attirer à Monaco toute société qui voudrait bénéficier d'un caractère protecteur des acteurs institutionnels, et ainsi, participer au développement de la blockchain et faire bénéficier la Principauté des services qu'elle peut offrir.

Dès lors, à l'échéance de l'expérimentation, le bilan permettra d'y mettre fin sans condition en cas de résultats non satisfaisants, d'en prolonger la durée si l'environnement n'était pas suffisamment mature ou encore, de passer en mode 'production', avec un cadre réglementaire adapté.

Autant le préciser de manière explicite, la mise en place d'un « bac à sable expérimental » permettra, c'est l'option retenue par les auteurs de cette proposition, de développer un nouveau secteur d'activité en Principauté et de permettre à Monaco de devenir la « *blockchain valley* », attirant de nombreuses sociétés qui sont aujourd'hui à la recherche d'un cadre réglementaire souple, moderne, pragmatique.

La proposition de loi crée une Autorité Monégasque des Blockchains (AMB), organisme privé chargé d'une mission de service public. L'AMB assurera l'animation de l'expérimentation, en fédérant les acteurs, en sélectionnant les projets, tout en assurant une veille technologique et réglementaire, européenne et mondiale. Cette structure se veut être un organe permanent, regroupant en son sein des experts et des personnes de Monaco et d'autres horizons, directement concernés par les problématiques du numérique. Il est important que l'AMB puisse réunir un comité d'experts de grande renommée, afin de nourrir la réflexion et la stratégie de la Principauté dans ces domaines. Ce serait en quelque sorte un « think tank » du numérique, chargé de la veille technologique, concurrentielle et réglementaire, tout en assurant une activité très opérationnelle avec l'animation du secteur de la blockchain.

Pour autant, la nécessité, voire même l'urgence, à lancer des projets sur la base de blockchains à Monaco ne nous autorise pas à attendre la concrétisation de ce texte dans l'arsenal juridique monégasque. Pour être un acteur de premier plan, il y a lieu d'être inventif et de procéder à la mise en place au plus vite d'une structure temporaire, qui va nous permettre d'initier la démarche.

Tel est l'objet de la présente proposition de loi.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CROVETTO.

Je vais donner la parole à Monsieur POYET pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la Commission de Législation.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

La proposition de loi relative à la *blockchain* a été transmise au Secrétariat Général du Conseil National le 4 décembre 2017 et enregistrée sous le numéro 237. Elle a été déposée en Séance Publique le lendemain et renvoyée devant la Commission de Législation.

Il n'est jamais aisé de retranscrire l'innovation technologique au sein d'un texte à vocation législative. La difficulté qui en résulte se caractérise au moins de deux manières.

La première, d'ordre technique et qui est sans nul doute la plus simple à gérer, porte sur la traduction technique de cette innovation : trouver les bons termes et établir un texte cohérent.

La seconde, d'ordre politique, concerne l'attitude à adopter face à l'innovation. Allons-nous adresser un message de crainte et de fermeture ou, au contraire, ferons-nous preuve d'ouverture d'esprit et de courage, en essayant de s'attacher à ce qui rend l'innovation possible et souhaitable et non pas en sériant les obstacles qui l'empêchent ? S'il est relativement simple, pour le technicien comme pour le responsable politique, de dresser un « inventaire à la Prévert » des mille et une raisons qui s'opposent à un projet, il faut faire preuve de détermination pour prendre le risque d'avoir à les lever une à une.

Aussi votre rapporteur saluera-t-il, dès à présent, la démarche résolument constructive de la Commission de Législation qui, saisie d'une proposition de loi sur le sujet de la *blockchain*, a souhaité comprendre ce

que cela recouvrait et les perspectives envisageables, plutôt que de fermer la porte au prétexte de difficultés à venir. C'est ainsi qu'un travail de vulgarisation et d'explication a prévalu à l'étude du texte.

La compréhension des différentes notions utilisées dans le cadre de la *blockchain* ne va pas d'elle-même. Pour autant, se représenter le fonctionnement d'une technologie qui combine le partage en « *peer-to-peer* » et la cryptographie asymétrique ou se familiariser avec des concepts tels que celui de minage, de preuve de travail ou encore de *tokens* ne sont pas, en réalité, les objectifs primordiaux de cette proposition de loi. Ce qui importe, c'est d'imaginer les utilisations qui pourront être faites, ou du moins d'essayer de construire un cadre législatif novateur, favorisant la venue sur notre territoire de sociétés innovantes, à très haute valeur ajoutée, pouvant demain contribuer au développement du Pays, à son attractivité et à sa notoriété.

En effet, et c'est là un point crucial, le développement de la *blockchain* peut être comparé – rien que cela – à celui de l'Internet. Cela peut d'ailleurs sembler invraisemblable de prime abord et, pourtant, ne nous y trompons pas, un mouvement favorable au développement de la *blockchain* s'est amorcé en Europe, où des Pays comme le Royaume-Uni, l'Estonie, la Suisse ou la France se situent dans le peloton de tête des Etats qui souhaitent favoriser les projets s'appuyant sur la technologie de la *blockchain*. Ce mouvement est mondial, de sorte que certains Etats fédérés des Etats-Unis sont entrés en phase d'expérimentation, alors que des Etats comme Dubaï souhaitent, par exemple, disposer de leur propre crypto-monnaie.

Pour autant, cela reste avant tout sectoriel et aucun Etat, du moins à la connaissance de votre rapporteur, n'a encore pu poser les jalons d'une législation globale et structurante. Monaco pourrait donc être le premier, en consacrant, comme l'expose la présente proposition de loi :

1. la définition des notions clés ;
2. les critères de rattachement à l'ordre juridique monégasque ;
3. l'expérimentation de la technologie *blockchain* pour une durée limitée qui permettra d'envisager, ou non, les perspectives liées à son développement ;

4. la création d'une entité pilote destinée notamment à :

- promouvoir la technologie *blockchain* ;
- établir les principes nécessaires à sa régulation ;
- identifier les secteurs à fort potentiel pour la Principauté.

Il s'agit ainsi de proposer une approche pragmatique et empirique. S'il convient de ne pas verser dans la candeur, il importe, à l'inverse, de ne pas prédire de funestes conséquences relatives à l'utilisation de la technologie de la *blockchain*. Comme le rappelle à juste titre l'exposé des motifs de la proposition de loi, une telle utilisation est en effet neutre par principe.

Ainsi, la Commission a illustré cette approche en prenant l'exemple de la crypto-monnaie. Si celle-ci peut effectivement être utilisée à des fins purement spéculatives, en dehors de toute garantie pour les usagers, elle peut aussi être la traduction, au sein de la *blockchain*, de valeurs régulées ou cotées selon un système bien encadré. On pensera ainsi à une crypto-monnaie qui serait adossée à une monnaie ayant cours légal ou encore à des titres financiers. Un exemple peut être donné avec la France qui, le 8 décembre dernier, a modifié son Code monétaire et financier pour permettre l'inscription de titres financiers sur un dispositif électronique d'enregistrement partagé, c'est-à-dire sur la *blockchain*. Cette inscription sur la *blockchain* confèrera les mêmes effets que ceux octroyés à l'actuelle inscription en compte-titres. Si les textes d'application doivent encore être finalisés, cette réforme entrera en vigueur au plus tard en juillet 2018, donc à très brève échéance. Ajoutons, en parallèle, que les banques mondiales investissent largement dans cette technologie, de sorte que dans l'immédiat, il y a lieu de laisser la porte entr'ouverte et d'avoir un œil attentif aux évolutions à venir.

In fine, ne pas évoquer les dérives potentielles nuirait à leur compréhension, à leur régulation et conduirait, par conséquent, à un manque important de toute future législation. La présente proposition de loi s'inscrit donc dans une démarche responsable et réaliste.

Ceci étant précisé, votre rapporteur va désormais s'atteler à la présentation des amendements et observations plus spécifiques de la Commission.

Les amendements opérés par la Commission ont trait à l'amélioration de la forme, comme à celle du fond. Dans leur ensemble, ils n'affectent nullement l'esprit de la proposition de loi, mais, tout au contraire, contribuent à son assise.

Votre rapporteur n'insistera donc pas sur les amendements formels. Bien que ces derniers concernent presque tous les articles de la proposition de loi, il est surtout question de corriger certaines coquilles rédactionnelles ou de faire référence à la terminologie anglo-saxonne, pour conserver une certaine universalité à la matière, à l'instar du trust pour prendre un exemple connu de la législation monégasque.

En ce qui concerne, en revanche, le fond de la proposition de loi, la Commission s'est arrêtée sur deux points : la phase d'expérimentation de la technologie *blockchain* et l'Autorité Monégasque des *Blockchains*, ci-après dénommée AMB. Ces deux éléments sont, au demeurant, intrinsèquement liés, l'AMB étant chargée, d'une certaine manière, du pilotage de cette phase d'expérimentation pour le compte de l'Etat.

Pour ce qui est donc de la phase d'expérimentation, le deuxième alinéa de l'article 7 organise ce que l'on appelle plus communément un « bac à sable réglementaire », traduction de « *regulatory sandbox* ». Il s'agit d'une phase durant laquelle l'Etat s'engage à ne pas apporter de contraintes supplémentaires au regard de la réglementation des normes techniques. Cela doit permettre aux entreprises de disposer d'un cadre juridique stabilisé et souple qui ne soit pas de nature à entraver l'innovation. Si cela peut sembler surprenant de prime abord, ce procédé commence à voir le jour en droit et l'on peut citer, à cet égard, l'octroi récent, à l'Autorité (française) de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, de la possibilité « *d'alléger temporairement les obligations d'un opérateur afin de l'accompagner dans le développement d'une technologie ou d'un service innovants, au plan technique ou commercial* ». Le Conseil d'Etat français, dans son étude annuelle de 2017 consacrée au numérique, recommande d'ailleurs de multiplier ces phases d'expérimentation, ce qui atteste de la pertinence de cette méthodologie, dès lors qu'elle fait l'objet d'un encadrement pertinent.

Initialement, la proposition de loi raisonnait en termes de « package » global, de sorte que, non

seulement l'Etat devait limiter les contraintes, mais il avait également l'obligation de fournir les moyens matériels aux entreprises dont les projets auraient été sélectionnés pour la phase d'expérimentation. Considérant qu'une telle obligation pouvait s'avérer disproportionnée pour l'Etat, notamment au regard de la rareté des surfaces commerciales et de bureaux disponibles, la Commission a souhaité transformer cette obligation en simple faculté.

La Commission s'est également intéressée de près au rôle joué par l'AMB. Elle a ainsi constaté que son champ d'intervention s'avérait conséquent et qu'elle se trouvait dotée, à l'instar d'autres entités privées de la Principauté, d'une fonction de représentation de Monaco à l'étranger. Considérant que la promotion des intérêts de la Principauté ne pouvait revenir qu'à un Monégasque, la Commission a décidé de préciser que le Président de l'AMB devrait nécessairement être un compatriote.

Au vu de ces éléments, le deuxième alinéa de l'article 7 et le premier alinéa de l'article 9 ont été modifiés :

Pour conclure son propos, votre rapporteur souhaiterait attirer l'attention de tous sur la nécessité de débiter, sans attendre, l'expérimentation en matière de *blockchain*. Ayons conscience que, bien que la course soit déjà engagée par d'autres Etats, nous sommes encore en mesure de faire office de précurseur et de leader, mais à condition de partager ensemble le constat et la volonté.

Si tel est le cas, il vous appartient, Monsieur le Ministre d'Etat, de trouver des solutions innovantes pour mettre en pratique l'esprit du texte, sans attendre la transformation de la proposition. En effet, la compétition que se livrent les pays « *blockchain friendly* » ne sera pas en mode « pause » durant les deux années, a minima, qui nous séparent de la mise en place d'un cadre réglementaire complet. Dans deux années, la course sera peut-être déjà finie, en tout cas, nous ne parlerons plus d'innovation.

Comme chacun s'en apercevra à la lecture des articles de la proposition de loi, les missions qui incombent à l'AMB pourraient, dans le laps de temps qui nous sépare de l'édiction de normes juridiques, être confiées à MonacoTech, qui dispose des moyens et compétences requises pour assurer une forme d'intérim. Un tel intérim pourrait d'ailleurs conduire à une étroite collaboration entre les deux entités,

une fois l'AMB créée. La Commission l'appelle en tout cas de ses vœux et espère, en conséquence, que le Gouvernement saura saisir l'opportunité qui lui est donnée.

Sous le bénéfice de ces observations, votre rapporteur vous invite désormais à voter en faveur de la présente proposition de loi telle qu'amendée par la Commission de Législation.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur POYET.

Je vous remercie à deux titres. Tout d'abord, d'avoir eu l'idée de cette proposition de loi qui s'inscrit dans la modernisation du numérique, avec des implications et des débouchées qui peuvent être fort intéressantes.

Le Gouvernement doit-il répondre ? Non.

Donc, on va mettre aux voix, à moins qu'il y ait des interventions ? Vous voulez tous intervenir ? Je pensais que j'allais rentrer tôt ce soir !

Monsieur CROVETTO puis Monsieur ALLAVENA.

(Intervention hors micro, inaudible)

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est bien expliqué dans le rapport mais je voulais juste ajouter quelque chose ou en tous les cas mettre l'accent sur un point qui me paraît vraiment très important. Tout le monde a déjà entendu parlé de *Bitcoin* je pense en ouvrant un journal, en allumant la télé, on voit la *Bitcoin*, on voit une courbe ascendante, une bulle sans doute, mais il ne faut pas oublier que l'on a eu la même bulle avec les sociétés de *hotcom* en 2000 et ce n'est pas pour autant que l'Internet n'a pas révolutionné notre vie et n'a pas révolutionné certaines sociétés. On voit dans les indices américains que les plus grosses sociétés sont des sociétés qui sont liées à Internet, qui sont liées à la technologie. Donc, il faut vraiment faire la séparation entre ce qui est *crypto-currency* et ce qui est *blockchain*. *Blockchain* c'est une technologie, le *Bitcoin* utilise la *blockchain* pour fonctionner mais ce n'est qu'une utilisation et sans doute pas la plus intéressante, celle dont tout le monde parle, tout le monde connaît la *Bitcoin* et beaucoup moins de monde connaît la *blockchain* et son utilisation.

Dans le rapport et dans l'exposé des motifs, on a parlé d'utilisation potentielle et en fait, je voulais

parler d'utilisation réelle déjà en cours, en parler au niveau de l'assurance, des *smart contracts* et effectivement sur la *blockchain ethereum*. AXA a lancé un contrat d'assurance pour indemniser contre les retards des avions, ça s'appelle *Fizzy*. Donc ça, ça existe déjà. C'est une des premières utilisations pour le grand public, c'est limité je crois sur des vols entre Paris et les Etats-Unis mais ça fonctionne. BOEING, qui n'est quand même pas une société de seconde zone, étudie la *blockchain* pour renforcer la sécurité contre le piratage des systèmes de GPS. Je sais que vous êtes sensibles au développement de la *Smart City*. Je pense qu'il est difficile de développer la *Smart City* sans considérer la *blockchain*. Il y a d'autres exemples comme la carte d'identité numérique, la carte d'identité *blockchain* qui sont utilisées par des ONG pour des réfugiés. Il y a des transactions financières qui ont déjà été effectuées au Luxembourg. La France a pris des ordonnances pour autoriser ces transactions financières de titres non cotés, on peut noter qu'il y a le cadastre dans certains pays, la propriété artistique et intellectuelle, auxquels certains réfléchissent.

Il y a également quelque chose qui me paraît très important, c'est la Chambre Nationale des Huissiers de Justice en France qui vient de présenter une plateforme qui s'appelle *Alertcys*. Cette plateforme numérique est destinée à lutter contre la corruption au sein des entreprises et des collectivités tout en préservant l'anonymat et les droits des lanceurs d'alerte. Ceci me fait penser que l'on est à 8 jours, 7 jours du délai réglementaire du texte d'origine parlementaire sur les lanceurs d'alerte pour savoir si le Gouvernement entend transformer cette proposition de loi.

En ce qui concerne la *blockchain*, j'espère vraiment que vous n'allez pas attendre le délai réglementaire parce qu'on aura perdu la course. Donc, je pense vraiment qu'il faut agir. On a développé MONACOTECH qui est un formidable outil pour attirer les sociétés innovantes et je pense que parler d'innovation et fermer la porte à la *blockchain* c'est antinomique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CROVETTO.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je dois dire que je ne m'attendais pas à parler un jour de la *blockchain* au Conseil National, puisqu'avant de découvrir la proposition de Monsieur POYET, je n'avais aucune

idée de ce que cela pouvait être et je pense que pas mal de gens dans cet hémicycle également.

Et c'est là toute la noblesse de notre travail, c'est que l'on apprend beaucoup de choses et qu'ils ont fait œuvre de pédagogie et qu'ils nous ont bien expliqué tous les intérêts et tout l'intérêt de cette *blockchain*. Je retiens deux choses : innovation et ouverture d'esprit, ça me semble fondamental. Pour expliquer avec mes mots ce qu'est la *blockchain* – et je leur ai soumis cette façon de voir les choses – j'ai imaginé, après leurs explications, après avoir essayé de comprendre ce qu'ils nous ont expliqué, que la *blockchain* était comme un alphabet, avec lequel on pouvait écrire des mots très simples, très courts ou bien écrire les plus beaux poèmes du monde. Et l'avantage de la *blockchain* c'est qu'en plus, et c'est une nouveauté, cet alphabet est infini et plus on avait de *blocks* plus la sécurité de ce que l'on écrivait avec ceux-ci était garantie.

Alors c'est dit de façon extrêmement trivial, mais c'est ce que j'en ai retenu et je voulais remercier Monsieur POYET, ce qui me donne l'occasion, sortant de la *blockchain*, de dire très chaleureusement à Thierry POYET, non seulement mon amitié mais en plus mon admiration, je crois que mes collègues sont tous d'accord avec moi pour le travail exceptionnel qui fut le vôtre, Monsieur POYET, à la tête de votre Commission. Très sincèrement ça mérite un grand coup de chapeau et merci à vous, Monsieur CROVETTO, également, d'avoir pris à bras le corps votre Commission, d'avoir mené avec tant d'intelligence et également d'avoir porté cette belle proposition de loi. Vous comprendrez que nous voterons en faveur de ce texte qui me semble innovant et qui permettra à la Principauté d'être le premier Etat à légiférer sur ce thème.

Je vous remercie.

(Départ de Mme Sophie LAVAGNA)

M. le Président.- Vous *blockchainez* ?

Allez-y Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Oui, puisque vous insistez !

Je voulais juste dire un mot, dans ce domaine qui a longtemps été une partie de mon domaine professionnel, j'ai vu beaucoup de trains proposer de s'arrêter à Monaco et ne pas être retenus et on a perdu des montagnes d'opportunités avec des projets, des gens qui auraient voulu faire des choses

ici et qui sont allés les faire ailleurs, parce qu'on n'avait pas les textes pour les traiter, parce qu'on n'avait pas envie de les traiter.

Donc, je voulais juste effectivement remercier Thierry POYET d'avoir déposé ce texte un peu tardivement peut-être, mais de l'avoir déposé quand même. Je ne doute pas une seconde que nous allons tous le voter et j'espère surtout que le Gouvernement va s'en emparer pour lui donner une réelle portée et une réelle efficacité pour qu'on ne réponde plus demain aux porteurs de projets comme on leur répondait il y a pour qu'on ne réponde plus demain aux porteurs de projets 15 ou 20 ans.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

Je confirme également ce que vous avez dit, c'est-à-dire qu'on a loupé pas mal de trains, peut-être qu'on n'a pas assez regardé ailleurs ce qu'il s'y faisait.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Alors partons du principe que trop d'euphorie nuit, je me permettrai quand même de jouer les esprits chagrins.

Au sujet de cette proposition, j'ai quand même une interrogation. Le sujet traité est important et il s'inscrit pleinement dans le cadre de l'implication forte de l'Etat monégasque au sujet de sa transition vers le numérique. Toutefois, l'urgence de l'affaire ne se décline pas en jours ni même en semaines, pendant toute la durée de cette législature, je me suis insurgé contre ce que je nomme volontiers « une dictature de l'urgence », bien souvent inutilement exercée par notre co-législateur dans le débat législatif avec le Conseil National. Bien souvent, il s'agit en général de contre-amendements de dernière minute, ce qui est très différent, bien sûr, de l'urgence consensuelle, je vous renvoie à un certain nombre d'interventions.

Ceci n'a rien à voir naturellement avec la vraie urgence que représentent certains projets de loi concernant la matière financière, c'est clair. Dans plusieurs de mes interventions en Séance Publique, je l'ai dit là pour la première fois, c'est *intra-muros*, au sein même du Conseil National que la dictature de l'urgence semble vouloir s'installer. Monsieur le rapporteur, je souligne le mérite qui est le vôtre d'avoir lancé le débat sur un sujet d'avenir, qui est probablement majeur. Par contre aucun argument objectif ne justifie son traitement soudain, en vitesse accélérée, dans cette période que l'on peut qualifier de peu propice à un travail de Commission exhaustif et partagé par le plus grand nombre.

Je m'abstiendrai donc lors du vote de cette proposition.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur POYET ?

M. Thierry POYET.- Excusez-moi, Monsieur le Président, sauf s'il y a d'autre intervention, je répondrai à la fin, à tout le monde. Si c'est la dernière, je veux bien prendre la parole de suite.

M. Claude Boisson.- J'aurais préféré répondre à Monsieur POYET qui va me répondre mais ce n'est pas grave.

Je partage totalement la position de Monsieur RIT parce que je ne comprends pas pourquoi cela est arrivé aussi brusquement. Néanmoins, je salue votre initiative, je salue vraiment sérieusement parce que cela a été l'occasion, pour moi, d'une certaine instruction, de remise à niveau. Malheureusement, j'étais indisponible pour aller aux Commissions mais depuis, je me suis informé pour savoir de quoi il s'agissait et je peux vous dire que vous avez raison de vouloir anticiper et être à la pointe de la modernité. Mais, je voudrais quand même m'interroger sur le fait de comment est-il possible que, soudain, on dépose des propositions de loi, qu'elles soient inscrites aussitôt – je ne vais pas reprendre les dates – à l'ordre du jour de Commissions, dans lesquelles elles ont été renvoyées pour être étudiées aussitôt ? C'est formidable ! C'est très efficace ! Mais je voudrais rappeler qu'il aurait été aussi urgent que l'on travaille sur la proposition n° 213, qu'avait présentée Union Monégasque, relative au Chef de Foyer, sur la proposition n° 223 relative aux dons d'organes *post mortem*, sur la proposition n° 228 relative à la création de l'Agence Monégasque Anti-Corruption, mise sous le coude, alors que l'on devait la travailler simultanément avec celle sur les lanceurs d'alerte, engagement non respecté, la proposition n° 230 relative à la répression de l'organisation frauduleuse d'insolvabilité. Alors, on va me dire : « ce ne sont pas les mêmes Commissions », mais ce n'est pas mon problème. Je parle du Conseil National, je pense que pour ceux qui attendaient et qui voulaient travailler dans ces Commissions, c'est vraiment une marque d'irrespect et, comme j'ai avalé beaucoup de coulevres ce soir, je m'abstiendrai également.

Ceci dit, félicitations et si j'avais pu travailler plus longuement, j'aurais voté ce projet avec enthousiasme.

M. le Président.- D'autres interventions ?

Monsieur POYET, je crois que vous pouvez répondre.

M. Thierry POYET.- Bien sûr, Monsieur le Président.

Je vais commencer par l'intervention que j'avais préparée puis je répondrai, effectivement, aux différents points évoqués.

Chers collègues, ce soir, nous vivons un moment important, si la proposition de loi était adoptée ce soir, Monaco donnerait un signal fort à la communauté *blockchain*.

Vous l'avez certainement noté, la proposition de loi n'a pas l'ambition de réglementer une technologie mais de développer une nouvelle activité économique. Pour autant, parce que le sujet est difficile, nous avons commencé le travail en Commission de Législation par une séance de vulgarisation. Je veux croire que les élus dans leur grande majorité maîtrisent la technologie car, dans cette Commission, nous n'étions que 4, ce qui montre qu'effectivement, les Conseillers n'avaient peut-être pas besoin de cette vulgarisation, mais le mandat ne finissant qu'en février, je croyais qu'on continuait à travailler en décembre.

La *blockchain* donc, c'est juste une technologie. En soit, cela ne sert à rien sauf à construire des services et inventer des usages. Comme le disait Jean-Louis GRINDA, qui, lui, nous a fait le plaisir de sa présence en Commission, et qui nous disait que c'était de disposer d'un alphabet, que cela ne fait pas un livre mais que ça y contribue.

Pour quels usages ? Globalement, tout ce qui touche à la sécurité de la transmission d'information, à l'inviolabilité du contenu d'un message ou d'une information, la traçabilité des flux ou éventuellement pour ajouter de la valeur ajoutée à une transaction informatique.

Pour quels acteurs ? Principalement, les tiers de confiance, les banques, le secteur de l'énergie ou de l'aéronautique, pour sécuriser la réalisation de la *Smart City*, et la liste s'allonge de jour en jour, car en fait, les services sont en train d'être inventés jour après jour...

C'est vrai, il y a un emballement médiatique et je vous répondrai, Monsieur BOISSON juste après et à Monsieur RIT également sur l'urgence Est-ce un phénomène de mode ou y-a-t-il derrière cela une vraie réalité ? Comme dans tous services nouveaux, on trouve de tout. Monsieur CROVETTO parlait de

l'internet. Effectivement, rappelez-vous le début de l'internet, des startups qui se vendaient pour des sommes astronomiques, sans qu'on n'y trouve un vrai sens. Il faut séparer le bon grain de l'ivraie, mais la sagesse reviendra vite, j'ai confiance.

Pour beaucoup, la *blockchain* est une nouvelle révolution numérique, de la même nature que l'arrivée de l'internet, c'est une redistribution des rôles et de la chaîne de la valeur. C'est pour cela que les investissements réalisés sont faramineux : les premiers acteurs sont les banques qui investissent massivement, alors qu'au début de l'histoire, ils ont boudé la technologie.

C'est en effet une compétition que se livrent les sociétés entre elles, que se livrent les Etats.

Pourquoi ? Parce que la clé de la croissance c'est l'innovation, parce que la technologie est disruptive et donc, chacun se positionne pour défendre son territoire et pour définir un nouveau périmètre de compétences.

Ces sociétés sont à la recherche d'une stabilité institutionnelle, d'un cadre réglementaire ouvert, disponible pour une expérimentation, pour inventer une nouvelle relation entre les acteurs, entre les citoyens.

Je vais prendre mon costume de VRP de Monaco... Cette activité est tout à fait compatible avec les valeurs portées par Monaco, stabilité et modernité, réactivité parce qu'à taille humaine, transparence, innovation, qualité de vie...

Mais, est-ce que Monaco veut jouer un rôle de premier plan dans le développement et la généralisation de cette technologie ? C'est une question éminemment politique. J'ai posé une pierre, nous construisons un petit mur ensemble ce soir, mais il reste encore un long chemin à faire pour en faire une réussite.

Il reste un point essentiel, le temps et donc l'urgence.

Cet été, quand je vous ai rencontré, Monsieur CASTELLINI se posait justement la question de l'état de l'art en France... Cela frissonnait, les choses bougeaient de l'autre côté de la frontière, mais lentement. Nous pouvions être assez facilement des précurseurs face à notre grand voisin. Début décembre, la France annonce la mise en place d'ordonnances pour expérimenter des services de la *blockchain* pour l'échange de titres, en quinze jours, on a pris du retard. Cette fois, si on ne veut pas être en retard, il est urgent de bouger, de mettre tout cela en pratique, et vite.

Alors, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de faire un vœu ce soir.

Je voudrais qu'à l'issue de la soirée, après le débat qu'il y aura ou pas, vous puissiez prendre attache auprès d'experts qui pourraient vous conseiller. A la suite de cela, dans les tous prochains jours, vous déciderez de ne pas transformer la proposition de loi mais de la mettre en application par tout dispositif souple, dans les toutes prochaines semaines.

En effet, il y a tout lieu de penser que la suite logique à cette proposition, dans le meilleur des cas, c'est une loi qui pourrait être votée d'ici 18 mois, 2 ans peut-être. Dans 18 mois, il y a une chose de sûre, nous ne serons pas innovants dans la *blockchain*, nous n'attirerons plus chez nous des sociétés de premier plan.

Alors, si vous aussi vous croyez que Monaco peut devenir une « *Blockchain Valley* », alors, ne transformez pas cette loi, gardez-en l'esprit, agissons en synergie avec MONACOTECH et lançons-nous dans cette grande aventure !

Je vous remercie pour cela et avant même de continuer cette intervention !

A présent, je voudrais remercier les personnes qui ont permis la rédaction de cette proposition de loi, les membres de l'association « *WORLD OF BLOCKCHAIN MONACO* » et plus particulièrement Marc LIPSKIER, Avocat au barreau de Paris, passionné de nouvelles technologies et personnellement impliqué dans le domaine de la *blockchain* dans le grand pays voisin.

Vous vous interrogez Monsieur RIT et Monsieur BOISSON sur l'urgence. J'espère que dans cette intervention, j'ai pu vous éclairer. Ce n'est pas nous qui fixons le tempo, c'est la compétition mondiale. On peut effectivement décider – Monsieur ALLAVENA en a parlé – de ne pas faire la course et on peut décider que nous, l'urgence, ce n'est pas chez nous, on ne va pas nous mettre la pression, on fera comme on veut. Oui on peut ! C'est un choix éminemment politique mais si c'est le choix qui est pris, alors je le respecterai en tant que tel, mais ça voudra dire tout naturellement : adieu au développement de la *blockchain*. Pourquoi pas ? Ça peut être un choix.

Je suis convaincu, je crois que vous l'avez perçu aussi bien dans la proposition que dans mon intervention, que cela peut être une nouvelle forme d'activité à Monaco, ce n'est pas juste un service informatique qui va s'installer, c'est une manière de faire. Peut-être que l'usine « *blockchain* » pourrait être basée à Monaco pour rayonner sur l'Europe,

voire même au-delà. Alors, est-ce qu'on peut nous dicter cette pression ? Je pense qu'on n'a pas grand-chose à dire, on a juste à regarder ce qu'il se passe autour de nous et décider.

Pour ma part, je pensais – excusez-moi de terminer sur ce terme, ce n'est pas ainsi que j'imaginai terminer cette intervention – que la fin du mandat c'était plutôt février, qu'on travaillait jusqu'au bout. Pour ma part, je n'ai pas arrêté, je ne suis pas candidat, c'est vrai, j'ai peut-être plus de temps libre.

Vous avez dit Monsieur BOISSON, des paroles fortes « qu'il était irrespectueux de continuer à travailler »,

M. Claude BOISSON.- Non !

M. Thierry POYET.- Non ? Vous pouvez redire votre intervention, s'il vous plaît ?

M. Claude BOISSON.- Oui, j'ai dit qu'il était irrespectueux de faire passer votre texte avant toutes les autres propositions de loi.

M. Thierry POYET.- D'accord, alors...

M. Claude BOISSON.- Je répète au micro pour le procès-verbal, j'ai dit qu'il était irrespectueux de faire passer cette proposition de loi avant toutes les autres qui étaient en attente.

M. Thierry POYET.- Alors, merci pour cette précision. Effectivement, je n'avais pas été tout à fait exact dans mon intervention. Je vous répondrai juste une chose, c'est qu'il y a en CISAD une proposition de loi sur le don d'organes et comme j'avais eu l'occasion de le dire au moment où elle a été déposée, la loi existe à Monaco depuis 1982. Je n'ai donc pas jugé d'une grande urgence de pouvoir traiter cette proposition, sachant que la loi existe et qu'elle prévoit déjà tous les termes. Voilà, j'en ai fini.

M. Claude BOISSON.- Ce n'est pas pour vous répondre Monsieur POYET, je ne veux pas polémique, au contraire, mais vous encourager. Je pense que vous m'avez convaincu, je l'étais relativement et je pense que vous avez raison de procéder à cette urgence, j'adhère même à la proposition que vous avez faite au Gouvernement.

Je vais nuancer mon propos, plutôt que dire qu'il ne fallait pas porter cette proposition en Commission, j'aurais peut-être dû dire qu'il fallait porter toutes les

autres propositions en Commission, 3-4 par semaine, et ainsi, ce ne sont pas quatre élus qui auraient été présents en Commission, mais un ou deux.

M. Thierry POYET.- Excusez-moi, juste pour terminer Monsieur le Président. Peut-être que vous avez dans votre projet politique – j’ai vu une proposition – de publier la liste des présents aux Commissions. Effectivement peut-être que si on publie la liste, il pourrait y avoir plus de participants.

M. le Président.- Je pense que si on se concentrait sur le texte...

(Intervention hors micro, inaudible)
(M. Christophe ROBINO sort de l’hémicycle)

M. le Président.- On enchaîne...Y a-t-il d’autres interventions ?

S’il n’y a plus d’interventions, Monsieur le Ministre, est-ce que vous souhaitez dire quelque chose, ou peut-être après le vote ?

M. le Ministre d’Etat.- C’est comme vous voulez.

M. le Président.- Ce qui vous convient.

M. le Ministre d’Etat.- Je veux rassurer Monsieur POYET et Monsieur CROVETTO c’est tout aussi important pour le Conseil National que pour le Gouvernement. J’ai deux ou trois réflexions à partager avec vous.

La première, c’est que je suis tout à fait d’accord sur l’idée que la stratégie l’emporte sur la technologie et donc, c’est précisément cette approche qui guide notre conduite dans la transformation numérique de la Principauté. J’ai eu l’occasion de vous dire que nous étions engagés dans cette réforme à la fois de notre fonctionnement et de nos structures et bien évidemment la *blockchain* fera partie de cette importante réforme. On ne peut pas imaginer sécuriser un certain nombre des processus en cours aujourd’hui, y compris dans l’Administration et dans la *Smart City*, sans avoir recours à cette technologie. Mais, encore une fois et je partage tout à fait votre approche qui est celle du Gouvernement, la stratégie l’emporte sur la technique et la technologie. C’est ce que l’on fera de la technologie qui fera de cet outil quelque chose de différent ou pas en Principauté. Donc, je peux vous confirmer que nous

nous engagerons à faire rentrer la *blockchain* dans notre stratégie numérique et bien évidemment à transformer cette proposition en projet de loi.

M. le Président.- Monsieur POYET, un sourire !

M. Thierry POYET.- Honnêtement pour vous remercier, c’est vraiment une grande fierté d’en arriver là, par le travail qu’on a mené et en espérant, comme je le disais, avoir apporté une petite pierre qui permettra de faire autre chose derrière. Au moins pour cela je veux y croire et je vous remercie par avance.

M. le Président.- S’il n’y a pas d’autres d’interventions, nous allons passer au vote, article par article, Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

ARTICLE PREMIER

(Texte amendé)

Les blockchains (chaînes de blocs) sont des dispositifs d’enregistrement numériques partagés et cryptés reposant sur le consensus et permettant l’authentification et certification de transactions dans des conditions de sécurité.

M. le Président.- Je mets cet article premier amendé aux voix.

Y-a-t-il des avis contraires ? Pas d’avis contraire.

Y-a-t-il des abstentions ? Trois d’abstentions.

L’article premier est adopté à l’unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, ,
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jean-François ROBILLON,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
et M. Christophe STEINER,
voient pour ;
M. Claude BOISSON,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

*et M. Jacques RIT,
s'abstiennent)*

M. le Secrétaire Général.-

ART. 2

(Texte amendé)

Les smart contracts (contrats intelligents) sont des algorithmes disposant de la capacité à s'auto-exécuter de façon autonome pour déplacer de la valeur ou des informations à travers les blockchains (chaînes de blocs). Ils constituent des actes juridiques et produisent des effets de droit. Ils obéissent, en tant que de raison, pour leur validité et leurs effets, aux règles qui gouvernent les contrats.

M. le Président.- Je mets cet article 2 amendé aux voix.

Y-a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y-a-t-il des abstentions ? Trois d'abstentions.

L'article 2 est adopté est à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jean-François ROBILLON,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
et M. Christophe STEINER,
votent pour ;
M. Claude BOISSON,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO
et M. Jacques RIT, s'abstiennent)*

(Retour de M. Christophe ROBINO)

M. le Secrétaire Général.-

ART. 3

(Texte amendé)

Le processus algorithmique est l'opération par laquelle un ou plusieurs smart contracts (contrats intelligents), agissant dans un but déterminé au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires, émettent ou reçoivent, transfèrent des actifs,

des biens, des droits ou des sûretés, ou un ensemble d'actifs, de biens, de droits ou de sûretés, présents ou futurs, à des tiers.

M. le Président.- Je mets cet article 3 amendé aux voix.

Y-a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y-a-t-il des abstentions ? Trois d'abstentions.

L'article 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,
Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jean-François ROBILLON,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
et M. Christophe STEINER,
votent pour ;
M. Claude BOISSON,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO et
M. Jacques RIT,
s'abstiennent)*

(M. Philippe CLERISSI sort de l'hémicycle)

M. le Secrétaire Général.-

ART. 4

(Texte amendé)

Une monnaie cryptographique est une unité de valeur électronique utilisable sur une blockchain (chaîne de blocs), fondée sur les principes de la cryptographie, que l'on peut émettre soi-même ou échanger et qui permet de régler des transactions.

M. le Président.- Je mets cet article 4 amendé aux voix.

Y-a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y-a-t-il des abstentions ? Trois d'abstentions.

L'article 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Marc BURINI, Thierry CROVETTO,

Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,

Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,

Bernard PASQUIER, Thierry POYET,

Jean-François ROBILLON,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,

et M. Christophe STEINER,

votent pour ;

M. Claude BOISSON,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO

et M. Jacques RIT,

s'abstiennent).

(Retour de *M. Philippe CLERISSI*).

M. le Secrétaire Général.-

ART. 5

(Texte amendé)

Le droit monégasque est applicable aux blockchains (chaînes de blocs), aux smart contracts (contrats intelligents), aux processus algorithmiques et aux monnaies cryptographiques qui produisent des effets sur le territoire de la Principauté de Monaco. L'effet est réputé se produire sur le territoire de la Principauté de Monaco dès lors qu'un de ses faits constitutifs ou une de ses conséquences a eu lieu sur ce territoire.

Les juridictions de la Principauté de Monaco sont compétentes pour tout fait ou tout acte juridique relevant du droit monégasque.

L'étranger, même non résidant en Principauté de Monaco, pourra être cité devant les tribunaux monégasques, pour l'exécution des obligations par lui contractées ou l'inexécution d'obligations constatée, sur une blockchain (chaîne de blocs), par l'effet ou au moyen d'un smart contract (contrat intelligent), dans le cadre d'un processus algorithmique ou en relation avec un processus algorithmique, ou du fait de la souscription ou de l'utilisation d'une monnaie cryptographique avec toutes personnes monégasques, exerçant une activité ou ayant son domicile dans la Principauté de Monaco, y compris lorsque ces obligations ont été contractées avec ces mêmes personnes en pays étranger.

Toute personne monégasque ou ayant son domicile en Principauté peut être traduite devant un tribunal de Monaco, pour des obligations par elle contractées en pays étranger sur une blockchain (chaîne de blocs), par l'effet ou au moyen d'un smart contract (contrat intelligent), dans le cadre d'un processus algorithmique ou en relation avec un processus algorithmique, ou du fait de la souscription ou de l'utilisation d'une monnaie cryptographique, même avec un étranger.

M. le Président.- Je mets cet article 5 amendé aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI,

Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,

Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,

Thierry POYET, Jacques RIT,

Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,

Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

et M. Christophe STEINER,

votent pour).

Le Secrétaire Général.-

ART. 6

(Texte amendé)

L'inscription d'un acte juridique dans une blockchain (chaîne de blocs) est présumée constituer une copie fidèle, opposable et durable de l'original, portant une date certaine.

M. le Président.- Je mets l'article 6 amendé aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

M. Jean-Charles ALLAVENA,

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,

Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,

*Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

ART. 7

(Texte amendé)

La Principauté de Monaco encourage l'expérimentation en matière de blockchain (chaîne de blocs), de smart contracts (contrats intelligents), de processus algorithmiques et de monnaies cryptographiques afin que les innovations prometteuses puissent se concrétiser, être testées sur le marché et avoir la possibilité d'être adoptées largement, tant à Monaco qu'à l'étranger.

La Principauté de Monaco organise à cet effet l'expérimentation pour une durée de trois années, par les entreprises qui le souhaitent, de manière à favoriser le développement de toutes solutions s'appuyant sur les blockchains (chaînes de blocs), les smart contracts (contrats intelligents), les processus algorithmiques ou les monnaies cryptographiques. Elle peut mettre ainsi à disposition desdites entreprises les moyens matériels nécessaires à cette expérimentation, en les assurant durant la période susmentionnée, de l'absence de contraintes d'ordre réglementaire.

Les résultats de cette expérimentation font l'objet d'une publication.

M. le Président.- Je mets cet article 7 amendé aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude
BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric
ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,*

*Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

ART. 8

(Texte amendé)

Il est institué un organisme de droit privé, dénommé « Autorité Monégasque des Blockchains », en abrégé AMB, chargée, en matière de blockchain (chaîne de blocs), de smart contracts (contrats intelligents), de processus algorithmiques et de monnaie cryptographique de veiller, pour le compte de l'Etat, à l'application de la législation et de la réglementation en ces matières, et, lorsque c'est nécessaire, de contrôler et de transmettre aux autorités compétentes aux fins d'enquête et de sanction le cas échéant, les manquements qu'il constate. L'AMB assure également la bonne information du public et l'accompagne, en cas de besoin, grâce à un dispositif de médiation qu'elle met en place.

M. le Président.- Je mets cet article 8 amendé aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
votent pour)*

M. le Secrétaire Général.-

ART. 9

(Texte amendé)

L'AMB est composée de représentants du Gouvernement, de représentants de sociétés, d'associations et de syndicats intervenant dans le domaine du numérique, ainsi que de personnalités académiques et de praticiens reconnus en cette matière, parmi lesquelles figure le Président de

l'AMB, de nationalité monégasque. Ces derniers sont nommés par ordonnance souveraine.

L'AMB dispose de services dirigés par un secrétaire général et placés sous son autorité. Le secrétaire général est chargé d'assurer le fonctionnement et la coordination desdits services.

L'AMB peut consulter toute personne susceptible d'éclairer ses travaux ou de l'assister dans l'exercice de ses missions.

M. le Président.- Je mets cet article 9 amendé aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 9 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

ART. 10

(Texte amendé)

L'AMB est chargée de promouvoir la Principauté de Monaco en matière de blockchains (chaînes de blocs), de smart contracts (contrats intelligents), de processus algorithmiques et de monnaies cryptographiques. L'AMB sera appelée à représenter la Principauté de Monaco auprès d'instances et organisations de nations étrangères ou internationales en tout ou partie de ces mêmes matières accompagnée des représentants étatiques appropriés.

L'AMB s'appliquera notamment à privilégier les applications qui s'inscrivent dans le programme d'action déterminé à l'article 12.

Six mois avant le terme de l'expérimentation de trois

ans mentionnée à l'article 7, l'AMB présentera au Ministre d'Etat et au Conseil National un rapport d'étape sur les fruits de l'expérimentation.

L'AMB a la charge de rédiger et de soumettre à l'approbation du Ministre d'Etat un Règlement Général qui encadrera son action.

M. le Président.- Je mets cet article 10 amendé aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 10 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

ART. 11

L'Etat assure à l'AMB, par une dotation de fonctionnement inscrite au Budget de l'Etat, les crédits nécessaires à son fonctionnement et à l'accomplissement de ses missions.

M. le Président.- Je mets cet article 11 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 11 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,*

*Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

ART. 12

(Texte amendé)

L'AMB s'efforce de favoriser l'expérimentation des blockchains (chaînes de blocs), des smart contracts (contrats intelligents), des processus algorithmiques et des monnaies cryptographiques notamment dans les champs d'activité prioritaires suivants :

La création d'un incubateur et d'un pôle de recherches universitaires dédiés ;

L'autoconsommation et le trading d'énergies renouvelables et autres ressources ;

- La labellisation et la traçabilité alimentaire ;
- La santé humaine et animale ;
- La préservation des espèces animales en danger ;
- L'environnement ;
- Le sport ;
- Les communications électroniques ;
- La ville intelligente ;
- L'émission de monnaie cryptographique ;
- La sécurité sociale ;
- La modernisation de l'Etat et la fiscalité ;
- Le travail ;
- Le tourisme ;
- L'assurance et la réassurance ;
- La finance de marché et la finance d'entreprise ;
- Les paiements internationaux ;
- L'identité numérique ;
- L'intelligence numérique ;
- La propriété intellectuelle ;
- La contribution au rayonnement international de Monaco.

M. le Président.- Je mets cet article 12 amendé aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 12 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

ART. 13

Une ordonnance souveraine détermine les conditions d'application de la présente loi.

M. le Président.- Je mets cet article 13 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

L'article 13 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
votent pour).*

Je mets à présent l'ensemble de la proposition de loi aux voix.

Je vous demanderai de bien vouloir voter en levant la main.

(rires)

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions.

La proposition de loi est adoptée.

(Adopté ;
 M. Jean-Charles ALLAVENA,
 Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
 MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
 Marc BURINI, Philippe CLERISSI,
 Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,
 Eric ELENA, Alain FICINI, Jean-Louis GRINDA,
 Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
 Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
 Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
 et M. Christophe STEINER
 votent pour ;
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 MM. Claude BOISSON et Jacques RIT,
 s'abstiennent).

Nous poursuivons avec la :

2. Proposition de loi, n° 235, de M. J.-M. CUCCHI,
 portant suppression de l'acquisition de la nationalité
 par déclaration consécutive à un mariage.

Je demande à Monsieur Jean-Michel CUCCHI de
 procéder à la lecture de l'exposé des motifs.

M. Jean-Michel CUCCHI.-

Merci Monsieur le Président.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Si l'intitulé de certains textes de loi peut parfois prêter à confusion ou laisser planer un doute quant à leur exact contenu, tel n'est assurément pas le cas de la présente proposition de loi. En effet, le sujet est posé sans détour et en des termes clairs : il s'agit de proposer la suppression de la faculté, pour le conjoint ou la conjointe d'une personne monégasque, de pouvoir acquérir cette nationalité par déclaration consécutive à un mariage.

La surprise – si ce n'est la stupéfaction – sera sans doute de taille pour le lecteur. Elle pourrait l'être tout autant pour un observateur de la vie politique de ces dernières années, particulièrement au vu des évolutions du droit monégasque de la nationalité. En effet, qu'il s'agisse des différentes lois dites « de rattrapage », comme de la consécration progressive d'une parfaite égalité dans la transmission de la nationalité par les femmes et les hommes, c'est bien l'augmentation du nombre de nationaux qui a été, si ce n'est recherchée, à tout le moins obtenue.

Autant le préciser immédiatement, car certains ne manqueront pas de s'emparer de la présente proposition de loi et de détourner son contenu ou l'intention de ses

auteurs à des fins politiciennes : le rétablissement de cette pleine égalité entre la femme et l'homme a été essentiel. Il constitue même une avancée historique et un acquis politique majeur que nul ne saurait remettre en cause.

Aussi la présente proposition de loi ne constitue-t-elle, en aucune façon, une remise en cause des avancées obtenues sur le terrain de l'égalité entre citoyens monégasques, laquelle est garantie constitutionnellement. Cela se perçoit d'ailleurs aisément pour quiconque lira attentivement l'objet de la présente proposition de loi : c'est bien la possibilité même d'acquérir la nationalité par déclaration consécutive à un mariage qu'il est question de supprimer, sans considération qui tiendrait au fait que cette acquisition résulte d'un mariage avec un ou une Monégasque. Chaque mot étant employé avec un sens précis, il sera expliqué plus avant l'importance de la référence à la notion de déclaration visant à acquérir la nationalité monégasque.

Les auteurs de la proposition de loi ont parfaitement conscience qu'il est délicat, sur ce sujet plus que tout autre, d'analyser les choses de manière pleinement objective. C'est pourquoi il paraît utile d'avoir recours à une observation de l'évolution historique du droit monégasque de la nationalité, avant d'envisager une approche plus prospective.

Bien évidemment, il ne saurait être question de retracer une telle évolution avec exhaustivité. On renverra donc ceux qui le souhaitent à un ouvrage qui fait référence en cette matière, le « *Manuel théorique et pratique de la nationalité monégasque* » de l'illustre Louis AUREGLIA. En l'espèce, on se contentera donc d'en relayer, bien modestement, ce qui, au vu de la présente proposition de loi, en constituerait la substantifique moelle.

L'éminent auteur, à partir d'un exposé tout à la fois factuel et juridique, livre une analyse pragmatique, laquelle pourrait presque heurter tant le propos paraît aller de soi. Il énonce ainsi que « *l'examen chronologique (...) permet de constater que la législation monégasque en matière de nationalité a maintes fois varié depuis plus d'un siècle, se ralliant tour à tour à des critères nouveaux, obéissant à des courants différents, quelquefois contraires, pour aboutir, après des retours et des changements d'orientation, au régime le plus restrictif qui soit* ». Il poursuit en évoquant plusieurs périodes de l'Histoire de Monaco. Il indique, par exemple, qu'en 1822, le désir de l'Etat était d'accroître le nombre de nationaux, ce qui a conduit, durant près de cinquante ans, à favoriser le droit du sol, notamment en permettant l'obtention de la nationalité monégasque par une simple résidence continue durant dix années. En revanche, il précise, qu'en 1877, un ensemble de facteurs a contribué à faire de la Principauté un Etat prospère et attractif, de sorte que de nombreux résidents viennent s'y installer, indépendamment de l'obtention de la nationalité

pourrait-on dire. Par conséquent, le droit du sol a de nouveau été restreint.

Les développements qui précèdent n'ont pas pour objectif de servir de fait justificatif ou de minorer les conséquences de la présente réforme de la nationalité. Ils sont simplement destinés à montrer, qu'au-delà la conception presque noble et sacrée de la nationalité, laquelle traduit juridiquement les liens qui unissent le Prince à Ses sujets et l'Etat à ses citoyens, le droit de la nationalité obéit aussi à une logique utilitariste. Louis AUREGLIA l'énoncera de manière parfaitement limpide : « *Le droit n'est pas immuable. Il se conforme et s'adapte aux besoins. En matière de nationalité notamment, il s'inspire des intérêts supérieurs de l'Etat.* ». Et l'on pourrait ajouter, des intérêts des nationaux eux-mêmes.

Comment dès lors définir les intérêts supérieurs de l'Etat et des Monégasques ? A cette interrogation, il est certain que chacun disposera de sa propre opinion et les auteurs de la présente proposition de loi ont donc conscience que leur raisonnement peut ne pas être partagé par tous. Il est tout aussi certain que la réponse peut différer de manière très substantielle, selon que l'on se positionne de manière abstraite ou concrète. Aussi s'efforcera-t-on plutôt d'énoncer deux éléments fondamentaux à intégrer lors de toute évolution du droit monégasque de la nationalité :

- le territoire de la Principauté est strictement circonscrit et son accroissement ne peut se faire à la demande ; l'exemple du projet d'extension en mer en atteste, plus d'un milliard d'euros pour à peine six hectares, de surcroît dépourvus de logements pour les Monégasques. Cette exigüité a des conséquences sur la possibilité « physique » de construire des logements et autres infrastructures nécessaires aux besoins de la population, à l'instar des écoles par exemple, et sur le coût que cela représente ;
- les nationaux disposent d'un cadre résolument privilégié. L'Etat monégasque est particulièrement bienveillant, ce qui se caractérise, notamment, par des dépenses sociales importantes et l'accès à des prestations de qualité. Cela ne peut, de plus, être complètement déconnecté de l'absence de fiscalité directe.

Aussi évident que cela puisse paraître, l'évolution de la nationalité monégasque invite donc à s'interroger sur les relations entre Monégasques, sur le terrain de l'accès aux droits et plus généralement sur l'égalité entre eux, comme sur les relations entre les Monégasques et les autres résidents.

De tout temps, les Monégasques ont en effet été minoritaires sur leur propre territoire, et ce que l'on prenne

en compte l'ensemble de la population qui y est établie ou chacune des nationalités qui la compose. Lors du dernier recensement réalisé par les autorités monégasques en 2016, on dénombrait ainsi, en Principauté, 8 378 résidents de nationalité monégasque, 9 286 résidents de nationalité française et 8 172 résidents de nationalité italienne, sur un total de 37 308 habitants. La communauté monégasque résidente est donc désormais la deuxième plus représentée, même si elle reste globalement minoritaire. Il est en outre intéressant de relever que, selon les derniers chiffres communiqués par le Gouvernement, on compte, au 30 juin 2017, 9 203 Monégasques, de sorte que, si ceux-ci résidaient tous en Principauté, il serait en passe de devenir, à très brève échéance, la première communauté de Monaco. Si ce caractère minoritaire de la population monégasque est parfois considéré comme une faiblesse, ne négligeons pas qu'il est l'un des principaux arguments développés par les pouvoirs publics pour légitimer les régimes de protection et de priorité dont jouissent les Monégasques, lesquels sont exorbitants pour nos voisins européens.

Qu'en sera-t-il par conséquent dans les prochaines années ? C'est à ce stade qu'une démarche prospective et scientifique doit venir nourrir la réflexion et, à cet égard, les auteurs de la présente proposition tiennent à saluer la transparence du Gouvernement quant à la communication des données qui vont être détaillées ci-après et le travail essentiel joué par l'IMSEE.

Il est ainsi expliqué que la population monégasque augmente en moyenne, chaque année, d'un peu plus d'une centaine de personnes à raison : d'une centaine de personnes du fait de la filiation, d'une soixantaine pour les cas d'acquisition par déclaration consécutive à un mariage, d'une vingtaine par naturalisation, auxquelles il convient de retrancher approximativement quatre-vingts décès.

Sur cette base, le nombre de nationaux franchirait la barre symbolique des dix mille entre 2020 et 2030 (10 468 Monégasques en 2030) et se rapprocherait des quinze mille en 2070, 14 794 exactement.

Autant le dire sans détour, les auteurs de la présente proposition de loi peinent à entrevoir quelle pourrait être la situation du logement en Principauté avec un nombre de nationaux aussi conséquent, sachant que l'Etat ne parvient pas, à l'heure actuelle, à loger l'ensemble des Monégasques en Principauté conformément à leur besoin. Plus généralement, quel serait l'impact sur les finances publiques et quelles seraient les répercussions sur l'attractivité et le développement économique de la Principauté ? Dès lors, laisser la situation en l'état reviendrait clairement à dire aux Monégasques que leur vie doit être à l'extérieur de leur Pays. Peut-on concevoir que les nationaux d'un Etat soient dans l'obligation de ne pas y résider ? Comment se figurer – et même qualifier – un Etat dépourvu d'une grande partie de sa composante

nationale ?

Il faut reconnaître que cela peut laisser perplexe et invite forcément à s'interroger sur une multitude de sujets que la présente proposition de loi ne peut malheureusement pas dresser. Tel n'est d'ailleurs pas son objet.

Toujours est-il que le constat est alarmant et qu'il en va de notre responsabilité que d'apporter une première solution visant à infléchir l'évolution du nombre de nationaux sur les cinquante prochaines années. Dans la mesure où il serait ubuesque d'évoquer des pistes tenant à la natalité, comme il ne saurait être question de limiter les naturalisations, ces dernières relevant de la prérogative exclusive du Souverain, le seul facteur sur lequel il est possible d'influer par la loi reste l'acquisition de la nationalité par déclaration consécutive à un mariage.

Pour autant, encore faut-il que les conséquences soient perceptibles et, à ce titre, les projections communiquées par le Gouvernement ne laissent aucune place au doute. En admettant que la possibilité d'acquérir la nationalité monégasque soit supprimée à l'horizon 2020, ce qui est au demeurant réaliste en termes de calendrier législatif, le nombre de Monégasques en 2070 serait ramené à 11 803, contre 14 794 à défaut d'une telle suppression.

Aussi la solution semble-t-elle s'imposer d'elle-même, ce que le dispositif de la proposition de loi s'efforcera de retranscrire par un article unique.

Tel est l'objet de la présente proposition de loi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CUCCHI.

Je vais maintenant donner la parole au rapporteur, Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

La proposition de loi portant suppression de la transmission de la nationalité par déclaration consécutive à un mariage a été transmise au Secrétariat Général du Conseil National le 28 novembre 2017 et enregistrée sous le numéro 235. Elle a été déposée en Séance Publique le 30 novembre 2017 et renvoyée devant la Commission du Logement.

Le 15 décembre 2011, la Principauté vivait ce que d'aucuns – membres du Gouvernement et élus du

Conseil National – n'hésitaient à qualifier d'avancée historique pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes. En effet, pour la première fois, la transmission de la nationalité monégasque par les femmes obéissait aux mêmes conditions que la transmission de la nationalité par les hommes, parachevant ainsi une importante évolution du droit monégasque de la nationalité, laquelle avait débuté il y a plus de vingt ans.

Lors de l'étude et du vote du projet de loi n° 887, qui est devenu la loi n° 1.387 du 19 décembre 2011, nul ne songeait alors, du moins ouvertement, à proposer la suppression de la transmission de la nationalité par mariage. Le Gouvernement en avait bien timidement dressé l'esquisse, indiquant, dans l'exposé des motifs du projet de loi, que la seconde méthode, lorsqu'il s'agit de faire disparaître des inégalités, pouvait être de « *supprimer purement et simplement ce mode d'acquisition en ne laissant subsister que la seule procédure de naturalisation qui deviendrait l'unique recours ouvert aux conjoints intéressés* ». Toutefois, une telle solution, sitôt évoquée, était écartée au prétexte du risque d'une « *explosion des demandes de naturalisation, avec toutes conséquences y afférentes* ». Si l'argument peut sembler faible, sans nul doute était-ce parce que le Gouvernement n'avait, en réalité, nul besoin de devoir convaincre les élus de la Législature précédente du bien-fondé d'une « *extension aux hommes de la possibilité, réservée (...) aux femmes, d'acquérir, par simple déclaration, la nationalité monégasque* ». Après tout, cette réforme n'intervenait-elle pas, toujours selon l'exposé des motifs du projet de loi précité, « *en accord avec le Conseil National* » ?

Il n'appartient pas à votre rapporteur de déprécier cette avancée majeure pour la Principauté qu'a été la bilatéralisation de l'acquisition de la nationalité par mariage. A l'heure où il était avant tout question de consacrer des principes forts en matière de nationalité, et donc de resserrer les liens qui unissent les Monégasques, nul ne songeait sérieusement à un impact négatif à long terme. En effet, le nombre estimé de Monégasques supplémentaires était évalué, selon un courrier du Ministre d'Etat en date du 18 octobre 2011, à 315, étant précisé qu'une variation à la hausse était possible en raison du fait que :

- certains couples mariés à l'étranger avaient pu omettre de solliciter la transcription de leur acte de mariage dans les registres de l'Etat Civil ;

- les jugements de divorce prononcés hors de Monaco pouvaient être portés tardivement à la connaissance du service compétent ;
- le décès à l'extérieur de la Principauté de conjoints pouvait ne pas être communiqué à ces mêmes services.

Les questions liées à l'évolution de la démographie monégasque paraissaient donc secondaires et la problématique sur le long terme n'avait pas été envisagée outre mesure. Dans le même temps, l'influence de la réforme sur le logement des nationaux semblait limitée. Après tout, les conjoints de Monégasques qui allaient pouvoir acquérir la nationalité immédiatement après la réforme disposaient déjà d'un logement. En outre, pour ce qui est des mariages ultérieurs, au moins un des époux était d'ores et déjà de nationalité monégasque, de sorte qu'il disposait d'un logement ou avait le droit d'en demander un. Dès lors, cela n'augmentait pas le besoin en nombre de logements ; seul le divorce étant, en revanche, susceptible de l'accroître. Or, il serait ubuesque d'interdire le divorce pour des raisons tenant au manque de logements. Une telle interdiction n'est donc pas une solution, chacun en conviendra sans mal.

Pour autant, les chiffres fournis par l'IMSEE sont éloquents et l'augmentation du nombre Monégasques bien réelle puisque, sans changement de législation, ces derniers devraient être 14.794 en 2070.

Ces considérations, la commission les a bien évidemment examinées et intégrées dans sa réflexion. Certes, dans des délais très contraints, trop sans doute, faute de disposer du temps nécessaire pour se livrer à une étude exhaustive en cette fin de Législature. Une analyse plus approfondie aurait cependant été nécessaire et cela aurait pu être le cas si la problématique avait été abordée en début ou en milieu de mandature. Ainsi, afin d'ouvrir la réflexion pour ses successeurs, la Commission a considéré, sans en être pleinement satisfaite, qu'il fallait accepter de n'aborder le sujet qu'en surface. Néanmoins, cela doit s'accompagner d'une chose essentielle : poser l'esprit qui doit présider à l'éventualité d'une réforme ultérieure.

A ce titre, la commission avait le choix de rester sur la position initiale de la proposition de loi, à savoir, supprimer la transmission de la nationalité par déclaration consécutive à un mariage, tout en la

maintenant pour les mariages d'ores et déjà conclus au moment de l'entrée en vigueur de la future loi. Il s'agit cependant d'une solution que la Commission considère comme étant précipitée et pessimiste, bien qu'elle ait pleinement conscience du fait que nul ne propose une telle réforme de gâité de cœur.

Elle ne l'a donc pas retenue, préférant s'orienter vers la concrétisation d'une forme de moratoire, laissant ainsi le temps de la réflexion, ce qui a conduit à la formulation d'un amendement. Votre rapporteur vous propose, à présent, d'en livrer la teneur.

Comme cela vient d'être exposé, une suppression pure et simple de la transmission de la nationalité monégasque par déclaration consécutive à un mariage est un procédé quelque peu soudain, si ce n'est brutal. A ce titre, la Commission aurait souhaité qu'une telle solution ne soit envisagée qu'à la condition, si l'on peut dire, de n'en disposer d'aucune autre. Puisque la proposition de loi trouve ses fondements dans la problématique du logement, elle a estimé qu'il aurait été préférable, préalablement, de s'assurer que les futurs efforts de construction de logements domaniaux ne permettraient pas, à l'horizon 2030, de faire face aux besoins de la population. Il s'agit en effet, selon les données communiquées par le Gouvernement, de la date à partir de laquelle l'absence de modification du régime de la transmission de la nationalité par mariage commencera à avoir des conséquences notables. Dit autrement, cela indique que les effets produits par une réforme du droit de la nationalité ne débiteront qu'aux alentours des années 2030.

Souhaitant faire preuve d'optimisme quant aux capacités de la Principauté de faire face aux défis démographiques de demain, tout en prenant acte des prévisions liées à la croissance de sa population, les membres de la Commission, dans leur majorité, ont décidé, non pas de supprimer la transmission de la nationalité par déclaration consécutive à un mariage, mais de la suspendre.

Les dispositions de l'article 3 et du second alinéa de l'article 4 de la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992, modifiée, seraient donc suspendues en leurs effets, pour une durée de vingt années. Une telle durée paraît en effet raisonnable pour laisser le temps nécessaire à la finalisation des solutions qui permettraient de faire face aux besoins de la population en logements pour le futur. Bien évidemment, et à l'instar de la solution retenue par la proposition de loi, elle ne concernerait

pas les mariages conclus antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi qui, précisément, prévoirait cette suspension.

Il s'agit, en quelque sorte, d'une forme de régime transitoire qui nécessitera donc, à terme, de prendre la décision qui s'impose. Cette dernière pourra consister en une suppression de la transmission de la nationalité par déclaration consécutive à un mariage, mais aussi, par exemple, en un allongement de la durée de mariage nécessaire pour pouvoir y prétendre ou encore au maintien du régime actuel.

La Commission ne nie pas qu'une telle suspension aura des effets pénalisants pour les mariages qui seront conclus postérieurement. Toutefois, en toute logique et si, en définitive, une réforme ne s'avérait pas nécessaire, des dispositions dites « de rattrapage » pourraient utilement voir le jour. De même, cette suspension pourrait être accompagnée de l'examen bienveillant de certaines situations au moyen de la naturalisation, notamment dans des hypothèses délicates sur le plan humain.

Enfin, quel que soit l'arbitrage qui serait retenu *in fine*, cette période de suspension devra être l'occasion d'ouvrir la réflexion sur le statut de conjoint de Monégasque, en ne négligeant aucun aspect et en réfléchissant à l'intérêt qu'il pourrait y avoir à lui accorder des droits quasi-similaires à ceux des nationaux dans des domaines à définir, à l'instar du travail par exemple.

Ceci étant précisé et compte tenu des développements qui précèdent, l'article unique de la proposition de loi a été amendé.

Sous le bénéfice de ces observations, votre rapporteur vous invite désormais à voter en faveur de la présente proposition de loi telle qu'amendée par la Commission du Logement.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur CLERISSI.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous intervenir ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui bien sûr.

Merci Monsieur le rapporteur.

Merci surtout, Monsieur CUCCHI, pour avoir mis sur la table du Conseil National et donc sur la table

du Gouvernement cette proposition de loi sur un sujet très sensible et politiquement très difficile. Vous en avez exposé avec brio les contours. Evidemment, la question de l'évolution de la population est un enjeu de politique publique et pas seulement pour le logement. Dans nos négociations avec l'Union Européenne, par exemple, c'est parce que la population monégasque est minoritaire dans son propre pays, que nous aurons au bout du compte, on s'en remet tous aux capacités de négociations de Gilles TONELLI, un accord qui sera nécessairement dérogatoire. Il sera dérogatoire parce que notre situation démographique est tellement dérogatoire. Donc le point que vous posez, Monsieur CUCCHI, est absolument essentiel et le Gouvernement s'engage, bien évidemment, à le traiter dans le respect constitutionnel et nous transformerons cette proposition de loi...

(Plusieurs personnes interviennent hors micro, inaudible)

... pardon, si elle est votée – alors excusez-moi.

M. le Président.- Quel succès !

M. le Ministre d'Etat.- C'est un sujet majeur. Je m'arrête à l'idée que ce sujet est absolument essentiel, qu'il devra faire l'objet de débats entre nous et que nous devons réfléchir à cette question de l'évolution de la démographie car cette évolution, comme je l'ai déjà dit, implique évidemment des évolutions considérables de notre politique publique. Merci

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur CUCCHI, en votre qualité de Président de la Commission du Logement, vous souhaitez prendre la parole. Je crois qu'il doit y avoir un graphique qui soit affiché sur l'écran.

M. Jean-Michel Cucchi.- J'ai demandé à ce qu'on affiche le graphique, qui résume à peu près tout, des études que l'IMSEE a bien voulu mener et je le remercie à nouveau pour la qualité de son travail et de son sérieux.

On voit trois courbes, la courbe rouge qui est « on ne change rien », la courbe verte qui est « on passe la transmission de la nationalité de 10 ans à 20 ans » et la courbe bleue qui est « on ne permet plus la

transmission de la nationalité par mariage ». On voit qu'en 2070, l'écart est conséquent.

J'ai tout à fait conscience que ce sujet est délicat, qu'il peut ne pas faire plaisir et à moi-même, d'ailleurs, ne me fait pas plaisir. Mon but n'est pas tellement que la proposition de loi soit votée ou pas. Pour moi ce n'est pas cela qui est important car un jour ou l'autre, le Gouvernement devra déposer un projet de loi, donc ce n'est pas cela le fond du débat. Le fond du débat, c'est se poser les bonnes questions comme j'ai pu le dire dans l'exposé des motifs ; nous vivons sur un territoire limité, contraint, difficile, voire très difficile à étendre et en tous les cas beaucoup plus difficile à accroître que ce que la population grandit. Alors, un jour, il faut être honnête et le dire aux Monégasques. Il y a, à mon avis, un nombre limité de possibilités de logements et d'infrastructures qui va avec si l'on veut garder la possibilité à d'autres nationalités évidemment d'habiter sur notre sol. Et je pense que tout le monde est conscient que l'on en a besoin.

Donc réfléchir dans le calme, faire le constat au fait que, sans doute il faudra utiliser plusieurs moyens pour maintenir la situation actuelle des Monégasques de pouvoir se loger, travailler dans leur pays, à la priorité nationale. Je pense que cela passe par un moment de réflexion difficile, un moment de prise de conscience encore plus difficile, j'espère avoir participé à cette prise de conscience. Si quelqu'un a une solution miracle qui permet de même supprimer les dix ans de latence, moi je suis prêt à l'écouter.

M. le Président.- Merci Monsieur CUCCHI.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci Monsieur le Président.

Ecoutez, moi je crois que le problème posé par Jean-Michel CUCCHI est partiellement traduit par sa proposition, il est un vrai problème de notre futur plus ou moins lointain. Qu'est-ce qu'il va se passer en effet, si un jour nous sommes douze mille, quinze mille et non plus neuf mille ? Ou plutôt quand nous serons douze mille ou quinze mille ? Cela semble être une évolution certaine. Est-ce qu'on peut conserver le même modèle de fonctionnement, les mêmes droits, avec des conséquences que l'on entrevoit – notamment sur la question du logement mais pas seulement ? J'avoue mon intérêt pour la réflexion, j'avoue aussi que je ne crois pas que nous ayons à ce jour les éléments nécessaires à une bonne décision,

quelle que soit la qualité du travail de l'IMSEE qui sert de support à ce texte. Jusqu'où est-elle fiable que ce soit au niveau des volumes ou des dates de survenance de ces volumes ? Au-delà du nombre de Monégasques, est-ce que l'on maîtrise tous les autres paramètres de notre économie qui font partie de la décision ? Est-ce qu'on a entre les mains toutes les données qui permettent de dire que treize mille ou quinze mille monégasques, c'est plus un problème et en aucun cas une solution ? Honnêtement je ne le crois pas, je sais que Jean-Michel ne le croit pas à 100 % non plus. C'est pour cela que je voulais dire, ici, que je regrette de n'avoir pas pu dire tout cela en commission. A cause de questions d'agenda car c'est l'endroit principal du débat et à ce titre je te présente mes excuses. Néanmoins, et je le dis en toute franchise, cette proposition ne correspond pas à ma façon de penser. Il y aura un problème, oui, probablement, sous les réserves préalables, mais je préfère honnêtement penser et porter des idées positives, des solutions positives pour le régler - fussent-elles atypiques plutôt que des solutions restrictives comme celles que porte la proposition.

Je l'ai dit et je le redis, je n'ai pas de soucis à ouvrir une discussion sur le sujet et si la démarche y contribue, tant mieux, comme l'a évoqué le rapporteur. En revanche, le texte propose une piste de réflexion qui ne me plaît pas même si, peut-être, la conclusion des réflexions en reprendra, de gré ou de force, une partie.

Donc en considérant que contrairement au sujet précédent il ne me semble pas y avoir d'urgence particulière à proposer un texte qui précède la réflexion, je suggère de faire l'inverse, de réfléchir, puisque le Gouvernement semble être lui aussi conscient du besoin de cette réflexion et le texte suivra. En conséquence, je ne voterai pas cette proposition de loi ce soir.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur ALLAVENA.

Monsieur CLERISSI puis Monsieur ROBILLO, Monsieur RIT et Monsieur BOISSON.

M. Philippe CLERISSI.- Trois adjectifs pour qualifier cette proposition de loi : malin, courageux et responsable.

Malin : cette proposition de loi, cela ne vous a pas échappé, a pour origine le Président de la Commission du Logement. Cela vous met au pied du mur et vous oblige à réfléchir à la mise en place d'une politique résolument proactive en matière de

logement pour les Monégasques, car selon une source même du Gouvernement, on a besoin aujourd'hui d'environ quatre-vingts logements par an, ce qui fait qu'à l'horizon 2037, si les comptes sont exacts, on sera à mille six cent logements supplémentaires nécessaires pour loger tout le monde à Monaco. Sans compter les retards endémiques accumulés au fil des années et toujours aussi difficiles à combler. On en est même aujourd'hui à envisager de proposer un relogement aux titulaires d'un C.H.C. sous prétexte que leur appartement ne correspondrait plus à leurs besoins. Inutile de dire que cela n'est pas du tout dans l'esprit de la loi et que j'y suis farouchement opposé. Je trouve cela choquant et navrant.

Courageux : car avec une telle proposition, je ne m'attends pas du tout, comme Jean-Michel, à recevoir des compliments par centaines, c'est moi qui ai proposé le moratoire donc je suis aussi impliqué. Bien au contraire, je pense qu'elle va faire débat et soulever un certain nombre d'interrogations, dont certaines sont assurément légitimes, comme celles que vient d'avoir Jean-Charles à l'instant. Je dois d'ailleurs saluer l'initiative du Président de la Commission du Logement, qui pour ne pas gêner les futurs candidats aux élections nationales, a jugé bon de ne proposer ce document à signature à aucun des élus. Ce texte est responsable car il nous met, nous aussi, les élus, en face de nos responsabilités. Il est en effet trop facile d'accuser systématiquement le Gouvernement de tous les maux, alors que nous aussi, j'ai déjà eu maintes fois l'occasion de le dire dans cet hémicycle, nous pouvons user de notre droit d'impulsion. C'est exactement ce que nous faisons en déposant cette proposition de loi qui, je l'espère, sera votée ce soir puis transformée en projet de loi si aucune solution pérenne et suffisamment aboutie ne nous est présentée en ce qui concerne la politique du logement pour les Monégasques. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur CLERISSI.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup Monsieur le Président.

Mon intervention sera celle du groupe Union Monégasque.

Je ne reviendrai pas sur le fait que cette proposition a été examinée au pas de charge, à un moment où les activités professionnelles et le vote du budget ne nous laissent pas beaucoup de temps pour prendre du recul et étudier tranquillement une proposition d'un ou de collègues.

La rédaction d'une proposition de loi doit toujours être saluée car c'est un gros travail de recherche et de rédaction. Une fois ces déclarations liminaires faites, j'en viens au fond de cette proposition.

J'en conviens, la transmission de la nationalité par mariage n'a pas été un long fleuve tranquille. A compter de 1993, cette transmission se faisait uniquement par les hommes monégasques dès l'échange de consentements à la mairie. Cela a conduit à quelques mariages blancs. Ensuite, l'épouse d'un Monégasque pouvait acquérir la nationalité après cinq années de mariage. Les mariages blancs ont sans doute diminué mais pas tous. Dernièrement, depuis 2011 sous ma présidence, la loi actuelle stipule que l'homme ou la femme qui a épousé un ou une Monégasque peut acquérir la nationalité monégasque au bout de dix ans de vie commune. Les dix avaient été choisis pour dépasser l'écueil des sept années de mariage où plus de 50% des divorces surviennent. Actuellement, d'après les statistiques que j'ai revues, il semble que ce soit même plutôt cinq années.

La proposition de loi présentée ce soir est dans la ligne directe du principe « avec nos sous chez nous », défendue aux élections 2013 par la liste conduite par Laurent NOUVION, soutenue et favorisée par Stéphane VALERI et ses amis de l'UP. Durant cette mandature, elle a déjà eu quelques résurgences. Lorsque nous avons déposé une proposition de loi sur l'égalité hommes-femmes en tant que chefs de foyer, Jean-Michel CUCCHI nous avait déjà expliqué qu'il n'en voulait pas, craignant que, je cite « la part du gâteau commun ne devienne plus petite ». De plus, il explique lui-même que sa proposition ne sera que très partiellement efficace mécaniquement car elle réduirait, à l'horizon de trente ans, la population de nationaux de deux mille environ et en même temps, et heureusement, il en appelle à la sagesse princière pour permettre de maintenir une homogénéité des familles par le biais de la naturalisation. Il faut préciser à ce niveau que le Prince Souverain a aujourd'hui même un droit de veto lors de la demande d'acquisition faite au bout de dix ans.

Il est heureux que le rédacteur de la proposition ne souhaite pas retirer au Souverain Son pouvoir de naturalisation reconnu par la Constitution et l'histoire. Il est heureux qu'une grande campagne de stérilisation ne soit pas proposée en même temps que cette proposition soit présentée, car ce serait bien sûr le meilleur moyen de réduire notre population nationale. La suggestion d'une politique de l'enfant unique en Principauté est-elle en gestation ?

Les nombreux témoignages de satisfaction que j'ai reçus en 2011 lors du vote de la loi et que je continue à recevoir des familles qui ont pu bénéficier de l'acquisition de la nationalité d'un conjoint depuis six ans, me laisse penser que la proposition faite ce soir est à rebrousse-poil du sentiment général. Il est dangereux de tout vouloir mesurer, contingenter, même si l'idée initiale est louable, à savoir trouver des solutions pour le logement de nos compatriotes.

Il vaudrait mieux réfléchir à trouver des solutions pour offrir plus d'appartements domaniaux : - reconstruction des immeubles anciens : Bel Air, Herculis et autres - favoriser la mobilité dans les Domaines, on en a parlé lors du budget - optimisation des opérations intermédiaires qui sont une belle réussite - recherche de solutions plus courageuses et non pas loufoques comme le disent les amis du rédacteur de la proposition, comme une délocalisation du stade Louis II ou reprendre les études sur Fontvieille 2. En plus, je vous signale que dix mille mètres carrés seront libres après la livraison du nouveau CHPG à l'endroit où le CHPG actuel existe aujourd'hui, ou d'autres solutions.

Monégasques, en cas de l'élection de la liste Primo!, cette éventuelle loi sera donc une des premières votées. Quelle belle avancée et quel beau signe d'ouverture de notre communauté ! La seule chose qui sera protégée sera l'égalité hommes-femmes puisqu'aucun des conjoints ne transmettra sa nationalité monégasque. Bien maigre consolation. Vos propres conjoints ne pourront donc plus espérer faire partie de la famille monégasque. Ils resteront à la porte du jardin Princesse Antoinette lors du traditionnel Cavagnetu, à la porte du Palais lors des événements importants. Ils ne pourront espérer traduire leur amour conjugal en amour de la Principauté en participant à la vie du pays à part entière. Pourquoi les Monégasques, j'ai entendu, ne pourraient-ils pas travailler et essaimer dans le monde telle une diaspora pour être un relais d'influence à l'étranger ? Il n'y a pas que le logement des Monégasques en Principauté.

Vous le comprenez, je suis déçu et choqué d'une telle proposition ! La préoccupation du logement demain pour nos concitoyens que nous partageons tous, ne donne pas le droit de priver nos conjoints et les conjoints de nos enfants du droit de faire partie de notre communauté.

Vous le comprenez, je vote contre cette proposition et j'appelle mes collègues à en faire de même. Qu'ils n'oublient pas que leurs propres enfants sauront rappeler leurs responsabilités en cas de vote positif.

M. le Président.- Je vous remercie.

D'autres personnes ont demandé la parole. L'auteur du texte demande à répondre. Monsieur CUCCHI, est-ce que vous souhaitez répondre à chaque personne ? Comme vous avez demandé la parole avant, est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ?

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).

Allez-y Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci Monsieur le Président.

La proposition de loi n° 235 représente à mon sens une fausse solution que l'on tenterait d'apporter à un vrai problème. Un mauvais raisonnement au sein d'un bon débat. Ce débat fondamental, je suis reconnaissant à Jean-Michel CUCCHI d'avoir pris l'initiative de l'aborder.

En effet, c'est une évidence qui s'impose à tous. L'exiguité extrême de notre territoire national, si elle est indéniablement un des facteurs de la stabilité de notre modèle institutionnel, constitue en même temps une asymptote pour les courbes de croissance de la Principauté dans une majorité de domaines. D'ailleurs, les exemples d'actions face à ce plafond de verre virtuel sont nombreux. L'évolution urbanistique du pays, dans le sens de la densification et de la verticalité, en fut le premier exemple. Par la suite, l'extension conséquente du territoire national par des terrains gagnés sur le domaine maritime a représenté une excellente solution, bien que temporaire, apportée à ce problème. Mais nous pouvons être sûrs que cette voie n'a certainement pas dit son dernier mot. Le génie humain et les évolutions technologiques incessantes sauront lui redonner la parole. Ces orientations qui ont permis à ce jour de maintenir dans l'ensemble le parallélisme des courbes de l'offre et de la demande, en matière de logement domaniale, étaient du domaine des bons moyens. En revanche, l'abord du problème par un bridage de la démographie monégasque en usant de mesures législatives régressives, ne me semble représenter ni une solution pérenne ni une avancée. En effet la loi n° 1.387, du 19 décembre 2011, représentait un progrès remarquable dans le domaine d'égalité des droits des femmes. Et tout particulièrement dans un pays où la priorité nationale est une notion défendue par l'ensemble des courants politiques. L'existence d'une fracture au niveau des droits respectifs des conjoints disparaissait avec la mise en place de ce

dispositif.

Cette proposition de loi assume la lourde responsabilité de rétablir cette fracture, la généralisant à tous les couples non binationaux sur la base d'un principe égalitaire de soustraction de droits. Dans la mesure où cette proposition de loi blesse, pour moi, les principes éthiques fondamentaux, ou elle ne permet que tout au plus de reculer de dix à vingt ans l'échéance redoutée en matière de logement. Dans la mesure où le logement ne représente, en fait, que l'un des problèmes liés à celui plus central de l'exiguïté du territoire, je voterai contre son adoption. Par contre, je ferai miennes les préoccupations légitimes de Jean-Michel CUCCHI exhortant le Gouvernement à ouvrir sans délai un vaste débat sur ce sujet d'avenir, de manière transparente et en y associant le Conseil National. Une solution pérenne cette fois éthique de surcroît sera, je n'en doute pas un instant, trouvée avant que dix années ne soient écoulées.

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur RIT.
Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Il est évoqué dans l'exposé des motifs, la stupéfaction. Moi je suis dans la sidération. Dans la proposition de loi, il est noté « conforme, s'adapte aux besoins », je préfère que l'on cherche, comme le disait Monsieur ROBILLON, des solutions en matière de logement aussi difficiles soient-elles, plutôt que l'on supprime l'acquisition de la nationalité par le mariage. Je veux être clair, ma position n'est pas exprimée dans le but d'un détournement des fonds politiques comme c'était noté dans le document, c'est un avis profondément divergent. Vous vous rappelez, dans l'exposé des motifs, le rétablissement de cette pleine égalité entre la femme et l'homme a été essentiel, pour moi, il l'est toujours. Il constitue même une avancée historique et un acquis politique majeur que nul ne saurait remettre en cause, cela je m'en rappelle quand même après tant d'années passées dans cet hémicycle et dans celui d'à côté. Le combat qui a été mené et notamment avec l'union pour la Principauté (UPM) qui était l'union de l'UP, l'U.N.A.M., Promotion pour la famille monégasque – tous ces combats, et d'ailleurs il faut le dire, l'UP, pendant combien d'années, a défendu ces grands principes ? – Et maintenant quel recul nous aurions pour des raisons sociologiques ? Faut-il ne pas remettre en cause ? En effet, non, avant le vote éventuel d'une telle loi. Mais oui si elle était votée pour ceux qui sont concernés.

Je crains d'ailleurs que juridiquement nous ayons un principe de rupture de l'égalité. A réfléchir. Et qu'elle curieuse manière de se décharger sur le Souverain qui procèdera aux naturalisations, avec déjà combien d'enfants du pays qui attendent.

Parce qu'il y aura un problème de logement, je pense qu'à ce moment-là, on pourrait avoir l'audace - qui va avoir l'audace alors de faire une proposition de loi pour interdire le divorce ! - Puisque c'est une grande cause actuellement l'accroissement du besoin de logements. Cela viendra en complément, Monsieur ROBILLON, de votre idée sur la stérilisation. Mais évidemment, je sais que ni vous ni moi, n'imaginons cela. Nous préférons défendre la vie sans parler mariage pour les Monégasques comme cela a toujours été fait. Et je suis sûr que vous, comme nous, ne le faisons pas pour des raisons politiciennes, pas parce qu'on est au bord des élections, car c'est au droit auquel on croit, il est fondamental. On doit régler le problème de logement. Et puis pour terminer, vous imaginez un peu ceux qui nous écoutent dans les pays étrangers ? Au moment où on parle de s'ouvrir aux pays, on revient en arrière.

M. le Président.- Monsieur BURINI en votre qualité de Vice-Président.

M. Marc BURINI.- En ma qualité de Marc BURINI, Monégasque élu jusqu'en février.

J'aimerais revenir sur la genèse de ce projet de loi de 2011. En fait c'était voulu par le Conseil de l'Europe, au nom de la discrimination. Quand je faisais partie de ce comité, je crois que Monsieur CLERISSI l'a rappelé dans son rapport, effectivement, il y avait une discrimination à laquelle il fallait mettre un terme. Pour mettre un terme à une discrimination, on peut aussi supprimer le fait générateur de cette discrimination qui était la transmission par le mariage. Au regard du droit comparé, il n'y a pas beaucoup de pays où un contrat de mariage aboutit à une nationalité, un passeport. J'avais été pris pour un loufoque en disant cela alors qu'il me semblait que c'était assez logique et là, on n'aurait plus parlé de discrimination, en effet.

Ce que je reproche aussi au Gouvernement de l'époque, c'est de ne pas avoir fait d'études poussées sur la question qui, aujourd'hui, se traduit par les courbes de l'IMSEE.

Mais, moi il y a quelque chose qui me choque énormément dans la proposition de Monsieur CUCCHI, c'est qu'elle soit précisément présentée en Commission du Logement. Comme si la nationalité

se réduisait à un trousseau de clef de F2 ou de F3. Je dirais peut être que sur le passeport monégasque, justement, le symbole, on devrait le changer en trousseau de clefs. Il y a des pays où une nationalité ce n'est pas seulement un F2, un F3 ou un F4, aussi beaux soient-ils : on l'a vu sur l'Engelin. Cela donne envie d'avoir un passeport, effectivement. Mais il y a d'autres raisons dans d'autres pays d'avoir une fierté pour sa nationalité. Il y a des peuples qui se sont battus pour cela, pour leur liberté, pour leur nationalité, pour des idées. Peut-être que cela n'a pas été assez le cas ici. On ne se bat que pour des appartements.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur BURINI.

C'est vrai que dans le pays voisin, il y a des gens qui acquièrent la nationalité par le sang versé. Il est vrai également que la transmission de la nationalité par mariage n'est pas la même dans tous les pays. Il y a des pays où la transmission de la nationalité entre les époux ne se fait pas. Et il est vrai également qu'il faut sortir de la notion de logement même si malheureusement c'est un des éléments qu'il faut prendre en compte. Si j'ai beaucoup entendu parler de logement jusqu'à présent, je n'ai pas entendu parler de possibilité d'emplois.

On a la priorité nationale, mais depuis que j'exerce les fonctions de président, j'ai l'impression que son champ d'application s'est élargi. Ce n'est plus la priorité nationale à compétences égales, et cela a même tendance à devenir la priorité nationale dans l'évolution de carrière au sein des sociétés qui vous emploient. Je crois qu'il y a un problème qui ne va pas aller en s'amenuisant sachant qu'on manquera à terme de possibilités d'offres d'emplois, et qu'il est difficile de donner à nos jeunes la volonté d'aller voir ailleurs, quitte à revenir par la suite. J'en connais beaucoup qui sont partis, qui ont fait d'excellentes carrières – Monsieur PASQUIER pourrait en témoigner – et qui reviennent. Mais qui reviennent avec une image en tête et qui, parfois voire souvent, ne correspondent pas à leurs espérances.

Je pense que toutes ces données sont à prendre en compte et ne jetez pas la pierre à Jean-Michel CUCCHI. Je pense que Jean-Michel CUCCHI a fait preuve de beaucoup de courage de déposer cette proposition de loi. Tout simplement, il a dit devant tout le monde tout à l'heure qu'il ne s'attendait pas forcément à ce que sa proposition passe, mais qu'elle était pour lui un catalyseur pour que nos compatriotes, que les Conseillers Nationaux, que même les candidats

aux élections prennent conscience de l'évolution des choses. Je ne pense pas que cela ait quelque chose à voir avec les élections. Marc BURINI l'a dit, il était représentant de la minorité quand cette proposition de loi – il ne me semble même pas qu'il s'agissait d'une proposition de loi, si quelqu'un pouvait le vérifier – mais d'un projet de loi déposé par le Gouvernement, sans qu'il y ait une proposition de loi juste des consultations préalables avec les membres du Gouvernement. Il est vrai, comme l'a dit Monsieur BURINI, on peut regretter qu'il n'y ait pas eu d'études plus approfondies car les conséquences étaient mathématiques. Alors, pour plaisanter, on pourrait interdire les divorces, car tout à l'heure j'ai entendu qu'on évoquait 50 % de divorces après sept ans de mariage, parfois même cinq ans. Pour autant, en regardant la courbe que le Gouvernement nous avait communiquée, on s'aperçoit qu'après dix ans de mariage, à la date de la transmission de la nationalité, on se retrouve à 30 % de divorce. Donc, de toute façon, on arrive à un problème et je le répète, cette proposition de loi est faite pour permettre, avec cette notion de moratoire, d'essayer de trouver une solution. Car, une personne dont j'ai oublié le nom avait une formule très belle qui disait qu'il fallait être optimiste par la volonté et pessimiste par l'intelligence.

Réfléchissez bien là-dessus, ne jetez surtout pas la pierre à Monsieur CUCCHI car au-delà de cela, c'est quand même aussi l'avenir de vos enfants qui rentre en compte.

Ceci étant dit, je continue le tour de parole.

Madame AMORATTI-BLANC.

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Je comprends très bien les motivations et je salue le courage de Monsieur CUCCHI qui propose cette loi portant suppression de l'acquisition de la nationalité par déclaration consécutive à un mariage. Augmentation des nationaux, évolution démographique, pénurie de logements, exigüité de notre territoire, exil programmé des Monégasques, en tant que Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, je ne peux m'associer à cette proposition.

M. le Président.- Monsieur CROVETTO.

On fait l'alternance, homme-femme, femme-homme.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais quand même sincèrement féliciter Jean-Michel CUCCHI pour cette proposition de loi, pour son placement dans l'histoire, cette vision stratégique pour Monaco, cette vision à long terme pour Monaco. Les chiffres de l'IMSEE sont parlants. A un certain moment, il faut être pragmatique, on ne peut pas tout faire, on ne peut pas tout promettre. Alors je sais que c'est courageux de présenter cette proposition de loi pendant une campagne électorale, il est compliqué, pour ceux qui se présentent, effectivement, de la défendre. C'est vrai que les postures démagogiques sont plus faciles dans cette période.

Est-ce que c'est la seule solution ? Sans doute pas. Est-ce que c'est la meilleure solution ? Je ne sais pas. Mais en tout cas, elle a le mérite de susciter le débat, de se pencher sur la question et de trouver cette solution ou une autre. Le travail en Commission a été très constructif. Le texte a été enrichi, le rajout de ce moratoire, a rendu le texte encore plus acceptable et donc je voterai pour cette proposition de loi.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur CROVETTO.

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci Monsieur le Président.

Docteur CUCCHI, je suis parfaitement consciente du travail que vous avez fourni pour rédiger cette proposition de loi. Cela a le mérite de poser un débat.

Mon intervention n'est absolument pas personnelle, je tiens à vous le dire, ni politique. Ce que je peux vous dire, c'est que cette proposition de loi ne me satisfait pas pour plusieurs raisons. Revenir sur des droits qui sont acquis ne me plaît pas, ne m'a jamais plu. Et l'acquisition de la nationalité est pour moi en quelque sorte un peu un regroupement familial et j'y suis très attachée. Mais au-delà de ces considérations, cette proposition étant liée au problème du logement, je vous poserai une seule question, enfin deux questions pardon.

Le conjoint n'étant pas devenu monégasque, sera-t-il mis hors de son appartement au décès de son conjoint monégasque qui lui-même était monégasque - je ne sais pas si je suis très claire - alors qu'il n'y a plus d'enfants au domicile conjugal ? Que va-t-on faire de cette personne qui a vécu peut-être vingt ans, trente ans avec son conjoint ?

Le conjoint n'étant pas devenu Monégasque par mariage, sera-t-il maintenu dans l'emploi qu'il a obtenu par sa qualité de conjoint de monégasque, son conjoint monégasque est décédé ?

Nous allons, à mon sens, vers des attitudes qui me paraissent un peu inhumaines et bien contraires de l'approche que j'ai, moi, de l'acquisition de la nationalité et de la nationalité monégasque. C'est pour cela, Monsieur CUCCHI que je voterai contre cette proposition de loi mais je comprends votre travail. Je suis tout à fait en accord avec votre travail et votre manière de faire, mais je ne peux pas voter en faveur de cette proposition.

M. le Président.- Merci Madame FRESKO-ROLFO.
Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci Monsieur le Président.

En tant que rapporteur, je voulais dire aux uns et aux autres qu'ils parlent de considérations politiques, que ce soit Jean-François ou Claude, pour ma part je n'ai rien à voir là-dedans. D'abord je ne me présente plus, ensuite, je trouve cela assez curieux car si on doit avoir des considérations politiques, je pense qu'il vaut mieux ne pas voter cette proposition de loi.

Ce qui m'a fasciné dans la proposition de loi de Jean-Michel, c'est qu'elle est justement très courageuse et qu'elle pose un vrai problème. Le problème du logement monégasque, il est évident et les chiffres de l'IMSEE le montrent, cela n'est pas tenable. Je disais que la proposition a été maligne. Pourquoi ? Parce que si d'aventure elle était votée, elle amène le Gouvernement à réfléchir, à avoir une politique proactive. Jean-Louis GRINDA en a parlé au titre du Stade, je pense qu'il a fait de la haute couture sur le stade. Oui c'est une réflexion qu'on peut avoir en disant « il faut trouver des terrains pour construire aujourd'hui non pas cent 150 logements mais 1000. Car à l'horizon 2020, à l'horizon 2030, si on ne fait rien, vous verrez, l'accroissement du nombre de Monégasques sera intenable, on va tout droit dans le mur.

Il y a déjà dix ans j'étais dans cet hémicycle, on disait la même chose. Donc il faut que le Gouvernement prenne à bras le corps la politique du logement. Il n'y a pas de honte à parler de politique du logement. Mais de grâce, je n'y suis pour rien dans les considérations politiques. Je me suis simplement senti solidaire de Jean-Michel et c'est pour cela que j'avais proposé ce moratoire pour

amener le Gouvernement à une véritable réflexion globale sur la politique du logement dans les années qui viennent.

M. le Président.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Juste quelques mots pour vous dire que je crois qu'il faut dépasser le déclenchement de passions directes sur ce sujet. D'aucuns pourront dire que pour mettre en évidence une problématique qui touche essentiellement au logement, et non pas aux valeurs familiales ou égalitaires, nous pouvons utiliser autre chose que l'arme politique d'une proposition de loi et c'est vrai. Mais je veux voir dans la démarche de Jean-Michel CUCCHI, qui est Président de la Commission du Logement, une volonté de mettre en lumière un problème majeur, rampant et bientôt inextricable.

Cette proposition de loi que Jean-Michel a pris la responsabilité de soumettre au vote peut effectivement être diversement appréciée et je le comprends.

Mais je comprends également Monsieur CUCCHI qui agit en homme responsable sur un sujet délicat. Je le comprends d'autant plus que j'ai assisté avec lui à la présentation de l'Institut Monégasque de la Statistique, qui nous a présenté des projections de la population monégasque.

Alors, cette proposition de loi n'est peut-être pas évidente à intégrer sur la forme. Mais puisqu'elle pose un problème de fond, et que cette enceinte doit rester le lieu du débat et de la discussion de tous les problèmes, alors je voterai en faveur de la démarche et de la volonté politique qui se cache derrière cette proposition.

M. le Président.- Merci Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci Monsieur le Président.

Nous touchons là à un problème émotionnel, d'ailleurs les mots qui ont été prononcés : stérilisation, éthique, on revient en arrière, un mariage égale une nationalité – je ne crois que les faits et non l'idéologie. Donc tout d'abord il s'agit d'une proposition. Une proposition de loi qui laisse le temps d'évaluer les conséquences, si elle se met en place, de tout ce qu'il y a.

Deuxièmement, tant qu'on est à cette proposition, les droits acquis continuent sans rien bouleverser pour personne.

Et enfin, la proposition parle de moratoire, ce qui est effectivement fondamental. Il n'y a pas de couperet, derrière, qui se présente. On a le temps de voir.

C'est aussi l'IMSEE qui nous donne un signal avec ses chiffres et cette proposition de loi nous donne une opportunité formidable pour engager une réflexion sur le vivre ensemble demain. Car ce que nous savons faire, c'est créer des grands projets comme l'extension en mer même si on a oublié les Monégasques, le projet Grand Ida, une nouvelle vision urbanistique. Mais ce que nous savons moins bien faire, parce que plus rare, plus compliqué c'est, à travers des chiffres et des statistiques, projeter sur « c'est quoi la population ? Qu'est-ce qu'elle devient ? » La population, ce n'est pas uniquement le fruit d'une politique publique, c'est la résultante d'un projet de vie de famille. Or, notre sociologie change. La sociologie partout change. Et donc on l'a vu dans les chiffres de l'IMSEE, 30 % des mariages se terminent par des divorces.

L'enjeu de ce moratoire, c'est effectivement, je le répète, l'enjeu d'une population autour de quatre mille Monégasques en plus ou en moins. C'est donc une grande responsabilité pour nous, avec, je reprends le mot de Philippe, l'impulsion. Nous aurons du temps pour réfléchir aux conséquences du développement de notre pays, anticiper sur l'avenir de notre communauté, préserver aussi notre modèle monégasque, bref, c'est porter un regard neuf sur notre de vie de demain sans pour autant hypothéquer un futur proche. Cette proposition nous engage aussi vis-à-vis des générations futures sans remettre en cause, je l'ai dit, les lois actuelles. Je remercie Jean-Michel CUCCHI, notre rapporteur Philippe CLERISSI pour avoir eu l'audace, la sagesse et la vision de déposer cette proposition de loi, de lui donner vie et de donner l'opportunité de l'étudier. Voilà pourquoi je voterai cette proposition.

M. le Président.- Merci Monsieur BOERI.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci Monsieur le Président.

Nous sommes des hommes et des femmes politiques et nous sommes également des hommes et des femmes. Je voudrais m'adresser à Jean-Michel et

pas à Monsieur CUCCHI. Car c'est vrai que sa décision est courageuse.

Moi je te reproche une chose Jean-Michel, c'est de ne pas nous l'avoir proposée à la signature. Tout simplement parce que tu as décidé que car nous étions en campagne électorale, on prenait des risques ou en tout cas, on pouvait s'exposer. Mais on est d'abord des élus avant d'être en campagne électorale et la campagne électorale, on a décidé qu'il ne fallait pas la mettre ici. Ceux qui veulent la mettre ici, c'est leur problème et ils prendront leur responsabilité face aux électeurs. En tout cas, moi, je trouve qu'aujourd'hui on ne parle que de droits et on ne parle pas de devoirs en tant que Monégasque, on ne parle pas de notre cœur, on ne parle pas de nos valeurs et c'est donner à nos enfants monégasques une image bien piètre de ce qu'est notre nationalité, d'avoir peur qu'en se mariant, ils puissent donner à leur conjoint des droits et pas une humanité. Ce sont des familles ! N'oubliez pas qu'avant cette loi, qu'est-ce qu'il se passait pour l'unité familiale ? C'était le Souverain qui acceptait ou pas de naturaliser pour le principe de l'unité familiale. Donc avec cette proposition de loi, on va donner à la charge du Souverain, de naturaliser des hommes ou des femmes dans des couples unis qui pourront retransmettre la nationalité une fois qu'ils seront peut-être un jour divorcés. C'est cela qui me gêne. Ce qui me gêne c'est qu'on oublie que nous sommes une petite communauté et on n'est nulle part identifiable à quelque chose d'autre dans le monde. Et on ne parle que de nos droits et non pas de nos devoirs, de notre histoire de sept cents ans.

Alors je sais peut-être que c'est très utopiste, je ne devrais ni être candidat ni être élu, j'ai l'impression d'être un grand humaniste, cela n'a rien à voir. Je parle juste de ce qui fait nos valeurs et c'est cela, Jean-Michel, que je te reproche, tu aurais dû avoir le courage, en l'écrivant, de nous la faire signer. Chacun se serait positionné en fonction de ce qu'il pense mais je pense que c'est cela ta faute initiale et aujourd'hui on fait un débat qui aurait dû être fait en commission. On n'a pas eu le temps c'était compliqué mais franchement cela me gêne de te voir comme cela dans cet état là comme si tu étais un peu celui sur qui tout le monde tombait alors que ce n'est pas du tout cela. Je pense que ce devoir de réfléchir sur l'avenir de notre nationalité est essentiel, mais de grâce regardons d'abord nos devoirs avant de regarder nos droits.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci Monsieur le Président.

Pour ma part, je voulais commencer et tout le monde l'a fait – pour à mon tour, remercier Jean-Michel CUCCHI pour son courage politique de poser la question : comment gérer notre croissance dans un pays de taille limitée déjà très urbanisé ? Que se passera-t-il dans vingt ou cinquante ans si les tendances actuelles se confirment ? La question est bonne, elle est même essentielle, merci Jean-Michel pour cela.

Pour autant, lier la question à l'éventualité de ne pas transmettre la nationalité aux mères de nos enfants, cela me gêne, cela me choque, cela m'est impossible. Je ne suis pas préparé à cela, ou en tout cas pas encore.

Est-ce que la limitation du nombre de monégasques aura un effet bénéfique sur le nombre de logements ? Certainement mais de combien parlons-nous ? Il n'y a qu'en cas de divorce et avec des parents sans enfant à charge que nous pourrions économiser un logement. Est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

Et donc, pour répondre à la problématique du logement, n'y aurait-il pas d'autres solutions ? On a évoqué au cours de l'étude du Budget Primitif 2018, l'extension en mer ou d'autres possibilités sur différentes opérations. Il y a aussi une autre idée que j'ai partagée en commission : Pourquoi ne pas imaginer à chaque opération immobilière privée qu'un quota d'appartements soit donné au Gouvernement pour étendre le parc locatif réservés aux nationaux ?

Le modèle social monégasque est très avancé, depuis nos plus jeunes, jusqu'à nos aînés, ou pour les personnes les plus fragiles. Comment se féliciter d'accueillir sur notre sol plus de 140 nationalités, si c'est pour refuser d'accueillir dans la famille monégasque les père et mère de nos enfants ?

Au moment de voter cette proposition, je ne vais pas agir en pensant au regard des autres sur notre société, mais en pensant à ma responsabilité, à mes convictions sociales, mes convictions de partage. Vous l'aurez compris, je m'abstiendrais donc car je suis favorable à la réflexion et encore une fois je remercie Jean-Michel mais je suis contre la proposition.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à tout le monde dans le bon ordre, je vais essayer. Alors je vais commencer par répondre à Christian BARILARO.

En effet, je n'ai pas souhaité proposer ce texte à la signature pour deux raisons. C'est peut-être une erreur.

La première, mais visiblement cela a été un échec, je ne voulais pas politiser le sujet car j'estimais que ce n'était pas un sujet politique et ce n'est pas une proposition de Primo! Je ne suis pas candidat aux élections, n'en déplaît à Monsieur ROBILLON. Cela est le premier point.

Le deuxième point, je tenais absolument, et pour moi c'est cela l'important, que le débat ne soit pas en commission mais ici. Donc cela est plutôt une réussite.

Je remercie tous les gens qui se sont exprimés et je comprends tout à fait que l'on puisse être contre la proposition de loi. J'ai juste trois petites choses à dire.

D'abord, Monsieur ROBILLON, je suis un peu déçu car vous êtes trop intelligent pour avoir fait par mégarde les erreurs d'interprétation dans votre déclaration. Donc, un, ce n'est pas une proposition de Primo! Cela a été dit et redit. Deux, il n'y a pas de remise en question de l'égalité hommes-femmes, vous le savez très bien. J'espérais quand même qu'on allait pouvoir finir la mandature, en tous les cas les séances publiques avec quelqu'un qui ne se présente pas et qui essaye de poser un sujet, qui est factuel, éviter les postures politiciennes. Je suis un peu déçu. On a le droit d'être contre. Il n'y avait pas besoin de le faire comme vous l'avez fait. Bref, ce n'est pas très important. Cela révèle une partie de la personnalité, c'est tout.

A côté de cela, il faut quand même rappeler les faits. La restriction de la nationalité, ce n'est pas d'hier qu'elle existe. Avant 2011, seuls les hommes transmettaient et pas tout de suite. Et depuis, les gens ne deviennent pas monégasques tout de suite, ils le deviennent au bout de dix ans. Donc je veux dire, ceux qui sont offusqués par les restrictions, cela fait des années, voire des décennies que nous vivons dans les restrictions. Cela est le premier point.

Le deuxième point : j'aimerais et je serais le plus heureux si on nous démontrait que pour les cinquante, soixante ans à venir, car pour 2070, soit plus de quarante ans, on ait des solutions applicables, payables sur le logement, et pas seulement le logement, le travail, les écoles etc. C'est mon souhait, c'est le but de cette proposition de loi. J'ai été tout à

fait content en commission de la réflexion faite par Monsieur POYET qui a dit, et cela venait du cœur : « j'espère que cela sera la dernière chose à faire, à l'exclusion de toutes les autres ». Mais moi aussi !

Tous les donneurs de leçons, de quelque côté qu'ils soient, il n'y en a pas un qui a sorti la solution miracle sur le logement. Il n'y en a pas un qui a sorti la solution miracle sur l'accroissement des recettes, le logement et l'emploi des Monégasques. Moi y compris. Aujourd'hui, la réalité est qu'on a déjà du mal dans la situation actuelle, quoi que vous disiez et quoi que vous vouliez dire. A moins de dire que les calculs de l'IMSEE, qui sont assez classiques, dans lesquels sont incluses les projections se trompent au point qu'on ne sera pas près de 15 000 mais on sera onze 11 000. Ça ne fait que retarder le problème. Et je suis le premier à dire, quoi qu'il arrive que ce ne sera pas la seule solution.

Mais je voudrais juste que vous réalisiez une chose. On a un caractère particulier, comme tu le disais Christian, car on est minoritaire et peu nombreux. Perdre cela, nous fera perdre beaucoup d'autres choses. Certains vont s'offusquer, moi le premier, que peut-être la belle-fille ne soit pas monégasque. Pendant des décennies, le beau-fils ne l'a pas été, et les mêmes personnes n'ont pas été choquées. Je ferme la parenthèse. Mais entre le fait de ne pas être monégasque et le fait de pouvoir peut-être habiter, travailler chez soi plutôt que de devoir s'exiler, il faut peut-être faire le choix.

Le seul intérêt pour moi, c'est de forcer le débat, ce dont je me félicite. On a réussi, tous ensemble, merci, surtout, en la votant, à poursuivre le débat, à obliger le Gouvernement à revenir au Conseil National en disant « on ne l'a pas déposée en projet de loi car il n'y en a pas besoin » ou s'il en dépose un, vous pourrez, les successeurs de la prochaine mandature et les suivantes alors dire « vous avez déposé un projet de loi car vous nous dites que... mais nous, on ne vous croit pas, alors montrez-nous les études ». C'est cela l'intérêt ! Ce n'est pas de laisser demeurer les problèmes en disant « Mon Dieu, que vont penser les électeurs ? » Non. Ce n'est pas cela l'avenir. La réalité des chiffres est ce qu'elle est, la réalité du territoire est ce qu'elle est. Il faut se poser les questions, il faut lancer le débat. Moi je l'ai lancé. Chacun prendra ses responsabilités. Moi je suis fier de cela et je remercie tout le monde.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur CUCCHI. Je voudrais juste ajouter quelque chose, si vous le permettez.

Je ne suis pas né monégasque et je sais qu'il y en a d'autres dans cet hémicycle qui sont dans le même cas. Je suis devenu monégasque par filiation, lorsque mes parents ont été naturalisés, j'avais onze ans. Quand j'étais à l'école, je ne savais pas qui était monégasque ou qui était d'une autre nationalité. Il n'y avait pas cette différence. Et aujourd'hui, on peut entendre parfois sur la place du marché, venant de la « grande famille monégasque » « non mais tu as vu celui-là l'encre sur le passeport, elle n'est pas encore sèche ». Je pense que la discrimination entre monégasques commence là. Donc je ne vois vraiment pas où cette proposition pêche ou gêne, car en fait elle essaye justement de trouver des solutions à ces problèmes. Il y a un vieux proverbe qui dit, et je sais que Marc ne sera peut-être pas d'accord avec moi, « Quand il n'y a plus de foin dans les écuries, les chevaux se battent ». Et ce n'est pas seulement du logement dont je parle. Je voterai donc cette proposition de loi.

Merci.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je suis désolé d'avoir choqué Monsieur CUCCHI mais je me positionne fortement contre cette proposition et c'est mon droit. La proposition de loi, c'est dans l'esprit des modifications constitutionnelles de 2002, c'est un préalable à un projet de loi d'émanation parlementaire. Je crois que si vous faites une proposition de loi, si elle est adoptée ce soir, cela va encourager le Ministre d'Etat qui avait même déjà pris de l'avance en disant qu'il allait penser à transformer la proposition de loi. Donc c'est vrai que dans l'esprit, si l'Assemblée vote une proposition de loi, cela veut dire qu'on veut que le Gouvernement, on les a déjà assez embêtés pendant des années à chaque fois qu'ils nous disent non ou qu'ils traînent des pieds. On ne va pas leur dire « surtout réfléchissez encore pendant dix ans. Donc si on vote cette proposition de loi ce soir, cela veut dire que l'on veut un projet de loi sur le même sujet. C'est cela que je ne veux pas. Que vous posiez un problème juste, je suis d'accord avec votre manière de poser le problème. Mais par contre, je pense que ce n'est pas du tout une proposition de loi qu'il faut faire. C'est faire une C.P.E., c'est faire un débat, c'est provoquer une agitation, par voie de presse pourquoi pas, ou autres, je ne sais pas. Mais pas une proposition de loi par laquelle, si elle votée, le Gouvernement dira « d'accord, on va faire ce qu'on

peut, on va réfléchir ». C'est sûr que cela simplifie la vie pour le Gouvernement. Il y aura peut-être moins d'appartements à construire, permettez-moi d'en douter. Mais c'est important. Vous disiez que cette proposition n'est pas politique. Je pense que vous avez voulu dire qu'elle n'est pas politicienne. Mais pour ma part, je pense que cette proposition est éminemment politique. Car effectivement, et on voit la discussion de ce soir, elle prend aux tripes. Et je précise que ce n'est pas *ad hominem*, et si vous l'avez pris *ad hominem*, j'en suis désolé car c'est sur l'idée que je combats, que je ne veux pas avoir à défendre plus tard contre le Gouvernement qui va peut-être nous proposer un projet de loi, pour donner suite à ce que cette Assemblée aujourd'hui va voter. Je ne veux pas être dans la situation où je vais lutter contre le Gouvernement qui va dire « mais c'est vous qui l'avez demandé ». C'est cela que je ne veux pas.

Vous avez une manière, et c'est vrai que c'est la manière simple je dirais, non pas simpliste, ce n'est pas ce que je dis, car sinon je vais vous choquer encore une fois, et on se connaît depuis tellement longtemps que ce n'est pas le but, de partir du postulat que le Monégasque, obligatoirement, reste en Principauté. Je vais sans doute vous choquer mais il faut voir que petit à petit, depuis déjà très longtemps, on a été, vous et moi, déjà dans la situation d'aller faire nos études à l'étranger. Il y a, à mon avis, plus de cinq ou six cents compatriotes qui vivent à l'étranger, qui ont fait leurs études à l'étranger, qui ont pris un emploi, qui ont fondé une société, qui se sont développés à l'étranger. Ces personnes-là sont toujours monégasques. Et ceux-là ne demanderont probablement jamais à revenir en Principauté. Donc si on part du postulat que les courbes de croissance que vous nous avez montrées tout à l'heure sont des personnes qui vont revenir habiter en Principauté, je pense que c'est là aussi une erreur. Certes, dans le futur on aura un problème de logement en Principauté, on l'a déjà aujourd'hui, donc il faut y réfléchir. Et tout le monde a le droit d'imaginer faire des appartements là, là et là. Mais partons aussi du principe que notre richesse, Bernard disait que ce sont nos mètres carrés, mais je dirais que peut-être avant nos mètres carrés, notre richesse, c'est nos cerveaux. C'est peut-être de dire aux Monégasques, - et ce n'est pas de les mettre dehors de Monaco - vous faites des études, vous avez l'opportunité de créer ou de travailler dans une belle entreprise ailleurs, aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, alors profitez-en, allez-y. Et pourquoi pas se servir de cette capacité, de cette matière grise et surtout du réseau de ces cerveaux pour ensuite développer quelque chose à l'extérieur. Je pense que c'est cela une

vision de demain pour Monaco. Il ne faut pas à mon sens se bloquer sur uniquement le logement. C'est cela que je vous reprocherais sur votre proposition. Evidemment, je comprends, c'est votre job depuis cinq ans en tant que Président de la Commission du Logement, c'est votre préoccupation. Mais je voudrais qu'on prenne un peu de recul sur cela. Il n'y a pas qu'une population qui habite à Monaco, il y a beaucoup de cerveaux. Il faut que les gens gardent leurs attaches à Monaco, c'est important, parce que demain, lorsqu'on aura besoin de trouver des stages ou des emplois à l'étranger, on pourra s'appuyer sur une « diaspora monégasque ». Je crois qu'il ne faut pas résumer uniquement la situation du nombre de Monégasques qui croît à un nombre de logement qui doit croître, pour une partie je suis d'accord, mais on peut travailler aussi là-dessus, dire aux gens, n'hésitez pas à aller à l'étranger. On exporte, on fait beaucoup de publicité sur l'exportation des marques, Monaco Monte-Carlo, S.B.M., on en parle tous dans les budgets, dans les réunions. On a des cerveaux. Exporter aussi nos cerveaux c'est une bonne chose. Car l'empreinte de Monaco sur le monde peut être là aussi.

Merci.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci Monsieur le Président.

Je préfère votre deuxième déclaration cher Jean-François. Car je conçois tout à fait, comme je l'ai dit, que l'on puisse être contre. Je ne vois pas pourquoi l'augmentation du nombre de Monégasques, sauf si on les incite, comme vous dites, à partir, modifierait le pourcentage de ceux qui ne sont pas là. Si aujourd'hui avec 9 000 Monégasques on a de la difficulté, en admettant qu'il y en ait 3% ou 5% qui ne soient pas là, il y aura toujours 3 ou 5 % des 14 000 et le problème demeure inchangé. Vous voyez qu'on ne peut pas refuser le débat. La problématique est discutée en Commission du Logement et c'est vrai que j'incarne un peu ce dossier, mais il ne faut pas croire que la seule problématique est le logement. J'avais cru dans les dispositions générales de l'exposé des motifs avoir été assez clair en disant que ce n'est pas uniquement le problème du logement, même si c'est le problème d'actualité, celui qui m'a fait réagir, vous avez raison, mais il y a également le problème de l'emploi, le problème des infrastructures, et beaucoup d'autres problématiques.

Mais vous vous rendez compte, et ce n'est pas

du tout une critique, que quelque part vous espérez qu'une partie de la solution se trouve dans le fait que le nombre de nationaux qui iront s'installer ailleurs augmente. Je n'ai absolument rien contre le fait qu'il y en ait qui s'installent ailleurs, je pense que c'est très bien que les Monégasques aillent voir ailleurs ce qu'il se passe. On connaît mes idées là-dessus, ce n'est pas le souci, car je pense en effet, que développer des réseaux, favoriser les bourses, on a les mêmes idées là-dessus, et faire une « intelligentsia monégasque » dans les endroits stratégiques, cela ne peut être que bénéfique à Monaco, on est tous d'accord. Mais ça s'adresse à quelques personnes à un niveau d'études relativement élevé. Ce n'est pas de l'élitisme mais pas loin. Ce n'est pas cela qui va résoudre les problèmes locaux, à Monaco. Je ne crois pas.

M. Jean-François ROBILLO.- Merci beaucoup.

Je n'ai pas dû être clair. Je ne demande pas à exiler nos Monégasques, nos jeunes Monégasques, qu'on ne se méprenne pas sur ma position. Je reprendrai un petit peu ce qui a été rapporté par plusieurs personnes dans cet hémicycle pour dire qu'on est en train de discuter de l'augmentation des bourses d'étude conséquentes, pour envoyer nos Monégasques faire des études à Harvard, à Columbia, à Polytechnique etc., mais comprenez bien - et vous le savez très bien - que si on forme des gens dans ces hauts lieux du savoir, comment voulez-vous les rapatrier en Principauté ? L'administration monégasque ne va pas leur proposer un travail à leur niveau. Donc c'est bien ce que je dis, on parle tous, n'importe quelle couleur politique, on a tous parlé de développer les bourses, de développer l'aide pour que les gens fassent des études et si on va dans ce sens-là, obligatoirement, on va favoriser, non pas l'exil mais le travail à l'extérieur. Je n'ai jamais souhaité que les Monégasques s'en aillent. Je crois que la formation supérieure, et tout le monde le sait, est exceptionnelle en Europe et peut-être dans le monde. Donc on a énormément de docteurs, pas en médecine mais en d'autres termes, des ingénieurs, des métiers comme ceux-là qu'on ne pourra pas absorber en Principauté. C'est une grandeur de Monaco d'arriver à les former pour aller ailleurs. Je crois que c'est aussi cela qu'il faut voir. Qu'il y ait un problème de logement, je ne le mets pas en cause, mais je crois qu'il ne faut pas tout miser sur le logement, c'est cela que je veux dire.

M. Jean-Michel CUCCHI.- On est d'accord. Tout ce que vous dites sur la nécessité de favoriser les études

à l'étranger, le fait de pouvoir faire bénéficier aux monégasques des bourses élevées pour aller dans les instituts et les universités prestigieuses dans le monde entier, on est tous d'accord. Moi je serais ravi qu'il y ait cinq mille Monégasques qui fassent Harvard. Je n'y crois pas, excusez-moi, je ne dis pas que ce n'est pas important, je dis que ce dont vous parlez n'a pas de commune mesure avec le débat actuel puisqu'il s'adresse à quelques centaines d'individus et que là on parle de milliers de cas. C'est tout ce que je dis. Mais bien évidemment, et on se rejoint là-dessus, il faut favoriser au maximum les Monégasques qui veulent se former ailleurs. Je profite qu'on soit en Séance Publique pour le dire : chers compatriotes, chers jeunes compatriotes, suivant les études que vous choisirez, faites celles qui vous font plaisir le plus possible, mais bien évidemment selon celles que vous faites, il sera très difficile de trouver un emploi à Monaco.

Selon moi, je ne vois pas le rapport. On a le droit de ne pas vouloir la proposition de loi, mais c'est un autre débat. Je n'ai pas de souci.

M. le Président.- Monsieur RIT puis Monsieur GRINDA puis Monsieur ALLAVENA et après nous arrêterons le débat et nous passerons au vote.

M. Jacques RIT.- Merci Monsieur le Président.

Il y a quand même une chose qui est difficile à entendre ou à percevoir. J'écoute et je t'écoute Jean-Michel, on a un peu l'impression, ce soir, en lisant l'exposé des motifs de cette proposition de loi et en t'écoutant qu'on a découvert un énorme problème. Pourtant, si je remonte de dix, vingt, trente ans, je pourrais évoquer mille exemples de discussions. Certes la solution n'a pas été trouvée mais des solutions ont été évoquées au sujet de ce problème de l'exiguïté de Monaco qui nous guette, et le mur se rapproche, je ne suis pas du tout catastrophiste, mais on arrive effectivement à l'inextensibilité progressive de nos limites territoriales.

Alors, je ne peux pas imaginer une seconde que la machine de guerre que représente notre Gouvernement avec les milliers de compétences qui existent au sein de la Fonction Publique, que ce problème ne soit pas depuis des années un sujet de profonde réflexion. Et encore une fois, il ne s'agit pas de dire « alors, vous n'avez pas trouvé la solution » car je suppose que c'est un sujet permanent de préoccupation. Effectivement, pour envisager de pallier ce manque de place, on a parlé de l'emploi et des différentes solutions que l'on peut envisager,

je vous rappelle qu'il y a trente ans, il y avait déjà des projets d'île pour étendre le territoire, ce n'était pas seulement pour vendre des appartements, c'était aussi pour loger la population future à trente, quarante, cinquante ans de là. Le principe d'une diaspora dirigée en légiférant a priori au sujet des membres de cette diaspora, c'est aussi une des voies qui a été évoquée.

Et pour conclure, j'espère aussi que pour faire face à toute éventualité, le Gouvernement ne possède non pas un, mais des modèles déjà prêts pour faire face à ce que l'on appelle la décroissance. C'est quelque chose qui est très important pour un pays qui est effectivement une sorte de mobile en accélération permanente dans toutes les dernières décades, de savoir ralentir sans perdre sa stabilité de vol. Je m'exprime en béotien là-dessus mais enfin Monsieur CASTELLINI sait très bien ce dont je parle. On ne se laisserait pas surprendre si d'aventure, il devenait nécessaire de réduire un petit peu la voilure par exemple. J'ai peut-être naïvement une grande confiance dans le fait que pas mal de cerveaux attachent à cette réflexion.

Donc cette proposition de loi pour apporter une pierre à l'édifice, parce que ce serait au maximum cela, puisque Monsieur CUCCHI dit lui-même que ce n'est en aucun cas une solution à long terme, car effectivement, la démographie, malgré tout, parlera, je ne vois pas vraiment l'intérêt, c'est une lorgnette inversée pour moi.

M. le Président.- (*hors micro inaudible*) ... de ceux qui m'avaient demandé la parole, il y avait Monsieur GRINDA je crois, Monsieur ALLAVENA et Monsieur PASQUIER, vous serez le dernier.

(*Monsieur Bernard PASQUIER parle hors micro, inaudible*)

Non, non vous serez le dernier, après j'estime que l'Assemblée...

(*Quelqu'un parle hors micro, inaudible*)

Monsieur GRINDA d'abord, après Monsieur ALLAVENA puis Monsieur PASQUIER.

M. Jean-Louis GRINDA.- Parfait, merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je suis très fier d'appartenir à une Assemblée qui pose ce genre de problème et qui

le pose avec le niveau de débat que nous pouvons avoir ce soir qui devrait être, et un des intervenants avait raison, un débat de commission. Je suis bien persuadé qu'en Commission nous n'aurions pas eu le verbe aussi fort. Donc, cela, je pense que c'est une très bonne chose.

Alors, comme le docteur ROBILLON a dit que nous voterions contre, nous allons voter contre cette proposition de loi. Je ne vais certainement pas changer d'avis après ce que j'ai entendu, pour plusieurs raisons. Je voudrais bien éviter toutes les postures démagogiques, la main sur le cœur, la main gauche en l'air ; je sais faire cela très bien vous le savez tous, je vous l'épargnerai.

Je trouve que cette proposition de loi, aussi louable qu'elle soit, présente le Monégasque comme un problème. C'est une chose qui ne me convient pas.

Deuxièmement, si elle se transforme en projet de loi et qu'elle était ensuite votée par la prochaine Assemblée, puis qu'elle se mettrait en application, on serait obligé d'étendre encore plus auprès du Souverain, l'octroi de cette nationalité car les problèmes viendraient en masse et vous-même, vous l'avez souligné Docteur, cela se fera de toute façon, bien évidemment. Donc cela ne me convient pas du tout.

Troisièmement, ça a été évoqué par Monsieur POYET tout à l'heure, on en avait parlé ensemble, il y a quand même quelque chose qui ne va pas, dans le raisonnement. Et c'est finalement là la première raison qui me fait voter contre cette proposition de loi. En dehors de toute considération démographique qui est certaine, c'est vrai que le logement est certainement une clef essentielle de notre réflexion, on parle divorce, mais de divorce avec ou sans enfants ? Car là est tout le problème ! Vous allez me répondre ? Peut-être que je me trompe.

(Monsieur CUCCHI parle hors micro, inaudible)

On en avait d'ailleurs parlé l'autre jour ensemble de ce problème-là, vous ne m'aviez pas répondu, je serais heureux d'avoir votre réponse ce soir. Si vous avez un couple qui divorce, qui a deux ou trois enfants ou un enfant, que deviennent-ils en cas de divorce ? Est-ce que la maman ou le papa est obligé d'aller retourner dans son pays alors qu'on est dans le pays de la garde alternée, comme on l'a décidé il n'y a pas si longtemps cela ? De je trouve cela parfaitement inapplicable sauf aux divorcés - votre texte est utile

- sans enfant. Cela en restreint considérablement la portée. Et en même temps, n'aimant pas que l'on considère le fait que d'être monégasque soit un problème, même dans l'avenir. Cette proposition a un côté intellectuellement satisfaisant, je ne doute pas de votre bonne volonté et de votre souci, vous l'avez exprimé clairement, de mettre le débat sur la table, c'est respectable, bravo, mais en même temps, ça a une connotation profondément négative. Vous comprendrez qu'on puisse l'interpréter comme cela. Et ceci, je trouve et c'est vraiment une position philosophique pas humaniste, qui me semble à l'inverse - contrairement à votre opinion - à l'inverse des intérêts majeurs de la Principauté pour les vingt, trente prochaines années.

Merci beaucoup.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, je vais être très bref.

En fait, si malgré tout, les courbes disent qu'il y a quatre mille Monégasques de différence en 2070, c'est parce que évidemment si on regarde à dix, quinze ans, le bénéfice est assez faible. Car en effet cela ne concerne que certaines catégories de personnes etc. mais il ne faut pas voir cela, il faut voir la génération suivante. C'est là qu'on commence à gagner et encore la génération d'après. L'effet n'est pas sur dix ans, c'est ce que j'expliquais, il faut au moins trente ou quarante ans pour voir les faits au minimum, c'est plus sur la génération suivante de ceux qui ne seront pas devenus monégasques, que vous gagnez. Cela est le premier point.

Le deuxième point, c'est que moi je conçois tout à fait qu'on puisse trouver cette proposition de loi choquante, mais alors ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi on défend les dix ans ? Si on veut aller au bout de la logique, pourquoi ne pas transmettre tout de suite ? Pourquoi dix ans ? Si on acceptait dix ans, quelle est la vraie raison ? La vraie raison, c'est limiter le nombre de Monégasques. Il faut avoir l'honnêteté de le dire. Les dix ans, ça n'a qu'un seul but, la limitation du nombre de personnes qui deviennent monégasques. Mais bien sûr que oui. Quel est votre but ?

(Monsieur GRINDA parle hors micro, inaudible)

Mettez cinq ans, cela suffit.

M. Jean-Louis GRINDA.- Juste un mot, Président, pour répondre.

Alors là, vous m'avez répondu et vous ne m'avez vraiment pas convaincu. Je ne parle pas des dix ans, car le Docteur ROBILLON a répondu pour moi. Honnêtement, là, vous ne m'avez vraiment pas convaincu, je vous le dis comme cela, très amicalement. Mais c'est quand même agréable de pouvoir débattre de cette façon dans cette enceinte et vive le Conseil National.

M. le Président.- Monsieur ROBINO j'ai dit que la parole s'arrête avec Monsieur PASQUIER puisque j'estimais que l'Assemblée était suffisamment informée.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci Monsieur le Président.

Moi, je crois que les échanges de ce soir, comme l'a dit Jean-Louis GRINDA, honorent l'Assemblée et peut-être que quelque part, la stratégie de Jean-Michel, d'arriver très tard et tout seul pour mettre le débat en public plutôt qu'en Commission, n'est pas si mauvaise que cela.

Je reviens juste sur le dernier échange entre Jean-Michel et Jean-François ROBILLON sur un sujet assez spécifique. Il montre à quel point ce que j'ai dit tout à l'heure, à l'ouverture du débat, est assez juste. On est loin d'avoir aujourd'hui, entre les mains, toutes les données du problème. J'en reste sur ce sujet. Pourquoi vouloir réduire aux élites la volonté de s'expatrier ? On sort de chez soi aujourd'hui beaucoup plus facilement que dans le passé, quel que soit son niveau. Mais pourquoi est-ce qu'on ne voudrait pas être garçon de café à Rome ou employé des jeux à Macao ? Je pense que c'est une tendance qui devrait s'accélérer. Alors, ce n'est qu'une intuition non quantifiée, ni par moi ni par l'IMSSE d'ailleurs. J'en reviens simplement à ma conclusion, que moi je ne sois pas d'accord, comme quelques autres, avec la philosophie de ce texte, c'est une chose qui effectivement me concerne, me regarde et j'admets totalement qu'on pense différemment, en revanche quand certains disent que ce texte est nécessaire pour ouvrir une réflexion, sur notre fonctionnement intellectuel ça m'inquiète.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous signale qu'on n'a jamais eu cette réflexion. Donc quelque part, il a été nécessaire au moins pour l'engager.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci Monsieur le Président.

J'aurai deux points très brefs.

Le premier a été abordé en partie par Jean-Louis GRINDA, c'est le fait que considérer les citoyens monégasques comme un problème, cela me gêne profondément. Je pense que les citoyens monégasques sont un atout pour le pays et je crois que si l'on va dans cette ligne-là, que les citoyens monégasques sont des problèmes, ce pays est malade. On ne peut pas avoir un pays qui considère que ses citoyens sont un problème pour le pays. Ce sont de toute évidence des atouts pour le pays. Cet approche malthusienne me gêne vraiment profondément car c'est à l'opposé de ce que je pense, complètement. Cela ne veut pas dire que je ne pense pas qu'il y ait un problème de logement, je pense que le problème de logement, il faut le résoudre par le haut. Je crois que si l'on avait posé la question aux Monégasques il y a quarante ans, ils auraient dit exactement la même chose « Malheur ! On va être neuf mille dans trente ans, qu'est-ce qu'on va faire ? ». On s'est débrouillé. Il faut avoir le courage de trouver des solutions, que ce soient des solutions physiques en créant des appartements, ou des solutions pseudo-légales en permettant – c'est mon histoire des deux kilomètres carrés, je ne vais pas la reprendre, je crois que là on est en plein de nouveau dans les deux kilomètres carrés, c'est dans la tête qu'on les a – de trouver des solutions innovantes qui nous offrent la possibilité d'habiter dans notre pays et dans notre région, en étant fier de ce que nous sommes.

Le deuxième, je me rapprocherai un petit peu de ce qu'a dit Madame FRESKO-ROLFO, dans le sens où cette proposition de loi implique que certains parents auront des droits qui seront différents de leurs enfants et que certains couples auront des droits différents selon le conjoint. De nouveau, je trouve cela très mauvais et je pense que la cellule familiale est faite avec des personnes : mari, femme, enfants, qui doivent avoir les mêmes droits et cela veut dire aussi la même nationalité, ce que notre pays doit favoriser et changer cela serait une erreur dramatique.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur PASQUIER.

Maintenant je vais mettre le texte aux voix. Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-ARTICLE UNIQUE*(Texte amendé)*

L'article 3 et le second alinéa de l'article 4 de la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992 relative à la nationalité, modifiée, sont suspendus en leur application pour une durée de vingt ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi.

Cette suspension n'est pas applicable aux mariages conclus antérieurement à cette entrée en vigueur.

M. le Président.- Je mets cet article unique amendé aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Neuf avis contraires.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous demanderais de bien vouloir tenir le compte.

Y a-t-il des abstentions ? Cinq abstentions.

Le texte est donc rejeté.

(Rejeté,

*MM. Daniel BOERI, Philippe CLERISSI,
Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI,
Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et*

*M. Christophe STEINER,
votent pour ;*

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Marc BURINI, Thierry POYET,*

*Christophe ROBINO et
Mme Valérie ROSSI,
s'abstiennent ;*

*MM. Jean-Charles ALLAVENA, Claude BOISSON,
Christian BARILARO, Eric ELENA*

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

*MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Jean-François ROBILLON et Jacques RIT,
votent contre).*

M. le Président.- Je tiens à vous remercier Monsieur CUCCHI pour avoir ouvert ce débat.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez dire un mot.

M. le Ministre d'Etat.- Oui merci beaucoup.

Je crois que beaucoup de choses intelligentes ont été dites ce soir sur une question, je le répète, essentielle et sensible. Je trouve que nous ne pourrions pas faire l'économie, quoi qu'en pense Monsieur ALLAVENA, d'une réflexion sur la démographie et le modèle économique et social. Je suis très heureux,

non pas que le texte ait été repoussé, mais que cette réflexion ait été engagée et donc le Gouvernement continuera avec vous ou avec vos successeurs à se poser cette question absolument essentielle pour l'avenir de la Principauté et de son modèle. Merci.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Nous poursuivons avec la :

3. *Proposition de loi, n° 236, de M. T. POYET, cosignée par M. J-C. ALLAVENA, Mme N. AMORATTI-BLANC, M. D. BOERI, M. P. CLERISSI, M. E. ELENA, Mme V. ROSSI, Mme C. ROUGAIGNON-VERNIN et M. P. SVARA modifiant les dispositions relatives au budget communal de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget et de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale.*

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, en votre qualité de co-signataire, merci de donner lecture de l'exposé des motifs de cette proposition de loi.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie Monsieur le Président.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monaco est devenu le 46^{ème} membre du Conseil de l'Europe, le 5 octobre 2004. Parmi les valeurs défendues par le Conseil, figure l'autonomie des pouvoirs locaux et régionaux. Aussi, la loi n° 1.249 du 2 avril 2002 a-t-elle, dans un premier temps, modifié l'article 87 de la Constitution, afin de tenir compte des recommandations du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux qui souhaitait que l'autonomie financière de la Commune soit renforcée. Puis dans un second temps, le Législateur a tiré les conséquences de cette réforme constitutionnelle en adoptant une réforme de la Loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée à l'occasion du vote, le 29 juin 2006, de la Loi n° 1.316.

Ce texte va s'attacher à définir principalement les compétences de la Commune (Articles 25 et 26), le contrôle de légalité (et non plus d'opportunité) opéré par le Gouvernement, puis enfin, les finances communales (Chapitre V) avec notamment la modification de l'article 7 de la Loi n° 841 du 1^{er} mars 1968.

Avant la modification de ces textes – c'est un changement même de philosophie dans les relations entre

le Gouvernement et la Commune – les compétences étaient partagées entre les deux partenaires, et les recettes propres de la Mairie étaient très limitées (affichage, stationnement de surface, autorisation d'occupation de voies publiques). Aussi, chaque année, le Maire devait négocier une subvention d'équilibre, en présentant dans le détail son projet budgétaire, les arbitrages étant (souvent) effectués par le Département de Tutelle.

Vous l'aurez compris, il n'était nullement question d'autonomie de gestion, dans la mesure où le Gouvernement intervenait sur l'opportunité d'une opération, en contrôlant le budget de la Commune.

Le principe même de l'autonomie communale s'est appuyé sur la transformation d'une subvention d'équilibre négociée en une dotation forfaitaire de fonctionnement, dont les modalités de calcul sont fixées par la Loi, sans discussion possible, avec un simple contrôle de légalité opéré par le Gouvernement. Aussi, depuis la Loi n° 1.316 du 29 juin 2006, la dotation forfaitaire est indexée sur les dépenses des sections 3 et 4 du Budget de l'Etat. La Commune dispose également d'un Fonds Financier, destiné à recevoir les excédents du Budget. La Commune doit faire appel au Fonds pour présenter un budget en équilibre, elle ne peut faire appel au Fonds que pour des dépenses exceptionnelles et non récurrentes – ce qui interdit de recruter des personnels en utilisant le Fonds Communal.

Il est à noter que la Principauté, depuis le vote de cette loi, a signé et ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale le 10 janvier 2013, conférant ainsi à la Mairie un statut qui se veut en totale adéquation avec les valeurs défendues par le Conseil de l'Europe.

Un peu plus de dix années ont passées, et force est de constater que des précisions doivent être apportées, afin de répondre à des interrogations légitimes de la Commune, de pouvoir expliquer les calculs qui permettent de justifier la dotation. Ce besoin de transparence est indispensable, car il conditionne les bonnes relations entre les partenaires et permet de travailler de concert, en totale confiance. Aussi, rien ne doit rester nébuleux, toute précision doit être apportée, car n'oublions pas que le budget communal est principalement tourné vers des services de proximité pour la population.

La proposition de loi se veut exclusivement technique, elle ne reviendra donc pas sur les principes mêmes de l'autonomie communale. Elle se limitera à préciser les modalités d'échange d'informations attendues de part et d'autre, afin que la Mairie puisse disposer de tous les éléments nécessaires à l'élaboration de son budget conformément à la loi, évitant ainsi toute interprétation qui ne pourrait que nuire à la bonne relation entre les Institutions.

Pour autant, ce ne serait que trop réducteur que de ne pas aborder le transfert de compétences de l'Etat vers la Commune et de ce fait, le besoin de disposer d'estimations sur les exercices budgétaires futurs pour bien en mesurer l'impact.

En effet, la Section 3 représente les moyens des services de l'Etat, mais dans le détail, certains chapitres n'ont pas de correspondance avec le fonctionnement de la Commune, leur variation étant sans effet. De même, la dimension du budget de l'Etat lui permet d'absorber plus facilement la variation de quelques points, alors qu'il n'en est pas de même pour la Commune, dont le budget est 25 fois inférieur. Se pose aussi l'éventualité d'un décalage dans le temps, entre un besoin ressenti par la Commune et des incidences qui n'arriveraient que plus tard pour le Gouvernement. On peut citer par exemple la Petite Enfance, dont l'accroissement de population fera ressentir un besoin d'abord sur les capacités en crèche, puis quelques années plus tard, dans les établissements scolaires.

Mais parce que toute formule de calcul aura toujours ses limites, je ne peux que recommander de transférer des compétences bénéficiaires à la Commune afin que cette dernière puisse disposer de recettes dont elle pourra décider seule des impacts budgétaires : l'affichage sur les voies publiques est une compétence communale (Article 25, chiffre 17). Pourquoi ne pas étendre celle-ci à tous les supports, mobiliers urbains, voies privées, parkings publics ? Le stationnement est une compétence partagée entre la Commune et le Gouvernement, n'y aurait-il pas une piste à explorer ?

L'autre débat que la proposition n'arrivera pas à résoudre est celui de la classification des dépenses qui peuvent être affectées tant dans la Section 4 que dans la Section 7.

En effet, la comptabilité publique ne prévoyant pas la possibilité de l'amortissement de certaines dépenses, comment déterminer si la nature de la dépense se rapproche de l'« équipement et de l'investissement » (Section 7) ou simplement de « dépenses d'entretien » (Section 4) ? Le Gouvernement choisit l'affectation et cela a naturellement une conséquence directe sur la variation de la dotation dans le temps.

Dans cet esprit, une inscription budgétaire peut avoir de larges conséquences, en fonction de l'imputation d'une dépense dans le Budget. Pour exemple, le transfert des crédits relatif aux travaux d'entretien sur les Bâtiments Publics pour les exercices 2013 et 2014 a vu diminuer de près de 5 M€ les crédits dévolus à la base de calcul de la dotation communale. En effet, l'article budgétaire 404.382 « Grosses Réparations » a disparu au profit de la section 7, alors même que les prestations d'entretien et rénovation sont identiques.

Cette réflexion est nécessaire pour porter des bases stables et sans interprétation possible.

Tel est l'objet de la présente proposition de loi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame AMORATTI-BLANC.

Je donne la parole à Monsieur POYET pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la Commission.

M. Thierry POYET.- Merci Monsieur le Président.

La proposition de loi modifiant les dispositions relatives au budget communal de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget et de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale a été transmise au Secrétariat Général du Conseil National le 1^{er} décembre 2017 et enregistrée sous le numéro 236. Elle a été déposée en Séance Publique le 5 décembre 2017 et renvoyée devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Dans le cadre de l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, qui représente les autorités locales et régionales des Etats membres, préconisait de « consacrer le principe de l'autonomie locale dans la loi » et, corrélativement, de « réduire les contrôles administratifs » notamment sur le budget communal. Chacune de ces préconisations a été suivie par l'Etat.

Dans un premier temps, le principe de l'autonomie budgétaire de la Commune a été consacré, par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, à l'article 87 de la Constitution aux termes duquel « *Le budget communal est alimenté par le produit des propriétés communales, les ressources ordinaires de la Commune et la dotation budgétaire inscrite dans la loi de budget primitif de l'année* ». En effet, avant cela, les crédits du budget communal étaient principalement alimentés par une subvention, dont le montant était déterminé, d'une part, en considération du budget présenté par la Commune et, d'autre part, des arbitrages effectués par le Gouvernement.

Dans un second temps, la loi n° 1.316 du 29 juin 2006, modifiant la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale et la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget, a consacré

l'autonomie administrative de la Commune et précisé les modalités pratiques de mise en œuvre de son autonomie budgétaire, telle qu'elle est prévue par la Constitution. Ainsi, l'article premier de la loi n° 959 dispose désormais que la Commune « *s'administre librement, par un Conseil élu, dans les conditions fixées par la Constitution et par la loi* ». De plus, elle modifie les articles 7 de la loi n° 841 et 57 de la loi n° 959, afin d'indiquer la manière dont la dotation est calculée et les conditions dans lesquelles elle est versée à la Commune.

L'article 7 de la loi n° 841 précitée indexe la dotation forfaitaire de fonctionnement de la Commune sur les dépenses de l'Etat. Il prévoit, pour cela, que la dotation de l'année à venir est déterminée « *en appliquant à la dotation de l'année en cours le coefficient d'évolution prévisionnelle des dépenses des sections 3 et 4 du budget primitif de l'Etat pour l'année suivante* » et ajoute que « *si, à l'issue de l'année suivante, l'évolution constatée des dépenses exécutées dans le cadre du budget réalisé diffère du pourcentage primitivement estimé, la dotation forfaitaire est réajustée d'autant* ». Précisons, en outre, que l'article 59 de la loi n° 959 indique que « *la dotation forfaitaire de fonctionnement reste acquise à la commune* », de sorte que « *l'excédent de recettes constaté à la clôture des comptes après l'exécution de la section I est reversé au fonds financier communal* ».

On remarque ainsi que le montant et l'exactitude de la dotation forfaitaire communale dépendent autant de l'anticipation des dépenses pour l'année à venir, que du réajustement de l'évolution estimée au vu des chiffres de l'année passée. Il est dès lors indispensable, pour que l'autonomie budgétaire de la Commune consacrée par la Constitution puisse être appliquée de manière efficiente et transparente, que les deux Institutions partagent ensemble toutes les bases de calcul et disposent des mêmes données pour arrêter leurs hypothèses.

Aussi, la présente proposition de loi a-t-elle avant tout pour objectif de faciliter les échanges interinstitutionnels entre la Commune et le Gouvernement. C'est dans cet esprit qu'une modification de la loi n° 841 relative aux lois de Budget a été opérée, en y insérant la communication des documents relatifs à l'élaboration budgétaire.

En effet, la lettre de cadrage constitue, pour les entités publiques, une base de réflexion

permettant l'évolution des demandes budgétaires des gestionnaires.

A titre d'information, les crédits alloués par l'Etat à la Commune se décomposent en une dotation forfaitaire suivant l'évolution des inscriptions budgétaires de fonctionnement de l'Etat (section 3 et 4) et d'une subvention dite spéciale relevant des dépenses d'équipement et d'intervention pour le compte de l'Etat.

Cette proposition de loi n° 236 pourrait même être l'occasion de songer à une adaptation de l'inscription budgétaire de la dotation communale forfaitaire, et ce, après que l'ensemble des arbitrages gouvernementaux ait été opéré pour les sections budgétaires concernées. De ce fait, la demande initiale, basée sur les vœux de la lettre de cadrage, serait immédiatement revue au réel de l'inscription des budgets de fonctionnement de l'Etat. En d'autres termes, l'estimé du Gouvernement, communiqué à la Commune dès le mois de septembre, pourrait être ajusté par des inscriptions complémentaires avant le vote des sections 3 et 4 par le Conseil National lors des Séances Publiques du mois de décembre. La Commune disposerait d'un budget de fonctionnement plus proche de la réalité, évitant *de facto* une correction trop importante au moment de la clôture des comptes du Budget de l'Etat.

Cette méthode aurait le mérite de limiter considérablement le différentiel d'inscription budgétaire entre, d'une part, l'évolution théorique avant compilation des demandes et, d'autre part, la version finalisée dès le vote par les élus du Conseil National.

Ainsi, votre rapporteur espère que la présente proposition de loi permettra, non seulement d'affiner le montant de la dotation forfaitaire allouée à la Commune, mais également de s'interroger concrètement sur les procédures permettant d'en établir la fixation.

Sous le bénéfice de ces observations, votre rapporteur vous invite désormais à voter en faveur de la présente proposition de loi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur

POYET.

Je vais mettre le texte à la discussion.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Je ne vais pas me répéter, c'est la même intervention, la même démarche que celle pour le premier texte.

J'approuve cette démarche et je pense que c'est un petit plus, une avancée pour le Conseil Communal, mais je ne comprends pas pourquoi ce genre de texte n'a pas été présenté plus tôt. On est en plein budget, trois textes qui arrivent comme cela, soudainement, il y a toujours un caractère d'urgence mais je répète, je regrette que les trois autres ou quatre autres propositions de loi n'aient pas été inscrites également, dans l'urgence, dans les commissions. Maintenant j'approuve cette démarche mais comme pour l'autre texte, je m'abstiendrai.

M. le Président.- Merci Monsieur BOISSON.

D'autres interventions ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard Pasquier.- Je vais être absolument franc avec vous, je n'ai pas eu le temps d'étudier ni de lire la proposition de loi. Je vais voter en faveur pour une seule raison : c'est qu'elle est proposée par Monsieur POYET et que c'est un homme qui a montré, pendant cinq ans, une droiture et je suis prêt à lui faire confiance.

M. le Président.- Merci Monsieur PASQUIER.

Oui Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Oui, je voulais juste préciser, vous l'avez peut-être remarqué dans le précédent texte – d'ailleurs les personnes d'Horizon Monaco ont fait pareil – nous avons voté chaque article, cela montre bien que nous sommes favorables au contenu du texte mais nous sommes... C'est important, la nuance montre quand même notre volonté d'adhérer.

M. le Président.- Cela a été remarqué Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Merci beaucoup Monsieur le Président.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, nous allons mettre le texte...

Pardon ?

M. Thierry POYET.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je demande la parole.

J'ai une intervention plus personnelle si vous permettez, Monsieur le Président, mais elle sera brève je vous rassure.

Cette proposition de loi a été proposée à la signature de tous les élus, tous groupes confondus. Et comme elle n'était pas politique, j'espérais recueillir la signature de tous. Je n'ai pas fait la même faute que Jean-Michel CUCCHI, qu'on lui reprochait tout à l'heure – mais je ne pense pas pour ma part, Jean-Michel, que tu aies fait la moindre faute. Mais même là, pas plus de succès, allez savoir !

Le texte n'a pas d'autre ambition que de faire que la Loi soit applicable et appliquée. La proposition n'a pas de portée politique, elle n'est jamais revenue sur les grands principes de la loi actuelle même si, comme vous le savez, j'ai pu participer à son élaboration dans une autre vie.

Tout au long du mandat, j'ai représenté le Conseil National au Comité des Finances Publiques, qui se réunit à la demande de la Commune ou du Gouvernement, en cas de difficulté. Et pour répondre à Monsieur BOISSON qui cherchait l'élément d'urgence, la dernière réunion du Comité s'est tenue le lundi 11 décembre dernier, ce n'est pas moi qui fixe la date, et elle a justifié, à elle seule, tout l'intérêt de la proposition : expliquer, argumenter, démontrer les éléments qui ont permis d'arriver au montant de la dotation forfaitaire de fonctionnement, les partager entre les acteurs concernés. Restera à savoir si la proposition sera transformée ou pas par le Gouvernement.

La Loi actuelle n'interdit pas au Gouvernement de détailler dès à présent le calcul de la dotation, d'en préciser le périmètre. Alors, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, parce que vous assurez la tutelle de la Commune, n'attendez pas la transformation de la proposition pour faire évoluer la pratique. Cela permettra de décrire une situation et surtout, de montrer toute la considération que vous portez aux élus communaux et à l'Institution.

Je terminerais mon propos par une parabole : j'ai commencé mon engagement public à la Mairie, de 1995 à 2007. C'est au cours de mes deux derniers mandats que j'ai pu œuvrer à l'élaboration de la Loi sur l'autonomie communale. Et ce soir, en tant

que co-législateur, à la fin de mon mandat que je ne renouvellerai pas, je peux apporter quelques modifications pour améliorer l'efficacité de la loi. Pour cela, à vous tous chers collègues, je vous remercie.

J'ai toujours voulu défendre nos Institutions, je n'ai pas failli tout au long de mes 17 années d'engagement public. Ce soir, permettez-moi de remercier Nathalie AUREGLIA, qui est présente dans l'hémicycle, pour le grand travail qu'elle a accompli pour faire de l'autonomie communale ce qu'elle est aujourd'hui, et d'avoir une pensée émue et respectueuse pour Madame Anne-Marie CAMPORA. Elle manque, elle me manque.

Pour finir, je profite de mon intervention pour dire aux élus communaux, en tant qu'ancien adjoint au Maire, tout mon respect pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien, pour œuvrer à leur place et dans le cadre de leurs prérogatives, au fonctionnement optimal des Institutions et de la vie du Pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur POYET.

Je vais donc mettre le texte aux voix. Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

ARTICLE PREMIER

Les quatrième et cinquième alinéas de l'article 7 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget, modifiée, sont modifiés comme suit :

« La dotation forfaitaire de fonctionnement est déterminée en appliquant à la dotation de l'année en cours le coefficient d'évolution prévisionnelle des dépenses des sections 3 et 4 du budget primitif de l'État pour l'année suivante. Ce coefficient est communiqué par le Gouvernement à la Commune avant le premier jour ouvré du mois de septembre.

Il transmet également, durant le mois de septembre, l'évolution constatée des dépenses des sections 3 et 4 exécutées dans le cadre du budget de l'année précédente. Si cette dernière diffère du pourcentage primitivement estimé, la dotation forfaitaire sera réajustée d'autant.

Dans le cadre du calcul de la dotation forfaitaire, il est tenu compte de tout transfert de mission. A ce titre, Gouvernement et Commune se communiquent les dépenses et les recettes de la mission préalablement à ce transfert, en les ventilant selon la nature desdites dépenses et recettes. Le Gouvernement et la Commune s'accordent préalablement au transfert sur les conséquences budgétaires de ce transfert sur la dotation. Après accord, la dotation est augmentée ou

diminuée d'autant. ».

Il est ajouté, après le cinquième alinéa, un sixième alinéa nouveau rédigé comme suit :

« En cas de création d'une nouvelle compétence, le Gouvernement et la Commune s'accordent sur les conséquences budgétaires, après estimation desdites conséquences sur plusieurs exercices. Après accord, la dotation est augmentée d'autant. »

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets l'article premier aux voix.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

L'article premier est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

ART.2

A l'article 58 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée, le terme « septième » est remplacé par le terme « huitième ».

M. le Président.- Je mets l'article 2 aux voix.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

L'article 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,

Claude BOISSON, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER,
Thierry POYET, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER,
voient pour).

Je mets à présent l'ensemble de la proposition de loi aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Quatre abstentions.

La proposition de loi est adoptée.

(Adopté ;
M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. Daniel BOERI, Marc BURINI,
Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO,
Jean-Michel CUCCHI, Jean-Louis GRINDA,
Bernard PASQUIER, Thierry POYET,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN
et M. Christophe STEINER
voient pour ;
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Christian BARILARO, Claude BOISSON et
Jacques RIT,
s'abstiennent).

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chers Collègues, nous voici arrivés au terme de nos travaux.

Avant de clore cette Séance, en cette fin d'année, période traditionnelle de vœux, j'adresse, en notre nom à tous, nos vœux respectueux et dévoués à LL.AA.SS. Le Prince Souverain Albert II et à Son Epouse, la Princesse Charlène, et nos meilleurs vœux de bonheur et de santé au Prince Jacques et à sa sœur Gabriella, ainsi qu'à toute la Famille Princière.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Membres du Gouvernement, je vous présente, de la part de l'ensemble des Conseillers Nationaux, nos meilleurs vœux pour tous les fonctionnaires et agents de la Fonction Publique monégasque ainsi que pour vous-mêmes et vos familles.

Je tiens à exprimer mes vœux les plus chaleureux

à l'ensemble des élus et à leurs proches, ainsi qu'aux permanents du Conseil National qui œuvrent toute l'année pour le bon fonctionnement de notre Institution.

Je n'oublie pas, bien évidemment, les résidents et leur famille à qui les Conseillers Nationaux et moi-même souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'à tous nos compatriotes.

Enfin, ma dernière pensée va plus particulièrement à nos compatriotes, je ne le redirai jamais assez et à leur famille, à qui je présente, en mon nom et en votre nom à tous nos meilleurs vœux en cette année qui s'achève.

Je vous souhaite une très belle année 2018 et je souhaite par la même occasion bonne chance à tous les candidats.

Monsieur le Vice-Président.

M. Marc BURINI.- Permettez-moi Monsieur le Président, au nom de tous les élus, de vous souhaiter également de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année ainsi qu'à toute votre famille et à tous vos proches.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur BURINI. Je vous remercie de tout cœur.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je m'associe, Monsieur le Président, en cette période de vœux, aux vœux que vous avez formulés à l'égard des résidents, de nos compatriotes monégasques et évidemment et surtout à la Famille Princière. Je veux aussi vous dire au nom du Gouvernement, tout le plaisir que j'ai eu à travailler dans ces deux dernières années avec vous. Vous m'avez appris la démocratie monégasque et je vous en remercie et à mon tour, je vous souhaite des vœux de bonheur, de prospérité, de plénitude pour cette nouvelle année et puis je souhaite à tous les candidats qui se présentent succès et réalisation pour l'élection qui vient.

Merci beaucoup Monsieur le Président, merci de votre travail.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je déclare à présent la séance levée et je prononce la clôture de la seconde session ordinaire de l'année 2017.

Merci à tous.

Je demande aux élus qui ne sont pas encore partis ainsi qu'aux permanents de bien vouloir me rejoindre dans mon bureau s'ils le souhaitent.

—
(La séance est levée à 21 heures 30).



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

